

AUJOURD'HUI



OUBLIER, OU NE PAS OUBLIER

Marie Laberge écrit à l'encre noire, très noire. Sa dernière pièce, la seizième, *Oublier*, est à l'affiche chez Jean-Duceppe. Robert Lévesque a rencontré la prolifique dramaturge. **Page C-1**



L'AMOUR SELON CLAUDE CHARRON

Un livre qui aborde des thèmes graves et complexes, amour, homosexualité et drogue, dans un décor d'ennui de banlieue et de décadence du centre-ville. **Page D-1**



LA SIRÈNE DU LAC ONTARIO

Une jeune cinéaste aussi émouvante que son film, *Le chant des sirènes*, Patricia Rozema a réalisé là un long métrage qui marque une date dans l'histoire du cinéma torontois. Paul Cauchon l'a rencontrée pour votre plaisir. **Page C-1**

NICARAGUA

Le plan de paix en Amérique centrale est de plus en plus chancelant. **Page A5**

DENG PARTIRA

Des indices donnent à penser que l'homme fort de la Chine laissera sous peu les commandes à un autre. **Page 4**

REGROUPEMENT D'ÉMETTEURS RÉA

Des sociétés dont l'émission RÉA a été retardée se réunissent lundi à Québec. **Page 7**

REMONTÉE DES BOURSES

L'indice Dow Jones a gagné 55 points, hier, et se rapproche du seuil psychologique des 2,000 points. **Page B-1**

SPECIAL SKI

Aujourd'hui, dans LE DEVOIR, un cahier spécial qui vous dira tout ce qu'il faut savoir sur le ski.

Devant la décomposition de son parti, *Gérald Godin se vide le coeur*

Johnson mène le PQ à l'impasse

■ Le député exige un congrès au leadership et souhaite le retour de Parizeau

PIERRE O'NEILL

« Avec Pierre Marc Johnson, le Parti québécois va nulle part », constate le député Gérald Godin, qui réclame la démission de son chef, préconise la tenue d'un congrès de leadership et invite l'ex-ministre orthodoxe Jacques Parizeau à prendre la succession.

Depuis ses bureaux du comté de Mercier, M. Godin a donné hier une conférence de presse pour préciser les motifs qui l'ont amené à contester ouvertement le chef péquiste, dans une entrevue accordée cette semaine au quotidien « Le Soleil ». Fracassante sortie qu'il reconnaît avoir faite sans prévenir ni consulter ses collègues du caucus, une « impulsion » qui émane de l'opération « Les Grandes Oreilles », cette tournée de consultation que les députés péquistes ont effectuée en septembre à travers le Québec.

Pour l'instant, Gérald Godin fait cavalier seul et quoique convaincu que plusieurs députés partagent ses vues sur le leadership du parti, il ne se fait pas d'illusions sur les chances de les voir adhérer à court terme au mouvement de contestation qu'il vient de lancer. Plus encore, il se propose d'assister à la réunion du caucus parlementaire de mardi prochain et il n'écartera pas la possibilité d'être expulsé. Cela dit, il n'a pas l'intention de faire marche arrière, ni de démissionner pour siéger comme indépendant. Il est déterminé à se battre jusqu'au bout envers et contre tous pour organiser la contestation du leadership et obtenir la démission du chef du parti.

C'est l'opération « Les Grandes Oreilles », explique Gérald Godin, qui a permis, entre autres choses, aux 23 députés de constater l'ampleur du mécontentement des militants péquistes envers le leadership de Pierre Marc Johnson. « Les campagnes de recrutement et de finance-

ment sont de plus en plus difficiles. Et dans toutes les régions, les déflections sont nombreuses ».

Au cours de cette tournée, Gérald Godin dit avoir été particulièrement irrité par le mépris affiché par M. Johnson à l'endroit des militants qui

Voir page A-12 : Johnson

Réaction quasi unanime du caucus

« Godin frappe un chef absent »

BERNARD DESCÔTEAUX

QUÉBEC — Les députés péquistes ne sont pas prêts à suivre leur collègue Gérald Godin sur la voie de la contestation ouverte du leadership de Pierre-Marc Johnson, même si plusieurs reconnaissent qu'il y a un profond malaise dans le parti.

La loyauté à M. Johnson demeure en effet un sentiment largement partagé, tout au moins pour l'instant, a-t-on pu constater hier au cours d'entrevues avec des membres de l'aile parlementaire, dont les réactions devant les propos de M. Godin allaient de l'irritation à la compréhension en passant par la surprise.

L'irritation se retrouvait chez les députés qui sont parmi les fidèles du leader péquiste. Ainsi, Guy Chevrete qui est le leader parlementaire,

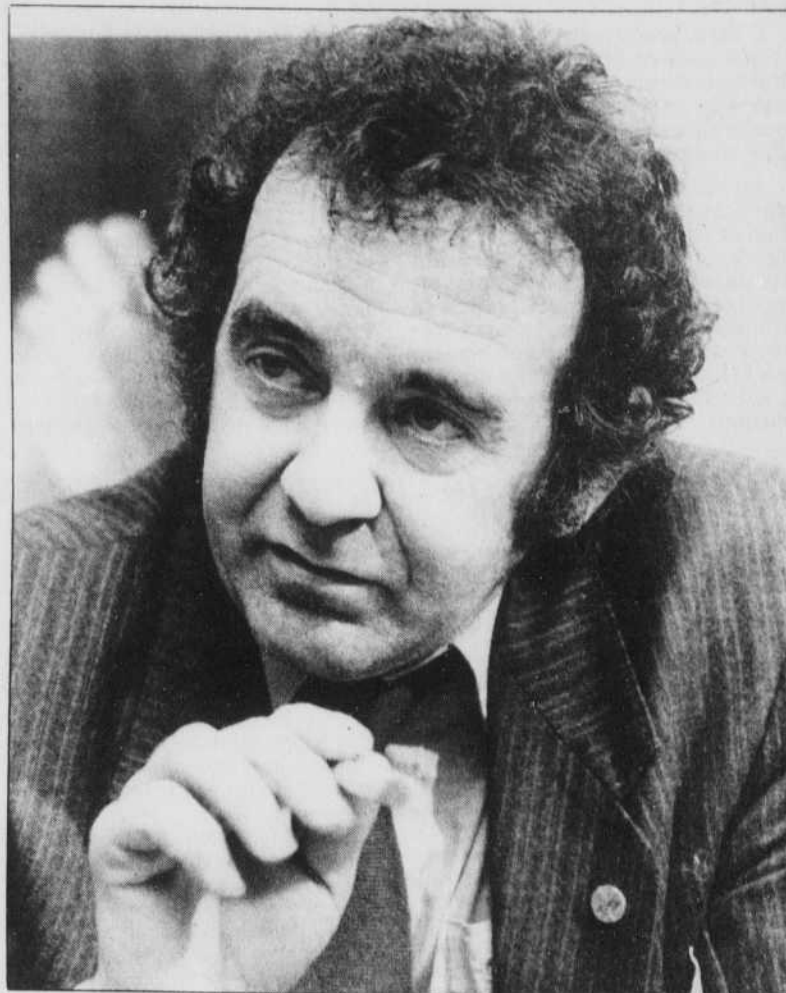
disait qu'il s'agissait d'un « geste tout à fait inopportun, inapproprié et indécent ». Jean-Pierre Charbonneau, le député de Verchères, ajoutait : « ça me déprime et ça m'écoeure profondément ».

Ce qui choque avant toutes choses, c'est le contexte dans lequel intervient la déclaration de M. Godin qui a choisi de poser ce geste au moment où M. Johnson est absent. Celui-ci a quitté le Québec jeudi soir pour Londres et Paris pour un voyage d'études d'une semaine. Il ne pouvait être rejoint hier pour commenter.

« Cela arrive ordinairement dans certaines républiques », de noter Guy Chevrete. Gérald Godin savait fort bien depuis déjà deux semaines que M. Johnson allait quitter, a-t-il dit.

M. Chevrete est aussi irrité par le fait que M. Godin ait choisi d'aborder

Voir page A-12 : Godin



Gérald Godin, député de Mercier : seul ou avec d'autres... ?

Reagan donne rendez-vous à Gorbatchev, le 7 décembre

WASHINGTON (AFP) — Le président américain Ronald Reagan et le numéro un soviétique Mikhaïl Gorbatchev se rencontreront à Washington, à partir du 7 décembre, pour signer un traité sur l'élimination des missiles intermédiaires (INF).

Le président Reagan a lui-même confirmé ce troisième sommet entre les deux hommes dans une brève déclaration faite à la Maison-Blanche où il venait de s'entretenir avec le ministre soviétique des Affaires étrangères, M. Edouard Chevard-

nadze, porteur d'un message de M. Gorbatchev.

M. Reagan a noté que certains obstacles « techniques mais importants » demeurent sur la voie d'un accord concernant le retrait des missiles à portée intermédiaire.

Le secrétaire d'Etat américain George Shultz, qui se trouvait aux côtés du président de même que M. Chevardnadze, a paru toutefois estimer que ces obstacles, portant sur les moyens de vérification de l'élimination des missiles intermédiaires, seraient rapidement surmontés.

La semaine dernière, à l'issue de deux jours d'entrevues à Moscou, M. Shultz avait estimé que les négociations sur ce sujet étaient « pratiquement au bout du chemin ». « Si nous n'y arrivons pas, nous allons nous faire botter le derrière méchamment par nos dirigeants », a-t-il dit hier en réponse à une question sur la conclusion du traité.

M. Reagan, qui a exprimé l'espoir qu'un quatrième sommet à Moscou, l'an prochain, permettrait de conclure un accord sur les missiles stratégiques, a fait un geste de conciliation à l'égard de M. Gorbatchev en déclarant qu'il discuterait avec lui du

Voir page A-12 : Rendez-vous

La « procréation assistée », futur fléau universel

CAROLE BEAULIEU

Le monde est au bord du gouffre. Mais ce ne sont pas les aléas de la Bourse qui l'y mènent. Ce sont les progrès de la science en matière de nouvelles technologies de la reproduction.

Tel est le message qu'ont vigoureusement lancé, hier, les quatre participants à la conférence d'ouverture du Forum international sur les nouvelles technologies de la reproduction (NTR).

Le scénario était à prévoir. Les positions des quatre conférenciers étaient déjà connues.

Ils ont parlé d'une même voix, souvent avec la même inquiétude, le même désarroi, dénonçant les mêmes excès de la science, revendiquant les mêmes limites, voyant déjà dans notre quotidien le *Meilleur des mondes*, d'Aldous Huxley : une

maternité commercialisée, de plus en plus inhumaine.

« Notre droit est dépassé, s'est inquiétée la juriste française Catherine Labrusse-Rioux, rappelant le jugement Bébé M. « Nous gérons aujourd'hui des êtres humains avec un droit défini pour des biens ».

À la fièvre de l'illimité, qui anime aujourd'hui ceux qui rêvent de percer tous les secrets de l'oeuf humain et de maîtriser la nature, les panellistes ont opposé un rêve d'équilibre, de limites librement choisies pour « préserver le fragile équilibre de la vie ».

« Il faut écrire un poème de la limite », a proposé le philosophe Jacques Dufresne. Il faut revenir au bon sens des adolescents qui lorsqu'on leur suggère de prendre des hormones de croissance pour atteindre plus facilement le panier de basket-

Voir page A-12 : Fléau

Une hausse insignifiante, dit l'opposition

Ottawa acceptera 10,000 immigrants de plus, en 1988

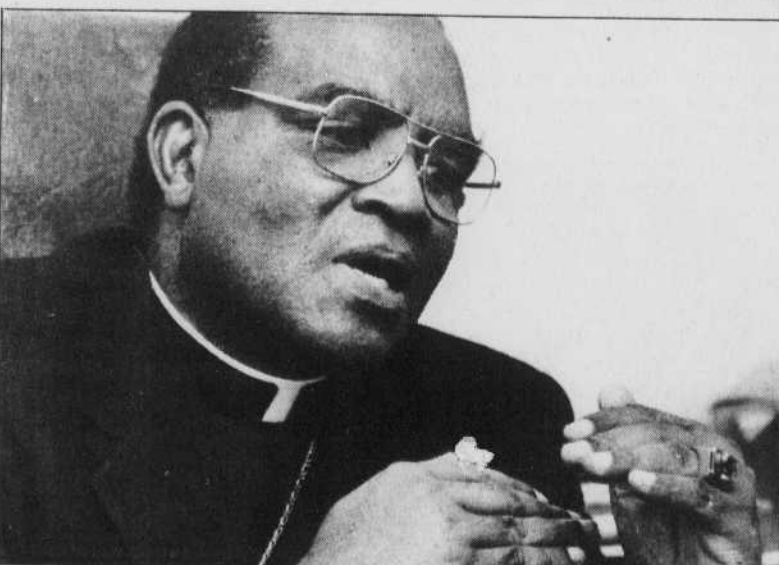
Guy TAILLEFER

OTTAWA (PC) — Le Canada s'attend à accueillir entre 125,000 et 135,000 nouveaux immigrants en 1988. Il s'agit d'une hausse des niveaux d'immigration de 10,000 personnes par rapport à cette année.

Ces chiffres ont été rendus publics, hier, aux Communes par le ministre d'Etat à l'Immigration, Gerry Weiner, qui a en outre annoncé l'adoption de nouvelles mesures destinées à faciliter la réunification des familles.

« La réunification des familles de-

Voir page A-12 : Ottawa



Mgr François Gayot : une certaine campagne de « désinformation »...

L'évêque François Gayot au DEVOIR

L'Eglise d'Haïti reste unie derrière le « peuple debout »

CLÉMENT TRUDEL

Quoi qu'on en dise, l'Eglise haïtienne est unie, elle reste « fidèle à sa mission d'accompagnement du peuple », ce qui a notamment permis d'en arriver à la « libération du 7 février 1986 », a déclaré hier à Montréal le président de la Conférence épiscopale haïtienne, Mgr François Gayot.

L'évêque s'en est pris en entrevue

à la « désinformation » qui fait état de menaces de divisions, d'un péril d'éclatement au sein de son Eglise. Il rappelle entre autres que Mgr Romulus, évêque de Jérémie, ne peut pas être considéré comme « à part » parmi le groupe des évêques puisqu'il a signé les documents-clés parus depuis le « déhoukaj » de Jean-Claude Duvalier (il y a eu en moyenne une déclaration épiscopale par mois depuis le départ précipité de Baby Doc).

Des trois plus récentes déclarations de cette Eglise des Antilles, l'une appelle à la participation massive des Haïtiens aux élections de novembre; on y énumère les critères pouvant faire élire les candidats défendant les meilleurs programmes: compétence, honnêteté et une certaine sensibilité à la misère du peuple, a expliqué Mgr Gayot qui déconseille de donner ses suffrages au « meilleur homme » qui pourrait se

Voir page A-12 : Haïti



MARCEL TRUDEL

Mémoires d'un autre siècle

Autobiographie d'un grand intellectuel, ces mémoires sont aussi ceux d'un homme qui symbolise l'évolution de notre société.

320p. — 22,95\$

BORÉAL

Les libéraux s'estiment lésés par les propos de Reisman

Un sénateur américain prédit que le Congrès entérinera avec une forte majorité l'entente sur le libre-échange

WASHINGTON (PC) — Le Congrès américain entérinera avec une très forte majorité l'entente de principe de libre-échange intervenue récemment entre le Canada et les États-Unis, mais pour ce faire, il faudra que toutes les provinces canadiennes acceptent elles-mêmes cette entente.

C'est la prédiction qu'a faite jeudi le sénateur de l'Oregon, M. Robert Packwood, reconnu comme une personnalité influente de la minorité républicaine au sein de la commission des finances du sénat américain.

Le sénateur Packwood a soutenu, devant la délégation d'une association de commerce international, que l'entente de principe allait être ratifiée dans une proportion de trois voix contre une tant au sénat qu'à la Chambre des représentants. Seulement toutefois si les législateurs américains sont satisfaits de l'accord unanime des provinces canadiennes.

Les propos du sénateur Packwood ont été enregistrés sur bande sonore dont la Presse Canadienne a pu hier obtenir une copie.

Le sénateur américain a dit croire que le Canada ratifiera l'entente et que le gouvernement conservateur du premier ministre Brian Mulroney trouvera les moyens pour forcer les provinces récalcitrantes à accepter l'accord de principe.

Au moins deux provinces, l'Ontario et le Manitoba, formulent à l'heure actuelle une opposition aux termes de cette entente de principe de libre-échange entre le Canada et les États-Unis et pourraient refuser d'entériner les clauses influant des secteurs tombant directement sous leur juridiction.

Pendant ce temps à Ottawa, des députés de l'opposition ont réclamé du président des Communes, hier, qu'il considère comme une violation de leurs privilèges de parlementaires certaines remarques faites au début de la semaine par le négocia-

teur en chef sur le libre-échange, M. Simon Reisman.

Comme les commentateurs de M. Reisman ont été approuvés en Chambre par la ministre du Commerce international, Mme Pat Carney, le président John Fraser a fait savoir qu'il prendra une décision plus tard.

Participant à une conférence à Toronto, en début de semaine, M. Reisman a traité certains adversaires du libre-échange de partisans du mensonge institutionnalisé, comme l'a réalisé à un haut point le ministre de la propagande nazi Josef Goebbels.

« Que ceux à qui le chapeau fait le mettent », a répondu M. Reisman aux journalistes qui lui ont demandé d'identifier les grands menteurs.

Mme Carney a expliqué aux Communes que le négociateur canadien avait tout simplement basé ses remarques sur son expérience « pendant la Seconde Guerre mondiale, où il a servi pour le Canada ».

« Je ne vois rien d'insultant là-dedans », a déclaré la ministre.

Pour les députés de l'opposition, cependant, ce genre de commentaires les empêche de faire leur travail convenablement.

« C'est une accusation très dommageable », a affirmé le député néo-démocrate Steven Langdon, qui a expliqué qu'il allait maintenant devenir difficile d'attaquer un accord commercial « très injuste », parce que les gens allaient aussitôt considérer les adversaires comme des partisans de Goebbels.

Le député libéral Herb Gray a quant à lui signalé que lorsque M. Reisman parlait publiquement en tant qu'ambassadeur commercial, il parlait au nom de tous les Canadiens et que ses remarques sur les nazis étaient offensantes.

M. Langdon a suggéré que Mme Carney réduise de moitié le salaire de \$1.000 par jour de M. Reisman et qu'elle vérifie à l'avance, à l'avenir, les discours qu'il doit prononcer.

La comparution du Dr Morgentaler

La Cour supérieure décidera le 6 novembre

BERNARD MORRIER

Ce n'est que vendredi prochain qu'on saura si la Cour des sessions de la paix est tenue de faire comparaître, avant le 7 décembre, le Dr Henry Morgentaler, sous une nouvelle accusation de pratique illégale d'avortement présumément commise le 3 mars dernier.

Le juge Claire Barrette-Joncas, de la Cour supérieure, a en effet pris en délibéré hier la requête du fondateur de *Combat pour la vie*, M. Réginald Chartrand, visant à faire accélérer les procédures dans ce dossier.

Le Dr Morgentaler, au terme d'une pré-enquête tenue en avril dernier par le juge Cyrille Morand, devait comparaître le 12 août dernier, mais le juge Pierre Brassard avait reporté la procédure au 28 septembre, après que l'avocat du médecin, Me Michel Proulx, eut fait valoir qu'un arrêt des procédures dans d'autres accusations semblables portées contre son client avait été révoqué après de la Cour supérieure. Effectivement, le 17 septembre, le juge Claire Barrette-Joncas, également mandatée à ce dossier, statuait que deux de trois accusations, résultant d'avortements pratiqués en décembre 1977 et juillet 1980, devaient être maintenues contre le médecin et que le juge Denis Lanctôt pouvait poursuivre sa pré-enquête à cet effet.

Le 28 septembre, alors que le médecin de la rue Honoré-Beaugrand allait comparaître devant le juge Benjamin Schecter, pour répondre à la nouvelle infraction remontant au 3 mars dernier, Me Proulx obtenait encore une remise au 7 décembre, après avoir soumis cette fois que son client contestait la constitutionnalité de la loi sur l'avortement et que le jugement de la Cour supérieure à cet effet était imminent.

Las de ce qu'il appelle des « avocasseries inutiles », M. Chartrand demandait donc à la Cour supérieure, il y a deux semaines, d'ordonner au juge Schecter ou à tout autre magistrat de la Cour des sessions de la paix de ne plus arrêter « indûment »

le cours normal des procédures contre le Dr Morgentaler, et qu'on déclare que le juge de paix au dossier avait outrepassé sa juridiction en ne tenant pas compte de l'article 251 du Code criminel qui, jusqu'à nouvel ordre, prohibe toujours l'avortement libre et qu'il constitue de fait un crime.

Selon, Me Robert Francis, qui occupe pour le requérant, le Dr Morgentaler, avec ses obtentions de remises, défie la loi constamment, s'en moque même en exerçant des mesures dilatoires et il est temps qu'un juge de paix exerce au plus vite sa juridiction vis-à-vis l'acte criminel dont il est question. Selon le jeune avocat, un juge de la Cour des sessions de la paix n'a pas à spéculer sur une éventuelle décision de la Cour suprême et de ce fait paralyser le système judiciaire face à un crime qui existe toujours. « Je ne crois pas, a-t-il conclu à titre d'exemple, qu'on doive cesser d'accuser des voleurs parce que l'un d'eux conteste la validité de la loi sur le vol. »

Me Michel Proulx croit pour sa part, dans un premier temps, que la requête de M. Chartrand vient trop tard et qu'il aurait dû s'en prévaloir lors de la première remise le 12 août. Il ajoute que le juge Schecter n'a fait par ailleurs qu'exercer sa juridiction, le 28 septembre dernier, attendu que son pouvoir lui permettait d'ajourner la comparution pour des motifs valables. « Ses motifs valables, explique-t-il, n'étaient pas impertinents ou illégaux, mais ils collaient à une réalité juridique que constitue l'attente d'un jugement de la Cour suprême dans une cause semblable et pour laquelle le Dr Morgentaler est aussi le demandeur. »

Enfin, selon Me Proulx, il serait déraisonnable dans le contexte actuel de demander à un juge de la Cour des sessions de la paix, qui aurait présidé la comparution, de se remettre encore en attente si on l'informe que l'accusé entreprendra à ce moment de nouvelles démarches pour contester la validité de la loi sur l'avortement, car c'est là un exercice dont la Cour suprême est maintenant saisie.

Les malheurs de l'industrie québécoise du doublage

Les pressions protectionnistes de la France déplaisent à Flora MacDonald

PIERRE APRIL

OTTAWA (PC) — Les récentes pressions protectionnistes exercées par la France contre l'industrie québécoise du doublage ont fortement déplu à la ministre des Communications du Canada, Flora MacDonald.

Hier, la ministre a souligné qu'elle partageait entièrement les préoccupations des industries techniques québécoises et de l'Union des artistes devant les pressions qui s'exercent actuellement en France à l'encontre des produits télévisuels doublés au Canada et au Québec.

« Mes fonctionnaires, a-t-elle dit, entreprendront à ma demande des négociations avec la France sur l'ensemble du dossier de l'audiovisuel. Ils devront obtenir des éclaircissements sur la position française dans le domaine du doublage et insister avec force sur la nécessité d'éviter la création de tout obstacle nouveau à la diffusion en France d'émissions doublées au Québec. »

Depuis un an, les télédiffuseurs canadiens de langue française peuvent acheter les droits de diffusion d'émissions américaines, en même temps que les télédiffuseurs de langue anglaise.

En permettant cela, le gouvernement du Canada a amélioré la situation des télédiffuseurs francophones en les aidant à accroître leur auditoire. Par le fait même, l'industrie québécoise du doublage est devenue

plus concurrentielle sur les marchés audiovisuels francophones dans le monde, et plus particulièrement en France.

En 1986, le nouveau fonds d'aide à l'industrie du doublage avait un budget annuel de trois millions de dollars.

La ministre a aussi rappelé qu'elle avait signé une entente avec le ministre français de la Communication et de la Culture, François Léotard, et son homologue québécois, Richard French, dans le cadre du Sommet de la francophonie à Québec en septembre dernier.

Les trois ministres s'étaient alors entendus pour favoriser la coopération entre les sociétés françaises et québécoises dans le domaine de la télédistribution et dans l'ensemble des services de communication, incluant le doublage. La part québécoise dans ce secteur devait atteindre 20 % du marché.

« À la suite de la signature d'une déclaration en ce sens, le 16 janvier 1987, a précisé Mme MacDonald, j'ai demandé à mes hauts fonctionnaires de s'assurer auprès des autorités françaises que les produits anglophones doublés au Canada et au Québec puissent avoir accès sans entrave aux réseaux de télévision privés en France. Cela a été fait. »

Mme MacDonald s'est dit consciente que les problèmes actuels des relations franco-canadiennes en matière de doublage sont davantage de nature syndicale que politique.

En effet, à la suite d'une grève des artistes français, la semaine dernière, qui voyaient une partie de ce marché lucratif leur glisser sous les pieds, le ministre Léotard est revenu sur les termes de l'accord qu'il avait signé et a refusé de permettre que les artistes québécois puissent obtenir le 20 % du marché qui leur avait été promis.

En retour, l'Union des artistes, dirigée par le comédien québécois Serge Turgeon, a demandé aux ministres des deux niveaux de gouvernement d'interdire le marché canadien aux émissions doublées en France, par mesure de représailles contre l'attitude protectionniste des artistes et du gouvernement français.

Débrayage chez Alcan

SHAWINIGAN (PC) — Les quelque 485 travailleurs de l'aluminerie Alcan, de Shawinigan, ont déclenché hier midi un nouveau débrayage, cette fois pour une période de 28 heures.

Le Syndicat des travailleurs de l'aluminerie Alcan Shawinigan (CSN) a fait savoir que ses membres reprendraient le travail à 16h00 aujourd'hui.

Ces syndiqués en sont à leur quatrième débrayage d'une durée limitée depuis le 14 octobre dernier.

Ils veulent ainsi faire pression sur l'employeur dans le cadre des négociations en vue du renouvellement de la convention collective.

Selon le syndicat, les principales revendications portent sur l'horaire de travail de 8h à 16h, les congés mobiles, l'ancienneté, les vacances et la pré-retraite.

Manif à Québec

QUÉBEC (PC) — Les délégués au congrès du Conseil central de Québec de la CSN et une soixantaine d'ex-travailleurs et travailleuses du Manoir Richelieu sont allés manifester devant l'hôtel du Parlement, hier, à Québec.

Les manifestants, au nombre d'environ 300, ont défilé paisiblement devant l'édifice pendant un quart d'heure en scandant des slogans.

La présidente du Conseil central, Nicole Madore, et la présidente du syndicat des ex-employés(e)s du Manoir, Louise Pilote, ont reproché au gouvernement de ne pas respecter ses propres lois dans ce conflit qui perdure.

Les journalistes grognent toujours à Télé-Métropole

ISABELLE PARÉ

L'insatisfaction continue de régner dans la salle des nouvelles de Télé-Métropole.

Bien que la direction ait annoncé hier l'embauche de cinq nouveaux journalistes, tel que le réclamaient les journalistes, le syndicat reproche cette fois à CFTM de manquer d'éthique en retranchant de l'information pour diffuser des capsules publicitaires.

En effet, depuis hier et jusqu'au 8 novembre prochain, le bulletin de nouvelles *Ici Montréal* sera écourté d'une minute pour permettre la diffusion d'une capsule de 60 secondes sur la Foire internationale de Montréal, tout de suite après les nouvelles.

En plus de sabrer dans le temps d'antenne consacré à l'information, la direction se place en conflit d'intérêt, estiment les journalistes, invoquant que le Groupe Promexpo, qui produit l'événement et la capsule publicitaire, fait partie du Groupe Vidéotron.

« On enlève du temps d'antenne à des fins promotionnelles qui, en plus, nous paraissent être en conflit d'intérêt direct avec M. Chagnon », a fait savoir M. Guy Rosa, président du syndicat général du cinéma et de télévision de Télé-Métropole (SGCT-TM).

Pour sa part, la direction dit que cette situation ne la place aucunement en conflit d'intérêt, et que le temps retranché sur l'information est dû aux exigences de la programmation.

« Cela n'a rien avoir avec l'information. Il y a une distinction très nette entre le bulletin de nouvelles et la capsule. Si c'est l'information qui en souffre, c'est parce qu'il est possible de reprendre du temps sur les émissions en direct, mais pas sur les émissions pré-enregistrées », a expliqué M. Serge Bellerose, rédacteur en chef à la salle des nouvelles.

Le syndicat, qui a récemment reproché au président de Vidéotron de ne pas avoir respecté les promesses faites devant le CRTC lors de l'acquisition de Télé-Métropole, s'inquiète maintenant de « l'intrusion » de M. Chagnon dans l'information.

M. Chagnon avait en effet promis d'engager cinq nouveaux journalistes, de mettre sur pied un centre de documentation et de procéder à l'informatisation des postes de la salle des nouvelles.

Malgré tout, le syndicat s'est dit réjoui de l'embauche de cinq nouveaux journalistes attendus depuis l'hiver dernier.

M. Gilles Deschênes, vice-président informations à CFTM, a en effet annoncé hier que Mme Marie-Anne Murat, M. Jean-François Lebrun, M. Benoît Johnson, M. Gérard Pau et M. Richard Fortin se joignent aux effectifs de la salle des nouvelles.

Le canal 10 affectera dorénavant le journaliste Benoît Johnson aux faits divers, secteur où CFTM désire exceller, a fait savoir la direction. M. Johnson sera sur le qui-vive 24 heures sur 24, sept jours semaine.

Le Parti québécois accuse le gouvernement de ne pas respecter ses promesses sur l'Est de Montréal

QUÉBEC (PC) — Le Parti québécois accuse le gouvernement libéral d'avoir oublié ses promesses électorales de 1985 pour le développement économique de l'Est de Montréal.

Lors d'une interpellation vendredi à l'Assemblée nationale, la députée péquiste de Maisonneuve Louise Harel a accusé le gouvernement libéral de refuser de donner suite aux solutions mises de l'avant par le comité de relance de l'Est de Montréal.

Le porte-parole du gouvernement, le ministre de l'Industrie et du Commerce Daniel Johnson, a répliqué en disant que son gouvernement « considère favorablement » la réalisation de certaines recommandations du Comité de relance de l'emploi dans l'Est de Montréal, le CREEM.

Une première subvention de \$3.8 millions pour un programme de revitalisation du territoire est « en traitement », a dit le ministre Johnson.

On « considère » également mettre en place un budget conjointement avec les autorités municipales pour une stratégie de promotion des in-

vestissements à l'égard des grandes entreprises.

Enfin, on « étudie sérieusement » l'injection d'argent dans un Fonds de développement de l'Est de Montréal, a prétendu le ministre.

Péquistes et libéraux s'entendent sur les chiffres: l'Est de Montréal compte 22,000 chômeurs et 10,000 assistés sociaux aptes au travail, pour un taux de chômage supérieur à 12 %.

Il y a eu depuis deux ans création de 9,300 emplois, ce qui a suffi à peine à combler les besoins des quelques 9,000 résidents, principalement des jeunes, qui ont accédé au marché du travail.

La député de Maisonneuve a rappelé que dans son rapport, le CREEM avait suggéré l'instauration d'un crédit d'impôt à la création d'emplois dans cette région et la mise en place d'un Bureau d'aide à la restructuration des entreprises.

Les contributions réclamées aux gouvernements du Québec et d'Ottawa sont de \$140 millions au maximum pour cinq ans, soit « bien peu

en comparaison des coûts d'assurance-chômage et d'aide sociale, soit \$160 millions par année », a affirmé Mme Harel.

Elle a rappelé qu'au cours de la campagne électorale de 1985, les candidats libéraux avaient promis de créer une zone d'entreprises dans l'Est de Montréal, une solution qui devait assurer la relance de l'économie et de l'emploi dans cette région.

Dipaôinté, le ministre Daniel Johnson a reconnu que certains quartiers de l'Est de Montréal « ne participaient pas au bilan généralement positif » de l'économie.

CONCOURS OUVERT POUR UNE OEUVRE D'ART ORIGINALE POUR LE SITE EXTÉRIEUR DE LA «PROUE» À LA PLACE DU CANADA À VANCOUVER

- Le site se trouve à la Place du Canada de Vancouver (emplacement du Pavillon du Canada lors d'Expo 86), de l'autre côté de la baie à partir de Stanley Park. La «Proue» représente l'extrémité avant d'un navire.
- Les artistes doivent soumettre cinq diapositives ou plus de leurs oeuvres actuelles, ainsi qu'une biographie. Les diapositives ne seront pas retournées.
- À partir des diapositives, le jury sélectionné choisira 10 artistes qui seront rémunérés pour assurer le développement du projet selon les caractéristiques spécifiques de la soumission.
- Les inscriptions devront être reçues au plus tard, le 30 novembre 1987 à l'adresse suivante: Art Collection Canada, 315 Queen Street West, Toronto, M5V 2X2.



CANADA PLACE VANCOUVER™

LA PHYSIQUE APPLIQUÉE

Corps stimulé.
Esprit libéré.
Expérience concluante.

Au nom du corps...
et du sain esprit.

6105, av. du Boisé
Montréal H3S 2V9
Tél.: 737-0000

**LE SPORTING CLUB
DU SANCTUAIRE**

Les attentats commis contre les établissements de Raymond Malenfant

Arsène Henry et Gérard Thériault sont condamnés respectivement à deux et trois ans d'emprisonnement

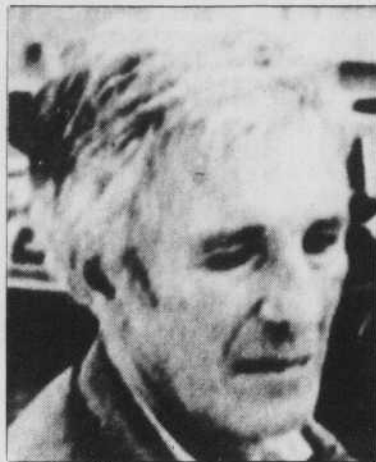
SUZANNE DANSEREAU

QUÉBEC (PC) — Les permanents de la CSN Arsène Henry et Gérard Thériault ont été condamnés respectivement à trois ans et deux ans moins un jour d'emprisonnement, hier relativement aux attentats commis contre des établissements de Raymond Malenfant.

Les sentences, rendues par le juge Mark Dubé de la Cour des sessions de la paix, ont été qualifiées de « pas déraisonnables », par la Couronne, et « sévères, mais non excessives » par la défense.

Ni la Couronne, ni la défense n'ont l'intention d'en appeler des sentences.

Arsène Henry ne sera admissible à une libération conditionnelle que dans 12 mois, après avoir purgé le tiers de sa sentence dans un pénitencier fédéral. Son avocat, Claude Mélançon, a indiqué hier qu'il ferait des démarches pour que son client purge sa peine dans une institution provinciale. « La santé de mon client est assez fragile », a expliqué Me Mélançon. Arsène Henry est âgé de 58 ans. Thériault, qui avait été décrit



Arsène Henry

comme « simple messenger dans cette affaire » par son avocat lors de la représentation sur sentence, sera admissible à une libération conditionnelle dans huit mois. Me Carol St-Cyr a cependant indiqué que son client pourrait se prévaloir de programmes provinciaux qui hâtent cette libération. C'est une consolation pour Thériault d'avoir reçu une

sentence de moins de deux ans, qui le mène automatiquement dans une prison commune, plutôt que dans un pénitencier, a ajouté Me St-Cyr.

Trois accusations de complot pesaient sur Thériault, de même qu'une accusation de possession illégale d'arme à feu. Le permanent syndical de Shawinigan, âgé de 49 ans, s'était avoué coupable d'avoir comploté pour causer des explosions dans des établissements appartenant à l'homme d'affaires Raymond Malenfant, situés à Drummondville, Montréal et Québec. Seul le complot pour Québec a donné lieu à un attentat, perpétré au Motel Wandlynn, à Ste-Foy, par le frère de Marc-André Boivin, Richard.

Dans son jugement, Me Dubé a relevé l'absence d'antécédent judiciaire de M. Thériault, les cinq mois de détention préventive dont il a fait l'objet et que le juge évalue à 10 mois réels, sa réputation d'homme honnête et dévoué, et les « conditions sociales du temps ». Mais il a aussi souligné le degré de préméditation des actes commis et la « gravité objective » des complots. Théoriquement, ces complots auraient pu mener à une incarcération à vie.

Dans le cas de M. Henry, le juge a voulu accorder une peine exemplaire, tout en tenant compte de circonstances atténuantes entourant la commission des crimes.

Henry avait admis sa culpabilité à six actes d'accusation, dont quatre de complot et deux d'attentat. Les deux attentats sont celui de St-Foy, commis le 7 octobre 1986 par Richard Boivin, et celui de Chicoutimi, commis le 23 mai dernier, mais dont la Couronne n'est pas certaine de l'auteur.

Henry était également coupable de possession illégale d'arme à feu et d'explosifs.

Le juge a accepté la plaidoirie de la défense voulant que les crimes commis par M. Henry aient été motivés par son désir d'aider la cause des ex-employés du Manoir Richelieu, et non par l'appât du gain.

Il a aussi relevé l'âge avancé de Henry et sa santé chancelante qui, ajoutés à d'autres circonstances, font que les possibilités de récidive dans son cas sont presque nulles.

De plus, Henry n'avait pas d'antécédents judiciaires, si ce n'est une offense mineure pour laquelle il a été



Gérard Thériault

condamné à \$ 100 d'amende.

Dans ses deux décisions, le juge Dubé s'est servi de la sentence rendue à Marc-André Boivin. L'informateur du Service canadien de sécurité a été condamné à 15 mois, et contrairement à MM. Thériault et Henry, il avait des antécédents judiciaires non négligeables (méfaits et grossière indécence).

A sa sortie du Palais de justice, l'avocat d'Arsène Henry, Me Mélançon a dit trouver la sentence sévère, même si elle n'est pas excessive. « Il a écoupé de 31 mois de plus que Marc-André Boivin. » Ce qui a joué en faveur de Boivin, a indiqué Me Mélançon, c'est le fait qu'il ait dénoncé ses compagnons et qu'il ait voulu témoigner pour la Couronne avec la justice. Ses liens avec le SCRS ont peu joué, selon M. Mélançon.

À la CSN, le président Gérard Larose a qualifié les sentences de très sévères. M. Larose a condamné les actes pour lesquels les deux permanents ont avoué leur culpabilité mais il a expliqué que le fait que leurs actes n'aient pas été commis par appât du gain aurait dû inviter à plus de clémence.

« Il est permis de croire que si les tribunaux faisaient preuve de la même efficacité à rétablir les droits des travailleurs et travailleuses du Manoir Richelieu qu'à sanctionner des actions coupables, ces actions n'auraient pas été entreprises », a indiqué M. Larose.

Le sort en est maintenant jeté pour Thériault et Henry. Les deux hommes ont bien encaissé le coup.

Faute d'argent

Le CSSSRMM ne peut plus assurer les services à domicile aux gens âgés

RENÉE ROWAN

Vingt-six (26) des 39 équipes de maintien à domicile sur le territoire de Montréal doivent refuser des cas de services intensifs faute d'un budget adéquat. Depuis le mois de juin dernier, il y a eu au moins 300 refus.

Ces personnes âgées en lourde perte d'autonomie à qui on ne peut offrir soins et services à domicile faute d'argent sont inscrites sur des listes d'attente, réorientées vers des ressources plus lourdes comme l'hébergement, sont retournées en centres hospitaliers ou n'en sortent pas.

« Cette situation est d'autant plus déplorable que cette mesure, adoptée par Mme Thérèse Lavoie-Roux et qui vise à solutionner les problèmes d'engorgement des urgences, répond à de véritables besoins et aux objectifs visés. Le programme est une réussite, mais fait face à un plafonnement budgétaire », constate le coordonnateur du programme de maintien à domicile au Conseil régional de Montréal (CSSSRMM).

Le Conseil assure la répartition et le suivi budgétaire ainsi que l'évaluation et le contrôle des activités du programme dont les soins et services sont dispensés par les équipes de maintien à domicile des CLSC du territoire.

Mise en place à la fin de mars 1986, cette mesure a permis au cours de la première année de récupérer 269 lits de soins de courte durée, indique M. André Trépanier.

Elle a évité ou écourté des hospitalisations; elle a permis d'attendre à domicile un placement définitif ou une hospitalisation pour traitement ou évaluation médicale; plusieurs personnes âgées ont pu demeurer à la maison.

Au niveau des coûts, le programme s'est avéré autant une réussite qu'une démonstration des possibilités du maintien à domicile, poursuit-il au cours d'une entrevue accordée au DEVOIR.

Le coût moyen observé, sur une « base annualisée », est de \$7,150 pour un bénéficiaire qui reçoit à domicile en moyenne 12,3 heures de services par semaine, 52 semaines par année. C'est deux fois moins qu'en centre d'accueil (\$15,000 par année) où le bénéficiaire reçoit entre 10,5 heures et 17,5 heures de services par semaine et quatre fois moins qu'en centre hospitalier de soins prolongés (\$32,000 par année) où la moyenne des soins par semaine est de 17,5 heures et plus. Ces chiffres sont suffisamment éloquentes.

Au moment de l'implantation

du programme, on prévoyait pouvoir assurer des services intensifs à domicile (entre 5 et 35 heures de services selon les besoins de la personne et l'investissement de son milieu) sur une base annuelle équivalente à 750 places/personnes.

Grâce à l'implication de tous les CLSC du territoire unie aux efforts de coordination du conseil régional, 2,868 personnes âgées en grande perte d'autonomie auront été desservies, dont le tiers en provenance directe des centres hospitaliers (978).

Le « case load » actif aura atteint dès la première année d'application du programme 1,100 places/personnes, soit 350 de plus que prévu.

Entre le 1er avril et la mi-juin, la demande a continué de croître pour atteindre 1,175 cas. « À ce rythme, nous aurions facilement rejoint les 1,675 cas actifs à la fin de mars 1988. Le problème, constate M. Trépanier, c'est qu'avec 1,100 cas actifs, on dépassait déjà ce que le budget de \$9 millions par année nous permet de rencontrer. »

Il a donc fallu, depuis le début de l'été, refuser des cas. « Pour continuer le programme comme l'an dernier, c'est-à-dire sans limitation, il nous faudrait \$3,1 millions de plus dès cette année », indique le coordonnateur du programme. Sur deux ans, il faudrait prévoir \$8,5 millions additionnels.

« Nous aurions alors une capacité de prise en charge de 2,300 cas actifs par année, ce qui pourrait répondre sensiblement à une bonne partie des besoins », estime le coordonnateur du programme. Il ne s'agit pas d'un panier sans fond », comme certains pourraient être tentés d'argumenter, « sauf que le budget actuel n'est pas suffisant pour essayer de stabiliser l'ensemble des demandes », soutient-il.

Le Conseil régional s'apprête, dans les prochaines semaines, à adresser une demande formelle d'ajustement budgétaire au ministère de la Santé et des Services sociaux.

On doit se rendre compte, insiste tant M. Trépanier que Mme Pierrette Lambert, conseillère au programme, que cette mesure constitue un rouage essentiel dans l'ensemble du système.

Quand on refuse un cas lourd, cela se répercute ailleurs, sur les salles d'urgences, les lits de soins de courte et de longue durée. Les lits d'hébergement et les nouvelles ressources institutionnelles ne sont pas encore là. On doit aussi se rendre compte des économies que le programme de services intensifs à domicile permet de réaliser.

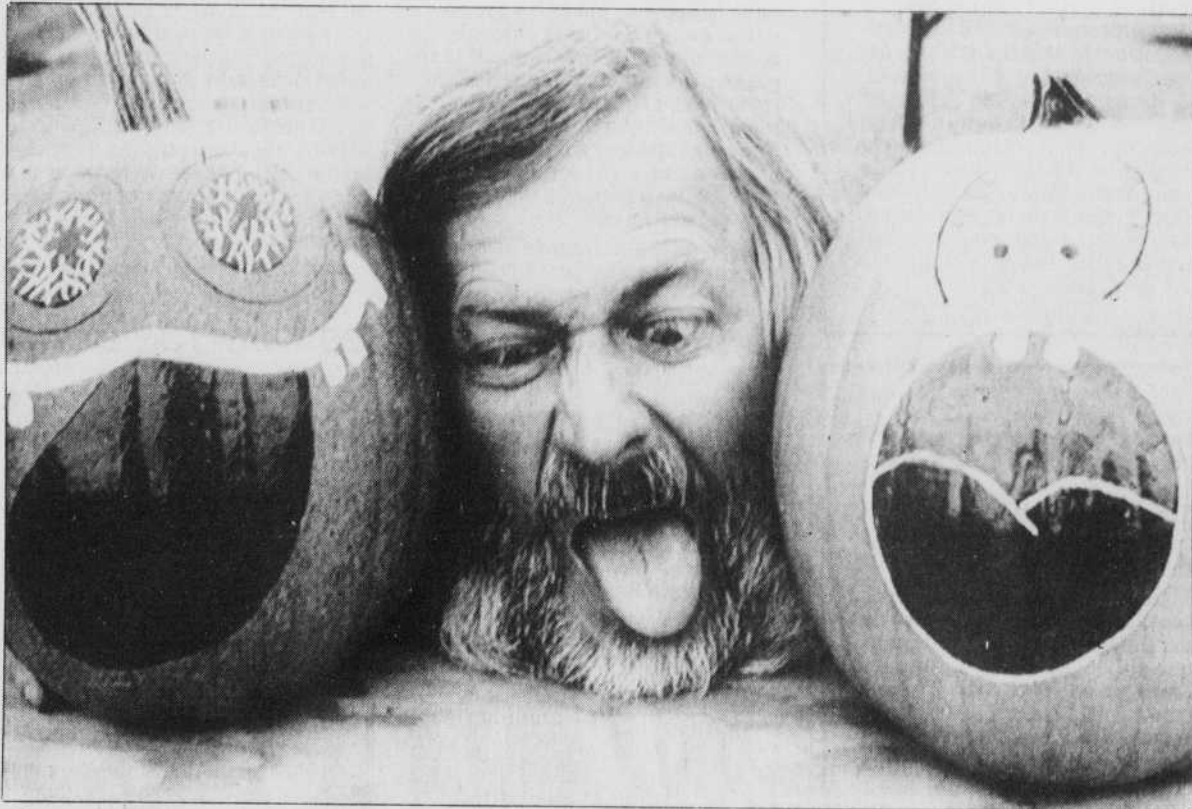


Photo CP

Cherchez les citrouilles !

Un usurpateur, jaloux, a tenté de se déguiser et de se joindre aux citrouilles qui revêtent aujourd'hui, jour de l'Halloween, leurs meilleurs atours. Pas mauvais comme imitation, mais l'histoire ne dit pas tout. La barbe est-elle fausse ?

Le PQ demande une commission parlementaire sur les réserves fauniques

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

L'Opposition péquiste a réclamé hier du gouvernement libéral la tenue d'une commission parlementaire itinérante en remplacement de la consultation, par fonctionnaires interposés, que se propose d'organiser le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCP), M. Yvon Picotte, sur son projet de privatiser et d'amincir les réserves fauniques de la province.

Le caucus du Parti québécois a par ailleurs annoncé hier en conférence de presse à Québec qu'il a mis sur pied un comité de députés et d'ex-ministres pour faire échec au « massacre » du patrimoine faunique envisagé par le gouvernement.

Ce comité reflète par sa composition l'importance que le caucus péquiste a décidé d'accorder à la question. On y trouve en effet quatre « seniors » du caucus, soit deux ex-ministres du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, MM. Jacques Brassard et Guy Chevrete, qui est aussi leader parlementaire; le critique du PQ en matière de faune, M. Hubert Desbiens et le critique en environnement, M. Jean-Pierre Charbonneau.

Les députés de Jonquière, M. Francis Dufour, et le député de Terrebonne, M. Yves Blais, s'ajoutent au groupe chargé de contrer le projet gouvernemental.

Pour M. Desbiens, « Le plan de révision du réseau des 68 réserves fauniques qu'a présenté mercredi M. Picotte pose une lourde hypothèque à

ces acquis en abrogeant d'un seul trait 45 de ces réserves et en sabrant de 43 % du territoire des 15 autres. »

« Jamais, ajoute M. Desbiens, les députés du Parti québécois n'accepteront que sous le couvert ou le prétexte d'une politique de développement des pourvoies, le gouvernement libéral ne veuille restaurer les clubs privés, réduire l'accessibilité à ces territoires publics, fasse fi des chances égales à tous de bénéficier des plaisirs fauniques et réserve le meilleur potentiel de chasse et pêche aux plus fortunés. »

M. Chevrete a de son côté précisé au DEVOIR que les réserves « ont fait la preuve de leur nécessité » pour la santé du cheptel sauvage en servant de « pouponnière » à de nombreuses espèces. Les coins inexploités et inaccessibles des réserves doivent conserver cette fonction vitale au risque, a-t-il dit, de diminuer la qualité de la récolte partout autour.

M. Chevrete et ses collègues estiment que le gouvernement doit conserver les « deux principales manettes » qui assurent un accès démocratique aux ressources fauniques, soit le contrôle des prix et des modalités d'accès dans ces territoires, tout comme il doit préserver leur vocation de « conservation ».

« Il est hautement contradictoire de voir le ministre de l'Environnement introduire récemment une loi pour doter le Québec d'un Conseil consultatif de la conservation. Et de voir en même temps son collègue du MLCP s'attaquer aux territoires qui constituent les bases mêmes de la

conservation des espèces à l'échelle de la province. Nous nous sommes opposés au projet de loi créant le Conseil de la conservation justement parce qu'il empêche ce futur organisme de se pencher sur les politiques anti-conservation de d'autres ministères. Le cas qui se pose aujourd'hui illustre malheureusement nos craintes. On voit très clairement comment le gouvernement libéral s'avère incapable dans les faits de livrer la marchandise en matière de conservation. »

Quant à M. Desbiens, il reproche au gouvernement libéral d'effectuer une « inadmissible volte-face » dans la tradition et la gestion du patrimoine collectif. Il s'inquiète ainsi des « prochaines règles du jeu » qui vont laisser aux pouvoyeurs le soin de décider par les prix de la politique réelle d'accès aux actuelles réserves publiques.

Selon Bouchard

Les PDE ne sont pas menacés

ISABELLE PARÉ

Le ministère de l'Emploi et de l'Immigration a fait savoir hier que l'existence des programmes de développement de l'emploi (PDE) au Québec n'était pas remis en cause, mais que les organismes communautaires et culturels qui en dépendent devront plus que jamais démontrer qu'ils créent des emplois permanents pour y avoir droit.

C'est ce qu'a indiqué hier le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, Benoît Bouchard, en rappelant que le but de ces programmes n'était pas le « maintien » des organismes culturels et communautaires mais bien la création d'emploi.

Venu calmer les inquiétudes de centaines d'organismes dont la survie dépend des PDE, le ministre Bouchard a annoncé, avec plusieurs semaines de retard, la répartition tant attendue des budgets de planification d'emploi pour l'an prochain.

De nombreux organismes ont craint la disparition des PDE ou une réallocation des sommes qui aurait eu pour effet de favoriser d'autres programmes du ministère tels les programmes d'intégration professionnelle, d'acquisitions de compétences et de pénurie de main-d'œuvre.

Mais, en raison de la popularité et de la « dépendance » de nombreux organismes des PDE au Québec, M. Bouchard a indiqué que son ministère avait tenu compte de ces réalités dans la répartition des budgets entre les provinces.

En effet, sur les \$ 188 millions dépensés pour les PDE au Canada, le Québec recevra la part du lion, soit \$ 64,8 millions. Au total, Ottawa allouera en 1987-88 \$ 377 millions au Québec dans le cadre de ses six programmes de planification d'emploi.

Les PDE permettent aux organismes sans but lucratif qui oeuvrent dans toutes sortes de domaines de verser un salaire aux chômeurs qu'ils engagent pour réaliser leurs projets.

Les deux tiers de la troupe du Cirque du Soleil et la moitié des femmes travaillant dans les centres pour femmes du Québec reçoivent un salaire grâce aux PDE.

Pour Madame:
PHILIPPE REPP
FRISCO
CARACAS

diffusion
stephanie bis

MONSIEUR-MADAME

Étant importateur direct de France et d'Italie, nous offrons à notre clientèle

Une réduction de

25 à 50%

sur tous nos vêtements

Mesdames et messieurs
venez profiter de notre vente!

2030 rue Crescent
844-0063

1110 Laurier Ouest
270-7797

Pour Monsieur:
GUY LAROCHE
YVES ST-LAURENT
BRUNO ROSETTI

Demain

le 31 octobre à 15 h

LA LIBRAIRIE *Olivieri*

vous invite à venir rencontrer

M. SERGE TOUBIANA

rédacteur en chef

Des Cahiers du Cinéma

3527 rue Lacombe
(côte des Neiges) Tél.: 739-3639

• Seulement (15) disponibles



- Les condominiums les plus luxueux et exclusifs d'Outremont
- Un panorama envoutant au pied du Mont-Royal
- Standard de vie de prestige et insonorisation de haute qualité
- Trente (30) résidences, penthouses et penthouses de luxe

* de 246,000 \$ à 524,000 \$

« L'adresse à Montréal »

1,001 ouest, boul. Mont-Royal

272-1991

Heures de visite:

lundi au vendredi de 10h00 à 18h00

samedi et dimanche de midi à 18h00

L'ACTUALITE INTERNATIONALE

Les services secrets israéliens recourent aux pressions physiques

JERUSALEM (AFP) — Une commission d'enquête nommée par le gouvernement israélien a accusé hier le Shin Beth, le service de sécurité intérieure israélien, de recourir systématiquement aux faux témoignages devant les tribunaux et aux « pressions physiques » sur les personnes interrogées.

Chargé des renseignements et de la « lutte anti-terroriste » en Israël et dans les Territoires occupés, le Shin Beth a fait du « faux témoignage une véritable norme », affirme le rapport de la commission présidée par le juge Moshé Landau et rendu public hier.

« Cette norme a été appliquée au plus haut niveau du service depuis 16 ans. Les agents ont nié l'utilisation de pressions physiques sur les personnes interrogées pour éviter que leur témoignage ne soit rejeté par les tribunaux », ajoute le rapport.

Ce document a été remis dans son intégralité au premier ministre israélien, M. Yitzhak Shamir, y compris une partie destinée à rester secrète, a-t-on indiqué de sources judiciaires israéliennes.

« Une enquête efficace ne peut être menée sans pression, mais ces moyens doivent être limités à des pressions psychologiques permettant de circonscrire les suspects. Si ces méthodes se révèlent insuffisantes, il est possible de recourir à des pressions physiques modérées », indique la

partie du rapport rendue publique.

La commission recommande de ne traduire en justice aucun des responsables ou des agents du Shin Beth et préconise la création d'un organisme auprès du premier ministre chargé de « filtrer » les informations en provenance du Shin Beth et d'attirer son attention sur les renseignements importants.

La commission Landau avait été formée le 30 mai à la suite du scandale provoqué par l'affaire Izhat Nafsu. Ce lieutenant d'origine tchèque, condamné à 18 ans de prison pour avoir transmis des informations sur l'armée israélienne à des agents de l'OLP au Liban a passé sept ans et demi en prison.

La Cour suprême, devant laquelle il avait fait appel, a établi qu'il avait été condamné sur la base d'aveux extorqués par la violence. « Les enquêteurs du Shin Beth ont menti aux tribunaux et outrepassé leurs prérogatives », avait estimé la Cour Suprême, qui avait ordonné la libération du lieutenant Nafsu déclaré innocent.

En juin 1986, le Shin Beth avait été secoué par la démission de son chef, M. Avraham Shalom, impliqué dans le meurtre de sang-froid de deux Palestiniens faits prisonniers après avoir détourné un autobus civil israélien sur la route Tel-Aviv-Ashkelon en avril 1984.

« Il y avait des cadavres partout »

Les rebelles tuent 211 personnes au Mozambique

MAPUTO (AFP) — Les rebelles de la RENAMO (Résistance Nationale du Mozambique) ont tué jeudi 211 personnes lors d'une embuscade tendue à un convoi de véhicules sur le principal axe routier nord-sud du pays à environ 80 kilomètres au nord de Maputo, a rapporté hier l'agence officielle mozambicaine AIM.

L'embuscade s'est produite jeudi après-midi, et selon les journalistes qui ont pu se rendre sur les lieux du massacre, « il y a des cadavres partout ».

« Ce fut une fusillade infernale. Ils ont cassé les portes de l'autocar et ont tiré à l'intérieur en toutes directions », a déclaré un rescapé à l'agence portugaise Lusa diffusée à Lisbonne.

Selon Lusa, M. Alberto Govene, agriculteur de 52 ans, hospitalisé à Maputo avec des fractures multiples, s'est caché entre les sièges comme s'il était mort et il a vu tomber autour de lui plusieurs passagers tués ou blessés. Les maquisards au nombre de 300 environ portaient, selon lui, des tenues militaires. Ils ont attaqué le convoi près du village « 3 Février », à environ 80 km au nord de la capitale mozambicaine.

Un autre survivant, Mme Maria Sigaupé, s'est réfugiée avec son mari dans la brousse après les premiers coups de feu contre la colonne. Un groupe de rebelles qui ratisait la région après avoir mis le feu à l'autocar les a repérés. Son mari a été tué à coups de hachette devant elle. Mme Sigaupé leur a demandé de l'aider aussi. « Te tuer, toi, pourquoi faire? », lui a répondu un des assassins de son mari.

De nombreux blessés, beaucoup dans un état grave, sont à l'hôpital de

Maputo. Il y a également plusieurs enfants qui ont les bras et les jambes coupés, signale le correspondant de Lusa à Maputo.

Selon une source militaire à Maputo, il y a encore un nombre considérable de corps éparpillés dans la région.

La RENAMO a souvent attaqué

des convois de transports en commun (généralement escortés) qui utilisent cet axe nord-sud. Cette attaque est cependant la plus importante jamais perpétrée contre un convoi. La RENAMO avait déjà attaqué des cibles civiles, dont des villages en zones rurales, comme cela avait été le cas dans la région de Ho-

moine, il y a deux mois, où près de 500 villageois avaient été abattus.

La RENAMO est réputée être soutenue par Pretoria, mais les sud-africains ont constamment démenti aider ce mouvement depuis la signature du pacte de non-agression de Nkomati signé en 1984 avec les autorités mozambicaines.

Le testament politique de Nakasone

Le Japon est condamné à s'ouvrir

TOKYO (AFP) — Le Japon ne pourra se faire entendre sur la scène internationale que s'il mène à bien de profondes réformes internes pour ouvrir ses marchés et internationaliser sa société, a affirmé le premier ministre, M. Yasuhiro Nakasone, jeudi soir.

Devant les représentants de la presse étrangère, le premier ministre sortant a présenté un véritable testament politique. M. Nakasone a quitté hier la présidence du Parti libéral-démocratique, qu'il détenait depuis cinq ans, et cèdera par conséquent la semaine prochaine la direction du gouvernement à son successeur, M. Noboru Takeshita.

« Le Japon ne pourra faire entendre sa voix sur la scène internationale que si nous menons à bien une réforme interne », a dit M. Nakasone. Ces transformations, a-t-il précisé, doivent aboutir à ouvrir d'avantage le marché japonais et à incorporer à l'économie du pays des normes et des comportements en usage à l'échelon international.

Reconnaissant qu'une grande par-

tie du chemin restait à faire, M. Nakasone a affirmé : « Ces réformes internes doivent être poursuivies très sérieusement et M. Takeshita partage cet avis ». « Toute action qui ne serait que purement symbolique sera démasquée tôt ou tard », a lancé M. Nakasone manifestement à l'intention de ceux qui vont prendre la relève.

« J'espère que dans le courant de l'année prochaine une réforme fiscale majeure sera menée à bien », a poursuivi M. Nakasone. La réforme, qui devrait rapprocher le Japon des autres pays industrialisés, a avorté au printemps dernier.

Cet échec, le plus manifeste du chef du gouvernement sortant, a mis en évidence les obstacles qui s'opposent à la transformation de l'archipel. Le premier ministre a souvent été accusé par les observateurs étrangers d'avoir parlé beaucoup plus qu'il n'a réalisé.

Mais M. Nakasone a plaidé les circonstances atténuantes, pour lui-même et pour le Japon, « qui atteint un haut niveau de technologie et de



Yasuhiro Nakasone

richesse dans un délai très court ».

Contrairement aux autres pays développés, en Amérique et en Europe, qui ont derrière eux une tradition ancienne de relations et d'échanges, « le Japon, a-t-il dit, est à l'extrême-est de l'Asie, et c'est un archipel ».

Deng se retirerait

L'homme fort de la Chine, Deng Xiaoping, a jusqu'à présent réussi à convaincre le Congrès du Parti communiste chinois de la nécessité de son retrait et son nom ne figure pas sur une première liste de membres du comité central votée jeudi, a affirmé hier un délégué.

M. Lu Guangqiu a expliqué qu'après avoir participé au vote jeudi lors d'une préélection pour le nouveau comité central, il avait consulté les résultats hier matin et avait constaté que le nom de M. Deng Xiaoping, 83 ans, ne figurait pas sur cette liste qui comprend 172 noms.

« Je ne m'attendais pas à cela », a déclaré M. Lu Guangqiu, l'un des 1.936 délégués du congrès, lors d'une discussion avec un groupe de correspondants étrangers organisée en marge du congrès.

Ces déclarations renforcent la thèse selon laquelle M. Deng Xiaoping prendra bien la semi-retraite qu'il avait annoncée plusieurs fois ces derniers mois, estimant les diplomates occidentaux.

Des documents expliquant la nécessité pour M. Deng Xiaoping de se retirer de la direction du parti ont circulé parmi les délégués ces derniers jours. « Jusqu'à présent il a réussi à convaincre » les délégués des raisons de son retrait. Le vote définitif pour l'élection d'un nouveau comité central aura lieu dimanche », a-t-il ajouté.

Le retrait du comité central de M. Deng Xiaoping signifie son retrait automatique du bureau politique et de son organe de dé-

cision suprême, le comité permanent, relèvent les observateurs.

Les diplomates n'excluent pas toutefois un coup de théâtre de dernière minute et soulignent que s'il devait malgré tout rester, on maintient au pouvoir serait entouré d'un vibrant éloges dont il sortirait encore plus fort aux commandes du pays.

M. Deng Xiaoping a déclaré à de multiples hôtes étrangers depuis le printemps qu'il se retirait du bureau politique et du comité permanent pour ne plus conserver que la présidence de la Commission militaire centrale. Il avait toutefois expliqué que son désir de se retirer rencontrait l'opposition de nombreux autres dirigeants chinois et que si on lui demanderait de ne pas se retirer, il obéirait aux ordres de la direction du Parti communiste.

Même s'il se retire des organes dirigeants du parti, il restera malgré tout le véritable homme fort de la Chine en restant le président de la Commission militaire centrale et l'arbitre suprême pour toutes les décisions vitales pour l'avenir de la Chine, estiment les diplomates occidentaux.

Revenu au pouvoir en 1977, un an après la mort de Mao Tsé-Toung, M. Deng Xiaoping a insisté ces derniers mois sur l'urgence du rajeunissement de la direction du parti pour garantir la poursuite des réformes économiques avec l'élimination des pensées « ossifiées » souvent propres aux personnes âgées.

Les stars « capitalistes » du 13e Congrès du Parti communiste chinois

Devenir riche et célèbre en Chine socialiste

PÉKIN (AFP) — Une femme d'affaires chinoise, Mme Guan Guangmei, souvent accusée d'être une capitaliste et l'une des stars du congrès du Parti communiste chinois (PCC), a tenté d'expliquer hier que le fait de gagner vingt fois plus que les autres visait à enrichir la Chine socialiste tout entière.

S'adressant à la presse étrangère, Mme Guan, âgée de 37 ans, l'un des 1.936 délégués du 13e congrès du PCC qui se tient actuellement, a reconnu que ses revenus avaient atteint la somme extraordinaire de 44.000 yuan (\$11.800 US) depuis 1985, lorsqu'elle est devenue la première en Chine à louer des magasins d'État déficitaires.

Devenue le cheval de bataille des dirigeants réformistes chinois, Mme Guan loue huit magasins à l'État dans sa ville de Benxi (nord-est). Ces magasins qui perdaient de l'argent sont tous devenus profitables. Propulsée au centre d'une polémique nationale ces derniers mois, Mme Guan a été tour à tour accusée de capitalisme ou louée pour l'efficacité de ses méthodes de gestion.

« Tous les magasins que je loue restent la propriété de l'État. Le montant de mes revenus n'a donc rien à voir avec mon statut politique », déclare Mme Guan, qui nie absolument être devenue ainsi une capitaliste en régime communiste.

Mme Guan affirme qu'elle n'a conservé que 7.000 yuan (\$1.880) pour elle, utilisant le reste de ses revenus à des primes pour ses plus de 1.000 employés ou pour des investissements afin de garantir l'avenir de ses magasins.

« L'État permet à certains de devenir riche avant les autres, mais le but final est la prospérité de tous », ajoute Mme Guan, reprenant une expression favorite de M. Deng Xiao-



Photo AP

Xiong Hanxian, Lu Guanqiu et Guan Guangmei ont réussi en affaires et ils ont expliqué hier que leur nouveau bien-être matériel profitait à la Chine entière, dont les réformes présentement en cours visent, ont-ils rappelé, à une prospérité généralisée. Nous sommes devenus riches les premiers, voilà tout, disent-ils.

ping, l'homme fort chinois, dont les réformes depuis 1979 écartent progressivement la Chine de l'orthodoxie communiste.

« Les réformes sont une torche brillante qui guide l'avenir de la Chine », affirme Mme Guan, ajoutant, elles : « nous permettront de parvenir à la prospérité, et à la nation tout entière d'atteindre rapidement une vie heureuse ».

Mme Guan, une ancienne ouvrière modèle, affirme que malgré les résistances qu'elles a rencontrées dans sa ville quand elle a commencé à louer des magasins et à s'enrichir, les idées réformistes s'imposeront

plus que jamais en Chine à l'issue du congrès.

« Je suis sûre que les réformes sont le reflet d'un large désir populaire. Elles sont incontrôlables et conformes à la marche du temps », ajoute-t-elle.

Dans son rapport politique prononcé à l'ouverture du congrès dimanche dernier, le premier ministre, M. Zhao Ziyang, a annoncé une accélération des réformes économiques et de la politique d'ouverture de

la Chine.

La mise en location par des particuliers ou des collectivités des entreprises déficitaires — 20 % le sont lourdement selon des chiffres officiels — est l'une des réformes les plus controversées depuis 1985.

Les conservateurs du régime l'ont attaquée en affirmant qu'elle était capitaliste par nature et qu'elle permettait des écarts de revenus intolérables en régime communiste entre gérants et employés.

Observateurs religieux en mission à Port-au-Prince

PORT-AU-PRINCE (AFP) — Une délégation oecuménique de sept membres des Églises américaines, canadiennes et caraïbéennes effectue depuis mercredi jusqu'à lundi à Port-au-Prince une mission de soutien au processus électoral démocratique haïtien.

La délégation qui répond à une invitation du Conseil électoral provisoire (CEP) haïtien, organisme indépendant chargé d'organiser et de superviser les prochaines élections générales dans le pays, est présidée par le révérend James Miller (Église de Bethel, États-Unis) et comprend cinq personnalités religieuses américaines, une Canadienne et une de Trinité et Tobago, aussi bien protestantes que catholiques.

Outre le CEP, la délégation s'est entretenue avec les responsables catholiques et protestants d'Haïti et a donné hier une conférence de presse où elle a affirmé son soutien total au CEP et au processus démocratique électoral.

La délégation a déploré le fait que le CNG ne fasse rien « pour calmer la situation et rétablir l'ordre » chaque fois qu'il y a des incidents ou des scènes d'intimidation dans les bureaux d'inscriptions électoraux.

Des élections législatives et présidentielle doivent se dérouler en Haïti le 29 novembre prochain et seront précédées le 15 novembre par des consultations locales et municipales.

LES CONFÉRENCES DU NOUVEL ÂGE PRÉSENTENT PLACIDE GABOURY GATINEAU-MONTRÉAL



DANS UNE CONFÉRENCE INTITULÉE « LE VOYAGE INTÉRIEUR »

Mercredi 4 novembre

Gatineau Polyvalente (819) 663-7057
Nicolas Gaboury (819) 776-6241

Vendredi 6 novembre

Montréal UQAM

Pavillon Hubert Aquin 843-7997
Salle M-050 274-6749

Heure: 19 h 30

Prix d'admission: 10\$

MAISONS D'ENSEIGNEMENTS

Pour renseignements

Christiane Legault 842-9645



— MONTRÉAL —

COURS DE CONVERSATION ANGLAISE

MATIN	84 h 7 semaines	199\$
APRÈS-MIDI	45 h 3 semaines	125\$
SOIR	42 h 7 semaines	140\$

* ANGLAIS ÉCRIT (langues des affaires)
42 h 7 semaines 140\$

LES COURS DÉBUTENT LE 9 NOVEMBRE

TESTS DE CLASSEMENT:
AV. DU PARC: 2, 3, 4 NOVEMBRE (9 h à 12 h et 20 h à 21 h)
Centre-ville: 28, 29, 30 OCTOBRE (12 h à 14 h et 16 h à 19 h)

277-3323

* Succursale

Internationale

5550 av. du Parc

(angle Saint-Viateur)

849-8393

(712 et 732)

Succursale

Centre-ville

1450 Stanley

(Métro Peel, sortie Stanley)

SALON DU SKI 87

PLACE BONAVENTURE DE MONTRÉAL DU 5 AU 8 NOVEMBRE 1987

- Acroba-Ski
- Démonstrations
- Destinations-Ski
- Manufacturiers
- Distributeurs

Défilé de Mode & boul. de la Mode

Jeudi 5 nov. 17h00 à 22h00
Vendredi 6 nov. 12h00 à 22h00
Samedi 7 nov. 11h00 à 22h00
Dimanche 8 nov. 11h00 à 19h00

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

L'ONU ouvre ses archives sur les nazis

NEW YORK (AFP) — Les archives de la commission sur les crimes de guerre nazis, jusqu'à ce jour tenues secrètes par l'Organisation des Nations unies qui en est dépositaire, vont prochainement devenir accessibles aux historiens et aux chercheurs, a-t-on appris dans les milieux diplomatiques de l'ONU.

Le secrétaire général de l'ONU, M. Javier Perez de Cuellar, devrait prochainement prendre une décision en ce sens, sur la base de recommandations faites hier par les 17 pays qui appartiennent à cette ancienne commission.

L'ouverture de ces archives, dont l'existence avait pratiquement été oubliée jusqu'à l'affaire Kurt Waldheim l'an dernier, constitue une victoire pour Israël.

Depuis un an, l'État hébreu fait campagne pour que ces archives, qui contiennent des dossiers sur près de 40.000 personnes, entrent dans le domaine public.

Selon des règles établies lors du démantèlement de la commission en 1948, et qui sont toujours en vigueur, les dossiers ne sont accessibles qu'à des gouvernements à condition qu'ils en gardent secret le contenu. À la demande de M. Perez de Cuellar, les anciens membres de la commission ont révisé les règles d'accès et ont mis au point, hier, leurs nouvelles recommandations.

Selon des sources ayant participé à ces travaux, les archives seront désormais ouvertes aux historiens ou chercheurs ayant reçu l'agrément de leurs gouvernements respectifs et il leur sera demandé de faire usage de leurs recherches « avec discernement ».

Cette formule est destinée à rappeler aux chercheurs et historiens que les accusations formulées dans nombre de dossiers n'ont jamais fait l'objet d'enquêtes judiciaires et pourraient être jugées par certains comme diffamatoires si elles sont publiées sans être appuyées sur des preuves, indique-t-on.

Le plan de paix en Amérique centrale est compromis

SAN SALVADOR (Reuter) — L'accord de paix en Amérique centrale conclu début août au Guatemala semblait donner de la bande hier après le refus des rebelles salvadoriens et du gouvernement nicaraguayen d'aller de l'avant dans le processus de paix.

Les guérilleros salvadoriens du Front Farabundo Martí de libération nationale (FMLN) ont fait savoir qu'ils ne participeraient pas à une nouvelle série de pourparlers avec le gouvernement du président Jose Napoleon Duarte, dont ils mettent la responsabilité en cause dans le meurtre lundi d'Herber Ernesto Anaya, président de la Commission salvadorienne des droits de l'homme, organisme non-gouvernemental.

Les pourparlers pour mettre fin à la guerre civile qui dure depuis huit ans au Salvador devaient débuter hier à Mexico.

« Assister à cette réunion ne ferait que contribuer à créer de faux espoirs et détourner l'attention nationale et internationale de ce meurtre », ont affirmé les rebelles dans un communiqué téléphonique jeudi aux médias.

Au Nicaragua, le gouvernement sandiniste a annoncé pour sa part qu'il ne mettrait en place aucune nouvelle réforme démocratique prévue par le plan de paix régional tant que Washington continuerait de soutenir les rebelles de la *contra*.

« Le respect des accords signifie que les États-Unis et les pays d'Amérique centrale doivent mettre fin à tout soutien aux contre-révolutionnaires », a indiqué le Front sandi-

niste de libération nationale (FSLN) dans un communiqué.

« Nous ne pouvons continuer à agir de manière unilatérale », a-t-il ajouté, en faisant référence aux réformes déjà introduites, et en particulier à la déclaration de cessez-le-feu unilatérale dans quatre zones de guerre et la levée partielle de la censure sur les médias.

Le plan de paix signé le 7 août par les présidents du Honduras, du Guatemala, du Salvador, du Nicaragua et du Costa Rica, prévoit des réformes démocratiques, un cessez-le-feu dans les guérillas de la région, et l'arrêt du soutien des forces insurgées par des gouvernements étrangers d'ici le 5 novembre.

Alvaro de Soto, chef d'une mission commune de l'ONU et de l'OEA (Organisation des États américains) menée récemment en Amérique centrale, a d'ores et déjà dit jeudi lors d'une conférence de presse aux Nations unies que la date limite du 5 novembre pour l'application du plan de paix pourrait être repoussée.

À Managua par ailleurs, l'un des chefs de la *contra*, M. Fermin Cardenas Olivas, connu sous le nom de « Comandante Cain », a accepté de se rallier aux sandinistes avec une partie de ses hommes, hier, dans le cadre de la mesure d'amnistie décrétée par le gouvernement de Managua.

Le commandant rebelle était le chef des opérations dans la zone nord du pays et particulièrement dans les départements de Matagalpa et Jinotega.

Le commandant et ses hommes



Les leaders du gouvernement de Managua ont déclaré qu'ils ne négocieraient pas avec les rebelles tant que leurs attaques, rendues possibles grâce à Washington, se poursuivraient. MM. Bavardo Arce, vice-coordonateur de la commission politique, lit un communiqué. De gauche à droite, l'on voit le ministre de l'Intérieur Tomas Borge, le commandant Victor Tirado, le ministre de la Défense Humberto Ortega et le président Daniel Ortega.

ont pris contact avec les autorités de Plan de Granma, à 200 km au nord-est de Managua, dans le département de Jinotega où ils ont mani-

festé leur intention de bénéficier de l'amnistie, ont indiqué des sources journalistiques sur place.

Plan de Granma est situé dans l'une des zones où le gouvernement nicaraguayen a décrété unilatéralement un cessez-le-feu, le 7 octobre dernier.

Enfin, les *contras* appuyés par les États-Unis ont annoncé hier qu'ils avaient abattu un hélicoptère MI-25 de construction soviétique dans l'Est du Nicaragua.

Un communiqué diffusé par Radio Libération, la radio des rebelles, a précisé que l'appareil a été abattu

jeudi à environ 120 km à l'est de Managua, dans la province de Chontales, théâtre de violents combats ces dernières semaines.

Le MI-25, armée de fusées, canons et mitrailleuses lourdes est souvent appelé le « tank volant » en raison de son épais blindage et de son énorme puissance de feu.

Les *contras* prétendent avoir abattu la plupart avec des missiles sol-air fournis par les Américains, 25 hélicoptères sandinistes cette année mais le ministère nicaraguayen de la Défense n'admet la perte que de sept seulement.

La « mission » de l'Inde au Sri Lanka tire à sa fin, dit Gandhi

NEW DELHI (AFP) — Le premier ministre indien, M. Rajiv Gandhi, a estimé hier que les troupes indiennes auront bientôt terminé leur mission d'anéantissement de la résistance tamoule au Sri Lanka.

« La force de maintien de paix a effectué du travail excellent et je suis confiant qu'elle aura très bientôt nettoyé les restes de résistance », a dit M. Gandhi cité par des responsables indiens. Le chef du gouvernement indien s'exprimait au cours d'une réunion avec des gouverneurs des États.

Les troupes indiennes ont entamé cette semaine des opérations de nettoyage dans la péninsule de Jaffna (Nord du Sri Lanka), après une bataille de 18 jours pour vaincre la résistance des séparatistes tamouls qui s'est terminée dimanche. Selon un porte-parole du gouvernement à New Delhi, plus de 1.000 personnes — 214 soldats indiens, 753 rebelles ta-

mouls et 60 civils — ont été tués au cours de ces combats.

Un porte-parole du ministère des Affaires étrangères, cité par l'agence indienne PTT, a indiqué à Madras (Sud de l'Inde) que 20.000 soldats indiens devraient retourner en Inde dans un délai d'une semaine.

Il a ajouté que l'accord conclu avec le principal mouvement de séparatistes tamouls, les Tigres de libération de l'Éelam tamoul (LTTE) concernant la composition d'un conseil intérimaire chargé d'administrer les régions du Nord et de l'Est du Sri Lanka n'était plus valable. Les Tigres, accusés par l'Inde d'avoir violé cet accord, devaient disposer de sept des 12 sièges au sein du conseil.

Il a ajouté que l'accord conclu avec le principal mouvement de séparatistes tamouls, les Tigres de libération de l'Éelam Tamoul (LTTE) concernant la composition d'un con-

seil intérimaire chargé d'administrer les régions du Nord et de l'Est du Sri Lanka n'était plus valable. Les Tigres, accusés par l'Inde d'avoir violé cet accord, devaient disposer de sept des 12 sièges au sein du conseil.

M. Gandhi a par ailleurs indiqué qu'il allait rencontrer le président Sri-Lankais Junius Jayewardene, la semaine prochaine à Kathmandu, en marge du sommet de l'Association de l'Asie du Sud pour la coopération régionale.

La situation demeure très tendue dans la péninsule de Jaffna et les avis partagés quant à la sagesse de l'intervention indienne dans la région.

Les combats extrêmement meurtriers des derniers jours n'ont pas nécessairement anéanti pour longtemps la résistance tamoule comme le souhaiterait New Delhi.

Pour protester contre un projet de loi réglementant le pouvoir de débrayer Un chapelet de grèves imprévues frappent l'Italie

ROME (AFP) — Transports publics, écoles, cimetières en grève, écoles en agitation : pour faire face aux grèves sauvages qui désarticulent le pays, Rome part en guerre contre les « Cobas » — comités de base — et brandit les foudres d'une future loi : la première qui, en 41 ans de République, tenterait de réglementer le droit de grève.

Une loi qui, avant même que le projet en soit fixé par le gouvernement, a fait monter la fièvre syndicale en Italie : les trois grandes centrales syndicales (CGIL, majorité communiste, CISL démocrate-chrétienne, UIL, socialiste) ont brandi hier contre le gouvernement la menace d'une grève générale.

L'aéroport de Milan était totalement paralysé hier par la grève du personnel à terre : une centaine de vols annulés. À Rome, après deux jours de paralysie totale dus d'abord au personnel à terre, puis aux associations de pilotes, d'autres chapelets de grèves du personnel à terre plongent Rome-Fiumicino dans un chaos profond : 56 vols Alitalia sont quotidiennement annulés jusqu'au 1er novembre.

Si l'aviation est incertaine, le train n'est pas moins improbable. Défilant les centrales syndicales et la convention collective signée en août dernier, les Cobas-mécaniciens ont décrété une grève, aussitôt suivis, mercredi et jeudi, par les Cobas-chefs de train et contrôleurs : gares désertes, réseau semi-paralysé.

Le personnel à terre de Fiumicino fulmine aujourd'hui : après dix ans de services, et quand on parle de deux langues, le salaire n'est que de \$1.000 US par mois. Les Cobas réclament \$200 d'augmentation, et la réduction des 42 heures hebdomadaires de tra-

vail. Alitalia propose \$40 et une réduction moindre.

Guerre des Cobas contre l'administration, mais aussi contre les centrales, accusées de ne pas défendre les intérêts des salariés. C'est dans la fonction publique — notoirement mal rétribuée — que les Cobas sont nés, au printemps dernier, parmi les enseignants.

La révolte des Cobas accélère ainsi le reflux syndical amorcé il y a près de cinq ans à Turin, lorsque 40.000 cols blancs de chez Fiat défilèrent dans les rues pour protester contre les grèves. Les trois grandes centrales, qui à partir de « l'automne rouge » de 1969 avaient constitué à la fois un véritable pouvoir face au gouvernement et au patronat, et une tentative originale de penser en termes globaux d'économie les problèmes sociaux du pays, ont vu depuis leur influence se réduire en peau de chagrin.

En 1983, la décision du gouvernement Craxi de freiner l'échelle mobile (indexation des salaires sur les prix) leur portait un nouveau coup, tout en les divisant. Face à un secteur privé qui additionne des résultats triomphants, et à un État qui s'endette de plus en plus, les syndicats ont vu leur représentativité contestée par la base.

La décision proclamée du gouvernement de Giovanni Gorla de protéger le secteur public par une législation du droit de grève constitue pour eux un nouveau coup, et a res-

soudé leur unité. Une décision, à vrai dire, attendue par les textes depuis 41 ans : la Constitution italienne prévoit que le Parlement règle par la loi le droit de grève.

Les syndicats avaient, de leur côté, adopté un « code de comportement » autonome réglant préavis et périodes de grève. Soutenus par le Parti communiste, ils rejettent donc

l'hypothèse d'une loi qui imposerait d'en haut la « réglementation ». Au mieux, ils accepteraient d'insérer leur « code de comportement » dans les conventions collectives.

Mais les Cobas ont parfaitement ignoré ce « code » syndical. Respecteront-ils mieux la loi, se demande le secrétaire d'État Raffaele Costa (libéral).

LE DEVOIR

RENSEIGNEMENTS		(514) 844-3361
Administration		(514) 844-3361
Rédaction		(514) 842-9628
Publicité		
Générale		(514) 842-9645
Annonces classées		(514) 286-1200
Abonnements		
Montréal		(514) 332-3891 ou (514) 844-3361
Québec		(418) 687-2021
Extérieur — Indicatif 514		1-800-361-6059
Indicatif 418		1-800-463-4747
Indicatif 819		1-800-361-5699
Indicatif 613		1-800-361-5699

Fait **LE DEVOIR** pour le croire!

Bashir, Shuja & Cie

TAPIS PERSANS ET ORIENTAUX

Exposition et vente

50% à 65% de rabais

Une vaste sélection de tapis provenant d'un des importateurs des plus réputés de Montréal sera exposée à la place Bonaventure. Cette sélection comprend, entre autres, des tapis de soie Qum, Nain, Isfahan, Tabriz, Kashan, Bakhtiar, Heriz, Bokhara, Kashmiri, des tapis de Chine, de Turquie, du Pakistan, de l'U.R.S.S. et plusieurs autres. Achetez directement du distributeur et économisez de 50% à 65% sur le prix de détail. Nous vous garantissons un remboursement applicable sur 90 jours, si vous n'êtes pas entièrement satisfait. Nous vous offrons une occasion unique d'acquérir un tapis de qualité fait à la main, au prix de gros.

Une semaine seulement du 2 au 7 novembre

Salle de montre Place Bonaventure
Étage «D» 38, Deauville, Montréal, QC, H5A 1H6
(514) 876-4043
Du lundi au vendredi 8 h 00 à 18 h 00.
Samedi 9 h 00 à 14 h 00.

L'exposition et la vente dans la ville de Québec se fera une fois par mois, téléphonez afin de connaître les dates et endroits. Nous achetons, vendons, évaluons, échangeons, réparons, nettoyons toutes sortes de tapis faits à la main.
Mode de paiement: cartes de crédit, comptant, chèques.



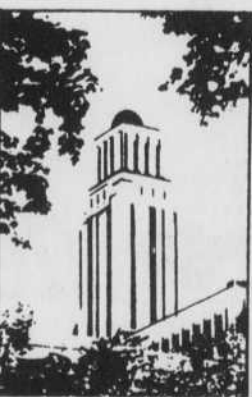
La bonne cuisine commence chez **Anjou QUÉBEC**

Votre boucher charcutier traiteur
L'innovateur depuis 1953

Les temps froids nous amènent aussi de bien bonnes choses, comme...

notre fameuse choucroute cuite!

1025, rue Laurier ouest
272-4065 272-4086



LA SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL: UN DÉFI DE TAILLE!

Vous êtes membres de comités de S.S.T., directeurs de la sécurité, représentants de la prévention, techniciens en hygiène industrielle, infirmières industrielles ou des travailleurs exposés à des risques d'accidents de travail?

Vous voulez vous engager davantage dans la prévention, les lois en S.S.T., l'ergonomie, l'hygiène et la toxicologie, la gestion de la S.S.T. et la formation en S.S.T. pour faire face aux enjeux économiques, politiques, institutionnels et professionnels?

N'attendez plus... Offrez-vous un programme de formation professionnelle de 30 crédits en **SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL**.

Conditions d'admission
Détenir un diplôme d'études collégiales ou l'équivalent et posséder une année d'expérience pertinente, ou avoir l'âge de 21 ans et posséder des connaissances appropriées au programme.

Informez-vous sur les autres modalités d'admission particulières à ce programme.

Date limite d'admission: le 1^{er} novembre

Renseignements: 3335, chemin Queen Mary
Tél.: 343-6090



Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente

Ord. 300⁺
149\$

DUVET D'OIE BLANCHE

EXXA 550 President Kennedy, Métro McGill 843-6248

A St-Jean: 1 Place du Marché

Lancement de la Semaine des sciences

Ryan affirme que le Québec accorde une place importante à l'enseignement des sciences

(PC) — Venu inaugurer officiellement hier la Semaine des sciences à l'Université de Montréal, le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Science, M. Claude Ryan, a tenu à répondre aux critiques voulant que le gouvernement du Québec ne déploie pas assez d'efforts pour assurer le développement de la culture scientifique, entre autres dans les écoles.

Selon M. Ryan, c'est parce que le gouvernement a compris la nécessité d'inculquer une plus grande culture scientifique aux jeunes qu'il a décidé d'accorder une place plus importante à l'enseignement des sciences dès le niveau primaire, où les cours de sciences de la nature deviendront obligatoires l'an prochain.

Dans les écoles secondaires, les étudiants doivent aussi suivre des cours de sciences, et le gouvernement mettra en place l'an prochain un nouveau programme de chimie et de physique, a poursuivi M. Ryan. Quant au calibre des études des sciences au niveau collégial il est excellent, a estimé le ministre, qui a rendu hommage aux professeurs de sciences au début de son allocution.

De plus en plus de jeunes s'inscrivent aux programmes d'études scientifiques dans les universités, a ajouté M. Ryan, (quelque 100.000 à temps complet pour la présente année scolaire) alors que le gouvernement a octroyé des sommes additionnelles pour la recherche, les équipements scientifiques et les bi-

bliothèques.

Le président d'honneur de la Semaine des sciences, M. André J. Boutin, vice-président de Northern Telecom Canada, qui avait expliqué la semaine dernière que des lacunes dans l'enseignement des sciences dans les écoles expliqueraient en partie le manque d'intérêt des jeunes pour les carrières scientifiques, était également présent à cette cérémonie d'inauguration.

M. Ryan a déclaré qu'il n'y avait aucune contradiction entre ses explications et les propos tenus par M. Boutin. « Je crois que le travail de M. Boutin complète plutôt très bien ce que je viens de dire », a soutenu le ministre.

M. Boutin a déclaré pour sa part qu'il est vrai qu'on avait « fait beaucoup de chemin depuis les dix dernières années. Mais comme l'a admis le ministre, il reste encore beaucoup de chemin à parcourir, et tous les gens impliqués dans le domaine scientifique en sont conscients ».

Il continue de penser qu'il faudra encore faire davantage dans le domaine de l'enseignement, afin de faire avancer les choses plus rapidement. « M. Ryan a dit qu'avant qu'on atteigne une véritable culture scientifique au Québec, ça prendra probablement un sinon deux générations. Mais moi, personnellement, je suis très impatient ».

M. Boutin avait affirmé la semaine dernière que pour lui on ne commence jamais assez tôt à intéresser un enfant à la science et que la plupart des enseignants du secondaire sont sous-qualifiés, car ils ne sont pas tous spécialisés en la matière.

En conclusion, M. Ryan a précisé que le gouvernement était conscient de l'importance pour le Québec de gagner du terrain dans le domaine scientifique, sinon « c'est son avenir qui est compromis ».

Le Québec adulte ses « Dames de coeur »

(PC) — Le téléroman « Des dames de coeur » de Radio-Canada a été l'émission francophone la plus regardée au Canada durant la semaine du 28 septembre au 4 octobre, révèle un sondage de la firme A.C. Nielsen dont les résultats ont été rendus publics hier par société d'État.

« Des dames de coeur » a été suivie par 1.848.000 personnes tandis que son concurrent direct, « Dynastie », diffusé au réseau TVA, se classait deuxième avec 1.533.000 auditeurs.

Le palmarès des 25 émissions les plus populaires comprend 13 émissions de Radio-Canada, 10 émissions de TVA et deux de Télévision Quatre Saisons.

Le sondage révèle d'autre part que la part d'écoute de Radio-Canada entre 19h00 et 23h00 au cours de la même semaine en question était de 36 %, contre 30 % pour TVA, 12 % pour Quatre Saisons et 4 % pour Radio-Québec.

Une candidate à la présidence du NPD-Québec accuse Toupin de « connivence » avec le PQ

SYLVAIN BLANCHARD

« Robert Toupin ment sur ce qui se passe au sein du NPD-Québec. C'est qu'il a très mal digéré la décision du dernier Conseil national de ne pas faire du NPD-Québec une formation indépendante des instances nationales et celle de M. Broadbent de ne pas faire de lui son lieutenant québécois. Ajouté au fait que Robert Toupin compte dans son entourage plusieurs organistes péquistes qui souhaitent ardemment l'élimination du NPD-Québec de la carte électorale québécoise en raison de la montée du parti dans les sondages, vous avez là plusieurs bonnes raisons susceptibles d'expliquer la campagne de saïssage qu'il mène actuellement à travers les médias ».

C'est ce qu'a déclaré, hier, au DEVOIR, Mme Noëlle-Dominique Willems, quelques heures après avoir déposé sa candidature au poste de co-présidente du NPD-Québec en vue du congrès du 27 novembre prochain.

Cette candidature, Mme Willems l'a déposée conjointement avec M. Pierre Graveline, un autre membre de l'exécutif du NPD-Québec, dans le but de faire équipe avec M. Roland Morin, l'actuel président du NPD-Québec, qui a posé sa candidature à la chefferie.

C'est d'ailleurs sur cette question

du leadership du parti, plutôt que sur « l'affaire Toupin » proprement dit, qu'a porté l'essentiel des propos tenus par ces 2 représentants du NPD-Québec en conférence de presse, hier.

Ils ont d'abord indiqué que ce n'était pas d'un messie dont le NPD-Québec avait besoin, mais d'une équipe de dirigeants solidaires et déterminés.

Au cours des prochains mois, ils veulent s'organiser pour faire du parti « la grande force politique de changement au Québec », en complétant la mise en place d'associations dans tous les comtés de la province, en augmentant le nombre de leurs membres et en améliorant le fonctionnement des comités et des instances du parti.

M. Graveline préside actuellement le comité des interventions publiques du NPD-Québec et est l'un des principaux porte-parole du parti en matière de constitution, de langue et de libre-échange. Mme Willems, elle, effectue présentement une recherche pour le compte de l'Institut de la Paix et de la sécurité portant sur la position du Cana en matière de désarmement et de contrôle des armements.

Les deux souhaitent construire une véritable opposition au gouvernement Bourassa.

« Cela veut dire, disent-ils, que nous devons renforcer notre capa-

cité d'intervention dans les grands débats politiques, se donner les moyens d'accroître notre visibilité, élaborer davantage notre programme et multiplier nos liens avec les groupes sociaux de la province ».

D'autre part, devant la perspective d'élections fédérales l'an prochain, M. Graveline et Mme Willems expliquent qu'il s'agira d'un défi électoral historique étant donné la force du NPD dans les sondages.

« Nous devons nous organiser maintenant pour traduire dans la réalité ces intentions de vote, en travaillant d'arrache pied pour mettre sur pied une équipe de candidats enracinés dans la société québécoise et une organisation électorale solide et efficace », ont-ils conclu.

Donnez généreusement
LE CANCER AGIT... RÉAGISSEZ!

SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER
CANADIAN CANCER SOCIETY



LE CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE

SAISISSEZ
L'OCCASION
D'AVOIR
« UNE VOIX
AUX
DÉCISIONS »



POSEZ VOTRE CANDIDATURE au collège électoral du Conseil permanent de la jeunesse

Le Conseil permanent de la jeunesse est un organisme gouvernemental qui aura pour mandat de conseiller le Gouvernement sur toute question relative à la jeunesse québécoise.

Processus de nomination

40 jeunes issus du milieu formeront le collège électoral et seront par la suite appelés à élire parmi eux les 15 membres du Conseil permanent de la jeunesse.

Critères d'admissibilité

Toute personne âgée entre 15 et 30 ans, étant citoyenne canadienne ou domiciliée au Québec depuis au moins 12 mois, peut poser sa candidature.

Mise en candidature

Pour faire partie du collège électoral, on doit produire une déclaration de candidature et fournir les déclarations d'appui d'au moins 3 organismes œuvrant dans au moins 2 secteurs d'activités distincts (affaires sociales, culture, éducation, loisirs ou travail et entrepreneuriat). La candidature devra parvenir au Cabinet du Premier ministre avant le 27 novembre 1987.

Pour obtenir les formules de mise en candidature, contactez l'agent-e de liaison du Secrétariat à la jeunesse de votre région ou le :

Secrétariat à la jeunesse
Ministère du Conseil exécutif
1100, de la Chevrotière
Québec (Québec)
G1R 3J5
Tél. : (418) 643-2968 ou
1-800-463-5306

Québec

AFFAIRES SOCIALES

Le multiculturalisme à l'hôpital

L'Hôpital de Montréal pour enfants vient d'instaurer au sein de son établissement un programme de multiculturalisme qui serait, affirme-t-on, le premier du genre en Amérique du Nord. Ce programme comprend la formation interculturelle du personnel; l'essor d'une bibliothèque dotée de références et de ressources multiculturelles; le développement des relations entre l'hôpital et les communautés culturelles ainsi que l'amélioration des services d'interprétation. Subventionné à titre de projet pilote par le Secrétariat d'État, le programme vise à servir d'exemple à d'autres hôpitaux à travers le pays.

Le cardinal et ses oeuvres

Pendant la durée de la campagne de levée de fonds « Le cardinal Léger et ses oeuvres », qui débute demain pour se poursuivre jusqu'au 15 novembre, les consommateurs désireux d'effectuer un don pourront le faire plus facilement puisque des dépliantes seront mis à leur disposition dans tous les supermarchés Provigo du Québec, dans toutes les succursales des caisses populaires Desjardins, de la Banque nationale, de la Banque royale, de la Banque canadienne de commerce et de la Banque de Nouvelle-Écosse. Il est également possible de faire parvenir les dons à l'adresse suivante: Le cardinal Léger et ses oeuvres, 130 avenue de l'Épée, Outremont, Québec, H2V 3T2.

Santé mentale

Suite au dépôt public du rapport Harnois et en accord avec l'opposition officielle, la Commission des affaires sociales procédera à une consultation générale étendant des auditions publiques à compter du 30 novembre prochain. Toute personne ou groupe intéressés à présenter un mémoire doit le faire au plus tard le 23 novembre, à 17h, en le faisant parvenir à Mme Denise Lamontagne, Secrétaire des commissions parlementaires, Hôtel du Parlement, Bureau 4, Québec, G1A 1A4.

Maisons-appartements pour personnes âgées

Le Centre de référence du Grand Montréal vient de publier la liste 1987 de « Maisons-appartements pour personnes âgées ». Cette liste est une source importante d'information pour les familles, les professionnels et les personnes âgées. Elle donne la description de plus de 80 « maisons-appartements », le numéro de téléphone, le coût mensuel approximatif et les services disponibles sur place. Vous pouvez vous procurer cette liste, au coût de \$5,00, au Centre même ou par la poste en faisant parvenir un chèque ou mandat fait à l'ordre de la Fondation du Centre de référence du Grand Montréal, 1800, boul. Dorchester ouest, bureau 326, Montréal H3H 2H2 (tél. 931-2292).

Protégez nos enfants

À l'occasion de l'Halloween, Parents-Secours du Québec, qui compte 305 comités actifs à travers la province, lance un appel spécial en faveur de la sécurité des enfants. La circulation des piétons sera ce soir plus grande qu'à l'ordinaire; la visibilité est restreinte en cette période automnale; le temps est souvent inclément; les costumes entravent les mouvements des enfants; ceux-ci sont très exubérants en cette occasion; des personnes mal intentionnées peuvent les solliciter. Autant de motifs qui justifient la concertation de tous et invitent à la prudence, rappelle Parents-Secours du Québec qui, chaque année, apporte de l'aide à environ 4.000 enfants en difficulté.

LE PLAISIR des
LE PLAISIR
LE PLAISIR
LE PLAISIR
LE PLAISIR

du 14 novembre
prochain sera
consacré
au

SALON DU LIVRE DE MONTRÉAL

et à tous ses participants

Date de tombée:
6 novembre 1987

Réservations publicitaires
Jacqueline Avril: (514) 842-9645

10^e
ANNIVERSAIRE

Les BPC en Abitibi

Lincoln dit non à une étude d'impact

— Le ministre québécois de l'Environnement, Clifford Lincoln a rejeté, hier, les nombreuses requêtes pour une étude d'impact et des audiences publiques sur le transport et l'entreposage des BPC à Senneterre en Abitibi.

Mais le ministre a eu fort à faire et a même finalement dû renoncer, hier midi à Rouyn-Noranda, lors d'une assemblée publique, à calmer les craintes soulevées dans cette région par le projet de transport, d'entreposage et de construction d'une usine d'incinération des BPC à Senneterre.

À un moment, pris dans ce qu'il a appelé un débat bilatéral avec une représentante du Comité de vigilance sur l'environnement à Senneterre, qui réclamait la relocalisation de cette usine sur des terres inhabitées de la Couronne, le ministre, de guerre lasse, a plutôt choisi de rompre le combat.

Quoi qu'il en soit, le ministre s'est formellement engagé de nouveau, même si le promoteur Sanivan aurait, semble-t-il, déjà publié des appels de soumissions publiques, à tenir études et audiences avant d'autoriser la construction d'une usine d'incinération. « Toute soumission qui a affaire à un incinérateur est invalide, illégale, nulle », a-t-il solennellement déclaré.

Contrairement à des informations qui circulent dans la région, a dit le ministre Lincoln, si le ministère a donné son aval pour le transport et l'entreposage des BPC, il n'est absolument pas lié par le projet d'usine d'incinération. Ce projet devra au préalable faire l'objet d'une étude d'impact, d'une consultation auprès de la population, après quoi seulement, si les résultats sont satisfaisants, le ministère pourra accorder un certificat pour la construction de l'usine.

« Dans des barils, conformément à toutes les normes du ministère, les BPC ne présentent aucun danger. C'est lorsqu'on brûle les BPC qu'il y a de gros risques, puisque la combustion dégage divers sous-produits, entre autres des dioxines. L'étude d'impact environnementale consistera à vérifier si, avec la technologie prévue à Senneterre, on peut les brûler sans danger pour la santé de la population. »

Pour ce qui est du transport et de l'entreposage des BPC, il s'agit, a-t-il affirmé, d'une nécessité absolue. Il y a actuellement 20



Clifford Lincoln.

millions de litres de BPC au Québec, alors que l'usine de Senneterre ne pourra en éliminer qu'un million de litres. « Personnellement j'espère qu'il y aura des entrepôts de BPC partout au Québec, a-t-il dit, parce que c'est beaucoup plus sécuritaire que des BPC qui traînent dans le décor on ne sait où. » Monsieur Lincoln a précisé qu'au Québec, sont entreposés actuellement 19 millions de litres de BPC, ailleurs qu'à Senneterre, principalement dans la région de Montréal.

De nombreux organismes de la région de l'Abitibi-Témiscamingue réclament actuellement un étude d'impact sur le transport et l'entreposage des BPC, avant que la situation ne soit irréversible à Senneterre.

Une étude et une consultation que le ministre a rejetées, puis, a-t-il affirmé, les législations actuelles en cette matière sont pertinentes. Québec serait même la seule province au Canada à réclamer la production de manifestes avant et après le transport de matière dangereuse.

Passant en revue les appuis très nombreux et les interventions contre le projet d'incinération des BPC à Senneterre, un opposant de longue date, le maire de Val d'Or, André Pelletier, a fait remarquer: « Vous voyez ce matin que c'est toute l'Abitibi qui est préoccupée par le projet des BPC. »

Le Conseil du statut de la Femme veut l'interdiction de certains tests

CAROLE BEAULIEU

Certains tests diagnostics pré-nataux doivent être interdits et d'autres limités, affirme le Conseil québécois du statut de la Femme dans un avis dont les grandes lignes ont été rendues publiques hier.

S'adressant à plus de 500 personnes réunies dans le cadre du Forum international sur les nouvelles technologies de la reproduction, la présidente du CSF, Mme Francine McKenzie, a dévoilé les principaux éléments d'un avis dont le gouvernement du Québec a récemment été saisi.

L'avis concerne notamment les échographies, l'amniocentèse et la biopsie chorionique, trois tests prénataux permettant de détecter à différents moments de la grossesse

aussi bien le sexe que les possibles maladies génétiques dont souffrirait le fœtus.

Le CSF demande l'imposition d'un moratoire sur la biopsie chorionique « jusqu'à ce que ces effets soient mieux connus ».

La biopsie chorionique est le plus sophistiqué et le plus nouveau des trois tests. Il est pratiqué plus tôt dans la grossesse.

Selon le CSF, ce test « ouvre une voie nouvelle à l'eugénisme » en mettant des femmes devant le choix d'avorter un fœtus qui aurait peut-être, vu ses défauts génétiques, avorté spontanément.

Le Conseil demande aussi que des consentements écrits soient désormais requis des femmes avant que les médecins ne pratiquent des échographies ou des amniocentèses.

Pratique devenue aujourd'hui rou-

tière pour les femmes enceintes, l'échographie permet, notamment, d'identifier le sexe du fœtus que les parents peuvent voir sur un écran de télévision grâce à des ondes sonores.

Le CSF demande que ce test ne soit pratiqué que lorsqu'il est requis médicalement.

Dans le cas de l'amniocentèse comme pour l'échographie, le CSF demande que les femmes soient mieux informées des dangers, aussi bien que des bénéfices, de cette technique de diagnostic prénatal.

S'inquiétant d'un biais favorable à la mise au monde de fils plutôt que de filles, le CSF recommande que toute utilisation de techniques connues de sexe soit interdite en reproduction artificielle.

Des cas sont déjà survenus aux États-Unis, notamment, où des pères ont demandé que lors de la fécon-

tion in vitro seules les composantes mâles de leur sperme soient utilisées, de façon à engendrer un fils, avec certitude.

Le Conseil demande aussi que toute recherche en reproduction humaine ayant pour but de permettre la pré-détermination du sexe des enfants à naître soit suspendue.

Selon Mme McKenzie, il n'est pas utopique de faire brèche à l'idéologie du progrès.

Disant respecter profondément le désir d'enfant des couples infertiles, Mme McKenzie a déclaré qu'il y avait une limite au-delà de laquelle même le désir d'enfant devait « tirer sa révérence » pour sauvegarder la reproduction conviviale.

Elle a invité nos sociétés à tracer la frontière entre deux contrées voisines : celle du désir et celle du délire.

Jean-Paul II brosera dès l'année prochaine le portrait du laïc de demain

CITE DU VATICAN (AFP) — Jean-Paul II brosera le portrait-robot du laïc de l'an 2000 dans une exhortation apostolique qu'il publiera l'année prochaine, en s'appuyant sur les conclusions du synode, a-t-il annoncé hier, à l'issue du septième synode des évêques.

Le pape a déclaré qu'il tiendrait compte des « choses profondes et stimulantes » qui ont été dites au cours du mois de travaux des 220 évêques, une centaine de cardinaux, prélats, laïcs et experts réunis au Vatican, pour la plupart du temps à huis clos, sur le thème du rôle des laïcs dans l'Eglise et dans le monde.

« Le problème est d'expliquer aux gens, à notre retour, le fait que le synode n'a rien conclu. De nombreux fidèles chez nous seront déçus, surtout après l'énorme travail de consultation qui avait concerné plus de 200.000 personnes », a commenté l'un des pères américains, Mgr Rembert Weakland, archevêque de Milwaukee.

Kar malgré les déclarations encourageantes du pape, qui a promis à deux reprises de se mettre personnellement et tout de suite à la rédaction du document annoncé sur les laïcs, une certaine déception circule

dans les milieux catholiques à Rome.

« Le souverain pontife a affirmé dans son discours qu'il respectera les 'droits d'auteur' du synode. Mais sur quoi devrions-nous réclamer le copyright ? » a commenté un évêque. Car le document final contenant 54 suggestions à Jean-Paul II est considéré par de nombreux ecclésiastiques et laïcs comme très général.

« L'important est que le pape était là à nous écouter du premier au dernier jour », réplique un prélat du Vatican. Il souligne que Jean-Paul II a d'ailleurs bien indiqué qu'il ne se bornerait pas à tenir compte du document final, mais qu'il se baserait sur tout le matériel synodal, des documents préparatoires aux premières réponses des évêques il y a deux ans, et à tout ce qui a été dit ces jours-ci par les participants. Et cela à la demande explicite de ceux-ci, conscients des limites de leur texte.

Des experts trouvent une explication à la maigre consistance du document final dans l'intention des responsables du synode de redonner à cette institution son caractère consultatif, alors qu'au cours de ces dernières années il semblait assumer de plus en plus un caractère presque décisionnel : le pape pouvait se sentir toujours plus lié par ses conclusions.



Le pape Jean-Paul II a célébré la messe, hier, à la Basilique de Saint-Pierre, au lendemain de la fermeture du Synode.

Doublage
Bacon juge inopportune la réaction d'Ottawa

(PC) — La ministre des Affaires culturelles, Mme Lise Bacon, juge « inopportuns » les propos de certains fonctionnaires fédéraux selon lesquels l'intervention de celle-ci dans le dossier du doublage de films diffusés en France est « malencontreuse ».

Dans un communiqué transmis hier, Mme Bacon s'étonne de cette réaction, d'autant plus que le gouvernement fédéral est au courant de ses démarches depuis le début. « Elles ont été rendues publiques tant par M. Léotard (ministre français de la Culture) que par moi-même lors de l'émission d'un communiqué conjoint », précise-t-elle.

Les pourparlers entrepris en février dernier entre M. Léotard et Mme Bacon prévoyaient la participation des Québécois à 20 pour cent du doublage des films diffusés en France. Les artistes français ont déclenché un arrêt de travail la semaine dernière pour dénoncer ce projet.

Des sources fédérales disent que ces tractations ont provoqué de vives réactions de la part des artistes français et compromis les pourparlers en cours au sujet du marché plus lucratif du doublage à la télévision. De plus, ajoute Mme Bacon, « jamais la ministre des Communications, Mme Flora McDonald, n'a manifesté quelque inquiétude que ce soit face à ce dossier. »

Cette dernière a affirmé jeudi que le gouvernement du Canada n'adoptera pas de mesures de représailles contre la France malgré le protectionnisme pratiqué par ce pays en matière de doublage de films.

Service
de courrier
personnel

Montréal - Québec
ou autres destinations

Recherche
contrat régulier
avec compagnie

INF: 324-9588

HÔTEL DE VILLE

Commissions et comités

Dates	Comités	Endroits	Thèmes
3 novembre (19h00)	Comité zone libre d'armes nucléaires	Hôtel de ville 275 rue Notre-Dame Est	Étude du rapport préliminaire
5 novembre (19h00)	Comité zone libre d'armes nucléaires	Hôtel de ville 275 rue Notre-Dame Est	Étude du rapport préliminaire

Renseignements: 872-3770

Maurice Brunet
Greffier de la Ville



Ville de Montréal

Les conférences Hydro-Québec

LA VILLE ET L'EAU

À Montréal
le mardi 16h
du 29 septembre au
1^{er} décembre 1987
Bibliothèque nationale
1700, rue Saint-Denis
Métro Berri-de Montigny

À Québec
le mercredi à 17h30
du 30 septembre au
2 décembre 1987
Implant Théâtre
2, rue Crémazie
Sous l'égide de
l'université Laval

Pour obtenir de plus
amples renseignements:
(514) 289-2214
(514) 343-6835
(418) 845-7386

**Les conférences
Hydro-Québec
présentent**

À Montréal
À Québec

3 novembre
Jean Décarie et
André Carpentier
Archipel : projet d'aménagement
hydraulique à des fins urbaines ;
étude de planification
environnementale

4 novembre
Rodolphe De Koninck
Singapour ou
l'aménagement intégral

Visitez dès aujourd'hui

3 grands salons

Salon de l'habitation de l'automne

Pour bricoler, rénover et préparer
votre maison pour l'hiver

Salon de la santé et de l'alimentation

Pour connaître toutes les ressources santé
disponibles et découvrir la nouvelle alimentation

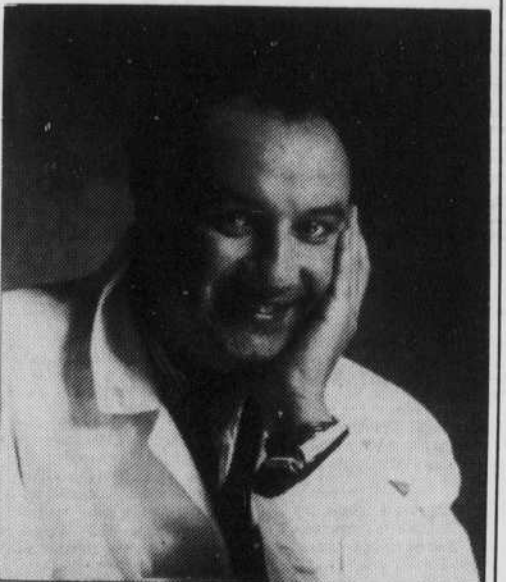
Salon des nations et du tourisme
et Salon Club Voyages

Pour réserver des forfaits voyages à prix
spéciaux

au Stade olympique du 30 octobre au 8 novembre

Zoom sur la mode italienne

Le Consorzio Moda Roma qui réunit les plus grands noms de la mode italienne sera présent au Salon des Nations et du tourisme pendant toute la durée de la Foire internationale de Montréal. Sur la scène La Presse, il nous présentera quotidiennement des défilés spectaculaires de sept grandes maisons italiennes de renom: Brioni, Eli, Claj, Fiore, Gattinoni Raniero, Litrico, Tita Rossiet Sarli. Pour marquer avec éclat l'ouverture de la Foire, c'est le célèbre Enrico Coveri qui présentera sa toute nouvelle collection automne-hiver. C'est la première visite à Montréal de ce grand couturier, réputé dans le monde entier pour son style jeune et audacieux. Tous et toutes voudront admirer les créations de ce leader de la mode, adulé tant à Paris qu'à Rome.



Enrico Coveri: une première à Montréal



Heures d'ouverture: lundi au vendredi* 11h à 22h00
samedi 10h à 22h00 dimanche 10h à 21h00
*jeudi le 5 novembre 11h à 21h00
Prix d'admission: admission générale: 6\$ étudiants et
âge d'or: 5\$ enfants (accompagnés d'un adulte)
moins de 12 ans: 2\$ moins de 6 ans: gratuit
Prix spéciaux pour groupes information et réservation:
Anne-Marie Léveillé 527-9221



Bureaux à louer 251 ■ **Bureaux à louer 251**

BUREAUX DE PRESTIGE

TARIFS EXCEPTIONNELS

1001 DE MAISONNEUVE-EST

16,300 pi.ca. sur un étage et 6,000 pi.ca. ou moins, incluant tous les services modernes.

Inf.: MME LEFEBVRE
861-1001

2-11-87

■ **Espaces commerciaux à louer 259** ■ **Espaces commerciaux à louer 259**

First City

ESPACE COMMERCIAL

100 000 pieds carrés. Emplacement de choix dans un centre commercial. Disponible. Dans la ville en expansion rapide de Gatineau.

Ancre par Toys "R" US
(43 000 pieds carrés).

Accès facile.

Directement par autoroute.

CLAUDE LÉVESQUE
First City Shopping Center Group Inc.
613-722-3481

2-11-87

MARCHE de la TOUR de ST-LÉONARD

Espaces disponibles pour:

- Poissonnerie
- Fruits et légumes
- Charcuterie
- Boucherie
- et autres commerces

6660 Jarry est 325-8510

2-11-87

■ **Bureaux à louer 251** ■ **Bureaux à louer 251**

PARC INDUSTRIEL À LAVAL

Bureau à louer, 1 600 pi.ca. Bâtisse neuve. Rens. 682-1118.

PEEL DE MAISONNEUVE

Occasion unique! Magnifiques bureaux. Aménagement possible si désiré. Approx. 1 200 pi.ca. Fin de bail (9 à 5 h) 842-0177.

PLACE JACQUES-CARTIER

Possibilité 2 500 pi.ca. NOUVELLE CONSTRUCTION Verrière (sky light) 842-6571.

PLACE JACQUES-CARTIER

Possibilité 2 500 pi.ca. Puits de lumière Rens. Gilette 842-6571.

ROSEMONT 1200 pi.ca.

1ère avenue com. Beau. Stationnement disponible. Serge Gendron 383-6535.

ROSEMONT

Bureau professionnel idéal pour optométriste. 500 pi.ca. dans clinique médicale et dentaire. 663-7238.

ROSEMONT

Bureau professionnel idéal pour optométriste. 500 pi.ca. dans clinique médicale et dentaire. 728-9288.

VIEUX-MONTREAL

Superbe bureau Place D'Youville Possibilité de 740 pi.ca. 745-1721.

VIEUX-MONTREAL

SOUS-LOCATION. Espace de bureau moderne, 1349 pi.ca., près métro d'Armes, arrangements avantageux pour division de bureau, table et chaises de conférence et possibilité d'ameublement supplémentaire. Loyer mensuel \$1105. Les Productions de Marc 288-9015 poste 264.

■ **Espaces commerciaux à louer 259**

DRUMMONDVILLE

Local neuf à louer: 5 000 pi.ca., quartier industriel, coin Lemire et Janelle 4,00\$ du pi.ca., disponible fin octobre 87.

Contactez:
Michel Pagé
Denise Chartrand
(514) 384-8490

3-11-87

◆ **ESPACE À LOUER** ◆
9 000 pi. sur des érabes, \$1 200-/mois, chauffé, 254-3444.

2 **LOCAUX À LOUER** dans centre d'affaires, 5682, chemin Chamby, St-Hubert. 1 local équipé pour nettoyage. 1 local pour commerce ou bureau. 844-4997 ou 669-4741.

■ **Espaces commerciaux à vendre 263**

ST-JÉRÔME

Parc Industriel

Bâtisse de 13 915 p.c. sur terrain de 48 908 p.c. c. espaces à bureaux environ 3 900 p.c. 95 p.c. de haut, partie centrale environ 5 000 p.c., 140 p.c. de haut, partie arrière environ 5 000 p.c. hauteur 190 p.c. Bâtisse brique et blocs de béton, excellente condition. Disponible à 2 mois d'avis.

Inf.: Yvon Gagné
(514) 436-3792

2-11-87

■ **Propriétés commerciales 269**

ST-JÉRÔME

Parc Industriel

Bâtisse de 13 915 p.c. sur terrain de 48 908 p.c. c. espaces à bureaux environ 3 900 p.c. 95 p.c. de haut, partie centrale environ 5 000 p.c., 140 p.c. de haut, partie arrière environ 5 000 p.c. hauteur 190 p.c. Bâtisse brique et blocs de béton, excellente condition. Disponible à 2 mois d'avis.

Inf.: Yvon Gagné
(514) 436-3792

2-11-87

■ **Propriétés commerciales 269**

ST-JÉRÔME

Parc Industriel

Bâtisse de 13 915 p.c. sur terrain de 48 908 p.c. c. espaces à bureaux environ 3 900 p.c. 95 p.c. de haut, partie centrale environ 5 000 p.c., 140 p.c. de haut, partie arrière environ 5 000 p.c. hauteur 190 p.c. Bâtisse brique et blocs de béton, excellente condition. Disponible à 2 mois d'avis.

Inf.: Yvon Gagné
(514) 436-3792

2-11-87

■ **Propriétés commerciales 269**

ST-JÉRÔME

Parc Industriel

Bâtisse de 13 915 p.c. sur terrain de 48 908 p.c. c. espaces à bureaux environ 3 900 p.c. 95 p.c. de haut, partie centrale environ 5 000 p.c., 140 p.c. de haut, partie arrière environ 5 000 p.c. hauteur 190 p.c. Bâtisse brique et blocs de béton, excellente condition. Disponible à 2 mois d'avis.

Inf.: Yvon Gagné
(514) 436-3792

2-11-87

■ **Propriétés commerciales 269**

ST-JÉRÔME

Parc Industriel

Bâtisse de 13 915 p.c. sur terrain de 48 908 p.c. c. espaces à bureaux environ 3 900 p.c. 95 p.c. de haut, partie centrale environ 5 000 p.c., 140 p.c. de haut, partie arrière environ 5 000 p.c. hauteur 190 p.c. Bâtisse brique et blocs de béton, excellente condition. Disponible à 2 mois d'avis.

Inf.: Yvon Gagné
(514) 436-3792

2-11-87

■ **Propriétés commerciales 269**

ST-JÉRÔME

Parc Industriel

Bâtisse de 13 915 p.c. sur terrain de 48 908 p.c. c. espaces à bureaux environ 3 900 p.c. 95 p.c. de haut, partie centrale environ 5 000 p.c., 140 p.c. de haut, partie arrière environ 5 000 p.c. hauteur 190 p.c. Bâtisse brique et blocs de béton, excellente condition. Disponible à 2 mois d'avis.

Inf.: Yvon Gagné
(514) 436-3792

2-11-87

■ **Propriétés commerciales 269**

ST-JÉRÔME

Parc Industriel

Bâtisse de 13 915 p.c. sur terrain de 48 908 p.c. c. espaces à bureaux environ 3 900 p.c. 95 p.c. de haut, partie centrale environ 5 000 p.c., 140 p.c. de haut, partie arrière environ 5 000 p.c. hauteur 190 p.c. Bâtisse brique et blocs de béton, excellente condition. Disponible à 2 mois d'avis.

Inf.: Yvon Gagné
(514) 436-3792

2-11-87

■ **Propriétés commerciales 269**

ST-JÉRÔME

Parc Industriel

Bâtisse de 13 915 p.c. sur terrain de 48 908 p.c. c. espaces à bureaux environ 3 900 p.c. 95 p.c. de haut, partie centrale environ 5 000 p.c., 140 p.c. de haut, partie arrière environ 5 000 p.c. hauteur 190 p.c. Bâtisse brique et blocs de béton, excellente condition. Disponible à 2 mois d'avis.

Inf.: Yvon Gagné
(514) 436-3792

2-11-87

■ **Propriétés commerciales 269**

ST-JÉRÔME

Parc Industriel

Bâtisse de 13 915 p.c. sur terrain de 48 908 p.c. c. espaces à bureaux environ 3 900 p.c. 95 p.c. de haut, partie centrale environ 5 000 p.c., 140 p.c. de haut, partie arrière environ 5 000 p.c. hauteur 190 p.c. Bâtisse brique et blocs de béton, excellente condition. Disponible à 2 mois d'avis.

Inf.: Yvon Gagné
(514) 436-3792

2-11-87

■ **Propriétés commerciales 269**

ST-JÉRÔME

Parc Industriel

Bâtisse de 13 915 p.c. sur terrain de 48 908 p.c. c. espaces à bureaux environ 3 900 p.c. 95 p.c. de haut, partie centrale environ 5 000 p.c., 140 p.c. de haut, partie arrière environ 5 000 p.c. hauteur 190 p.c. Bâtisse brique et blocs de béton, excellente condition. Disponible à 2 mois d'avis.

Inf.: Yvon Gagné
(514) 436-3792

2-11-87

■ **Propriétés commerciales 269**

■ **Commerces à vendre 283**

TAVERNE

avec terrasse, neuf, grand potentiel, centre-est, bâtisse et commerce. 277-7213.

VAL DAVID

A vendre ou louer: 10 unités de motel, rustique, foyer, cuisinette, s.b., plus grand bâtiment. Le tout 23 000 pi.ca. Louis Bégin. 1-418-335-2022.

WEST ISLAND

centre d'affaires, \$1 900 000, complet \$21 000, revenu \$248 000, rendement 11%, Pro-Tec courtier, Georges Dubergier, 659-0468.

■ **Commerces à louer 287**

BOUTIQUE DE PRÊT À PORTER

inventaire \$45 000. Très bonne location, entre Duluth et Sherbrooke, sur Boul. St-Laurent. 844-8653.

■ **Magasins à louer 299**

OUTREMENT

coin Nord-Ouest. Van Horne St-Laurent. 1 000 pi.ca. avec sous-sol. Appeler: 482-9658, a/s Les Appartements Lord Melchett Enr.

■ **Ameublements 351**

ENSEMBLE MURAL EN TECK

4 pièces, comprenant bar-espace télé-espaces vitrées et rangements, 139' de largeur, 78' de hauteur par 19' de profondeur. \$4 000. 493-3960.

PLAQUE JENN-AR

encastrée, 6 ans d'usage, four mural GE, meilleure offre (Anglais) 481-6760.

PUPITRE EN BOIS DE ROSE

avec chaise hydraulique, 5 pi. de largeur, 28" de profondeur. On demande \$700. 493-3960.

QUALITÉ: Mobilier de chambre

Rouge, table de chevet, commode mon-sieur, bureaux: \$3 000, pour \$2 000. Cuisinière GE Tallman Royal totalement électronique et réfrigérateur Whirlpool incluant distributeur à glace et à eau, amande. 497-3960.

QUALITÉ: Mobilier de chambre

Rouge, table de chevet, commode mon-sieur, bureaux: \$3 000, pour \$2 000. Cuisinière GE Tallman Royal totalement électronique et réfrigérateur Whirlpool incluant distributeur à glace et à eau, amande. 497-3960.

■ **Magasins à louer 299**

OUTREMENT

coin Nord-Ouest. Van Horne St-Laurent. 1 000 pi.ca. avec sous-sol. Appeler: 482-9658, a/s Les Appartements Lord Melchett Enr.

■ **Ameublements 351**

ENSEMBLE MURAL EN TECK

4 pièces, comprenant bar-espace télé-espaces vitrées et rangements, 139' de largeur, 78' de hauteur par 19' de profondeur. \$4 000. 493-3960.

PLAQUE JENN-AR

encastrée, 6 ans d'usage, four mural GE, meilleure offre (Anglais) 481-6760.

PUPITRE EN BOIS DE ROSE

avec chaise hydraulique, 5 pi. de largeur, 28" de profondeur. On demande \$700. 493-3960.

QUALITÉ: Mobilier de chambre

Rouge, table de chevet, commode mon-sieur, bureaux: \$3 000, pour \$2 000. Cuisinière GE Tallman Royal totalement électronique et réfrigérateur Whirlpool incluant distributeur à glace et à eau, amande. 497-3960.

QUALITÉ: Mobilier de chambre

Rouge, table de chevet, commode mon-sieur, bureaux: \$3 000, pour \$2 000. Cuisinière GE Tallman Royal totalement électronique et réfrigérateur Whirlpool incluant distributeur à glace et à eau, amande. 497-3960.

LE DEVOIR

TÉLÉMARKETING

Possibilité de 8\$ à 15\$/heure
Temps plein ou partiel
Jour ou soir
Aucune expérience requise
Formation sur place

Exigences: Facilité d'expression
Bonne diction
Dynamisme
Bilinguisme un atout

Communiquer avec Marie-Claude Gaudet
844-7531
Entre 13h. et 21h.

■ **Postes cadres, et professionnels 451** ■ **Postes cadres, et professionnels 451**

MÉDECIN AVEC EXPÉRIENCE

En gérontologie, demandé

Pour un C.H.S.D., 18 lits.
Près du Stade Olympique.
Pour visites hebdomadaires et sur appel.
Paieement à l'acte + prime de D.S.P.

Pour renseignements, demander:
JOHANNE PAQUETTE 259-6905

02-11-87

■ **Instruments de musique 375**

PIANO DROIT

très belle sonorité, bonne condition. \$1 300,00. 737-7356.

PIANO LESAGE DROIT

couleur crème, excellente condition, valeur \$4 000,00 pour \$2 000,00. 598-5053.

PIANO-CONCERT Droit

Lesage, 1976, noir, \$2 500. 332-6424.

STEINWAY PIANO

\$2 100. 679-8606.

VIOLONCELLE

Allemand. Modèle étudiant, 4/4, archet et étui. Excellente condition. \$800. 844-5485. Fin de sem.: 1-538-2493.

■ **Bois de foyer 383**

BOIS DE FOYER

100% érable. Fendu, sec, \$55. Corde 4 cordes et + \$50. Livrer et place. 292-3100.

J.R. DU NORD

Bois de foyer, livraison rapide. Aussi pose de pierre de briques. Tel. 433-5001.

■ **Collections, monnaie, timbres 387**

BOURSE DU TIMBRE

Tous les samedis et dimanches. 1874 Ste-Catherine Est. Inf.: 527-1527.

■ **Libres 390**

A VENDRE

20 livres, collection Cousteau \$150 — 30 livres Gênes et investisse-ment avec succès, édition Hume \$150. 645-5948.

M. MERSENNE

(Harmonie universelle) 3 tomes. \$80. 451-5665.

■ **Antiquités 391**

2 FAUTEUILS JACOBIENS

Les deux: \$1 100. 747-3061 ou 744-0851.

ACHAT À PRIX ÉLEVÉ

Achetez Gravures, 1000 tableaux anciens, bijoux, or, argent, statues, bronzes, marbre, antiquités. Aussi sous-évaluation. ANTIQUITIES GUY, 2325, Guy, 355-3600.

ECAN D'ANTIQUITÉS

tous les 1er dimanche de chaque mois à 11h30 a.m., au 390 Principale, St-Thomas d'Aquin (près de St-Hyacinthe, sortie 130-N de l'autoroute 20). Seront vendus le 1er novembre plusieurs meubles canadiens et victoriens de collection. Pour informations ou si vous voulez vendre des meubles ou vaisselles par écan, contactez Sylvain Gendreau écanier au 1-786-2866 ou 1-375-5510. Ne manquez pas les écanos tous les jeudis de 15h45 à 18h30.

MANTEAU DE CHEMINÉE EN CHÈNE

et miroir biseau, \$975. 522-4153.

MUSÉE DU PHONOGRAPHE

Achète, vend, répare tout phonographe. Ste-Anne-de-Bellevue, 604 300 (418) 827-5367.

RARE: BAHUT CHÈNE ROUGE

D'inspiration française, \$2 000. Aussi disponibles: Coffre, table basse. Vente privée. 464-1379.

SALLE À DINER

Style Tudor, 8 morceaux, en noyer. Doit vendre! 621-0552 après 18h.

■ **Astrologie/Ésotérisme 393**

LECTURE DE VIE

La lecture du 16e, cartes, clairvoyance. \$10 221-3232.

MADAME SOPHIA

lectrice et conseillère en spiritualité, cartomancie, lignes de la main. Élimine les influences négatives, se spécialise en italien, tarot et carte de fortune. Appeler de 9h à 21h pour rendez-vous. (Montée-près avec cette annonce) 274-7421 anglais seulement.

TAROT

Mise au point personnelle par la tarot. Méthode analytique de l'Arbre de Vie. Curieux de l'avenir s'abstenir. Denise Verville: 525-9767.

Oeuvres d'art 395 ALBERT ROUSSEAU Anna Noë, Armand Talossan, Francis Newton, et autres. Collection Hélène Giroux Enr. 659-9665. AQUARELLE par Ladouceur S X 29 \$1 500. Aussi meubles à vendre. Dimanche, 843-3193. SUPERBE VITRAIL-PORTE ancien, 1920, 6 couleurs, peintes de diamant taillées relief. \$2 500. 735-2980. TABLEAU RENÉ RICHARD Huile 12 x 16. (Baie St-Paul) 1955. R. Lambert. Chertouville. 418-543-0283. Heures de bureau, lun. au vend. ■ **Animaux 397** A VENDRE: COCKER Américain enregistre, 5 mois, noir, père champion. \$450. 279-9824. CHEVAL PALOMINO Quarter horse, 14 3/4 mains, sauteur, 107-9793. 367-1044. FOX TERRIER: Chiots femelles à poil crépu, très belles, vaccinées. 367-1044. PENSION CHEVAUX À MASCOUCHE Proxim 25 Nord \$130/mois. 678-9848. ■ **Divers 399** TELEPHONE Beil cellulaire « Motorola », avec batterie et étui en cuir. Prix à discuter. 341-0839.

FAX SANYO

à partir de 1995 \$

vente-location service partout au Québec

THEMIS COMMUNICATIONS INC.

(514) 766-7031

2-11-87

■ **Mobiliers de bureau, accessoires 363**

20 UNITÉS BIBLIOTHÈQUE

en mélamine blanche, 2 caisses enregistrees, 1 système complet de téléphone, 2 calculatrices — 1 an d'usage — Prix de liquidation, 468-0969.

ALTERA OFFICE

Chaises, bureaux, classeurs, partitions, etc. Usagé, de qualité supérieure. 336-0257.

Équip. de commerce 365 EQUIPEMENT COMPLET pour un café croissant — étuves, four, frigo, comptoir, etc. — Prix d'ensemble, 1 enseigne néon, 1 an d'usage. 468-0969. DELICATESSEN Équipement et marchandise à vendre. A bas prix, raisonnable. Excellente opportunité. 687-7030. (Anglais seulement) ■ **Photos, cinés et accessoires 367** HASSELBLAD ELN, 80mm. 50mm., 250mm. Accessoires. André, 386-5237. ■ **Ordinateurs 371** MTL DATA 1432, rue MacKay 932-7377 Durée limitée seulement PC AT, 20 még. Disque dur Ecran couleur Imprimante Roland PR-1012 **\$1,695.** Desolve pas de cartes de crédit 02-11-87 ■ **Ordinateurs 371** APPLE II 2 lecteurs, 1 imprimante Epson RX-80, 128K, CPM, logiciels, \$1 400. 467-5277. LONGUEUIL RESTAURANT sur Chemin Chamby, cuisine traiteur, bonne occasion. R. Leblanc 463-3597, 445-8345. Century 21th Direct crt. DEPANNAGE tous de commerce, excellent chiffre d'affaires, à St-Jérôme, 1-431-3935. FLEURISTE Établi depuis 35 ans. Prix raisonnable, bon chiffre d'affaires. Acheteurs sérieux seulement. 274-3930, après 18h. LONGUEUIL RESTAURANT sur Chemin Chamby, cuisine traiteur, bonne occasion. R. Leblanc 463-3597, 445-8345. Century 21th Direct crt. LONGUEUIL simplifié, possibilité de prendre occupant. R. Leblanc, 463-3597, 445-8345. Century 21th Direct crt. MAGASIN DE FLEURS RENOMMÉ Situé dans quartier le plus prestigieux du centre-ville. Mtl. Clientèle de choix. (514) 287-1530. MAGASIN DE DISQUE Situé sur Notre-Dame Ouest, centre commercial à St-Henri. Prix raisonnable. 932-0738, 935-3182. MARCHE D'ALIMENTATION grandeur 5 000 pi.ca., volume de vente \$1 400 000,00, bail de 12 ans à \$900 00/mois, situé centre-est de Montréal, cause maladie. 354-5491. MOTEL À VENDRE Cantons de l'est. Motel 18 unités, avec logis 3/4 pour propriétaire, situé au cœur des centres de ski dans l'est, bonne rentabilité. Pour rendez-vous: 514-243-6842. PÂTISSERIE BOULANGERIE Henri-Bourassa. Bon secteur de vente, bonne clientèle. 384-8861. PÂTISSERIE, CHARCUTERIE, BUFFET A vendre, bien équipé, \$39 000. 634-4375, Rén. 645-7541. PRODUITS NATURELS Clientèle établie depuis 7 ans. Bien situé. Bon chiffre d'affaires. 473-0691 après 18h. RESTAURANT LICENCIÉ à vendre, complet avec équipement ou fonds de commerce, sous-location, bonne clientèle. Robert 1-586-3636. RESTAURANT DILLO BURGER situé à Montréal, 52 places, équipement complet, revenus \$3 000/semaine. Cause vente: maladie. 271-6775. RIVE-SUD: Centre d'Achats \$4 800 000. Complet. \$1 000 000. Revenu net: \$575 000. net net. Pro-Tec Ctr. G. Du Berger, 659-0468. ST-HUBERT développement, 3 chambres, piscine h.t., secteur paisible, autobus, etc. R. Leblanc 463-3597, 445-8345. Century 21th Direct crt. SUPERBE restaurant café-terrasse à vendre, dans la partie chic de St-Denis. Permis d'alcool, 1 000 pi.ca., possibilité d'agrandissement. Marie Brosard 748-7341, cell. 593-9359.

LE DEVOIR

TÉLÉMARKETING

Possibilité de 8\$ à 15\$/heure
Temps plein ou partiel
Jour ou soir
Aucune expérience requise
Formation sur place

Exigences: Facilité d'expression
Bonne diction
Dynamisme
Bilinguisme un atout

Communiquer avec Marie-Claude Gaudet
844-7531
Entre 13h. et 21h.

■ **Postes cadres, et professionnels 451** ■ **Postes cadres, et professionnels 451**

MÉDECIN AVEC EXPÉRIENCE

En gérontologie, demandé

Pour un C.H.S.D., 18 lits.
Près du Stade Olympique.
Pour visites hebdomadaires et sur appel.
Paieement à l'acte + prime de D.S.P.

Pour renseignements, demander:
JOHANNE PAQUETTE 259-6905

02-11-87

■ **Instruments de musique 375**

PIANO DROIT

très belle sonorité, bonne condition. \$1 300,00. 737-7356.

PIANO LESAGE DROIT

couleur crème, excellente condition, valeur \$4 000,00 pour \$2 000,00. 598-5053.

PIANO-CONCERT Droit

Lesage, 1976, noir, \$2 500. 332-6424.

STEINWAY PIANO

\$2 100. 679-8606.

VIOLONCELLE

Allemand. Modèle étudiant, 4/4, archet et étui. Excellente condition. \$800. 844-5485. Fin de sem.: 1-538-2493.

■ **Bois de foyer 383**

BOIS DE FOYER

100% érable. Fendu, sec, \$55. Corde 4 cordes et + \$50. Livrer et place. 292-3100.

J.R. DU NORD

Bois de foyer, livraison rapide. Aussi pose de pierre de briques. Tel. 433-5001.

■ **Collections, monnaie, timbres 387**

BOURSE DU TIMBRE

Tous les samedis et dimanches. 1874 Ste-Catherine Est. Inf.: 527-1527.

■ **Libres 390**

A VENDRE

20 livres, collection Cousteau \$150 — 30 livres Gênes et investisse-ment avec succès, édition Hume \$150. 645-5948.

M. MERSENNE

(Harmonie universelle) 3 tomes. \$80. 451-5665.

■ **Antiquités 391**

2 FAUTEUILS JACOBIENS

Les deux: \$1 100. 747-3061 ou 744-0851.

ACHAT À PRIX ÉLEVÉ

Achetez Gravures, 1000 tableaux anciens, bijoux, or, argent, statues, bronzes, marbre, antiquités. Aussi sous-évaluation. ANTIQUITIES GUY, 2325, Guy, 355-3600.

ECAN D'ANTIQUITÉS

tous les 1er dimanche de chaque mois à 11h30 a.m., au 390 Principale, St-Thomas d'Aquin (près de St-Hyacinthe, sortie 130-N de l'autoroute 20). Seront vendus le 1er novembre plusieurs meubles canadiens et victoriens de collection. Pour informations ou si vous voulez vendre des meubles ou vaisselles par écan, contactez Sylvain Gendreau écanier au 1-786-2866 ou 1-375-5510. Ne manquez pas les écanos tous les jeudis de 15h45 à 18h30.

MANTEAU DE CHEMINÉE EN CHÈNE

et miroir biseau, \$975. 522-4153.

MUSÉE DU PHONOGRAPHE

Achète, vend, répare tout phonographe. Ste-Anne-de-Bellevue, 604 300 (418) 827-5367.

RARE: BAHUT CHÈNE ROUGE

D'inspiration française, \$2 000. Aussi disponibles: Coffre, table basse. Vente privée. 464-1379.

SALLE À DINER

Style Tudor, 8 morceaux, en noyer. Doit vendre! 621-0552 après 18h.

■ **Astrologie/Ésotérisme 393**

LECTURE DE VIE

La lecture du 16e, cartes, clairvoyance. \$10 221-3232.

MADAME SOPHIA

lectrice et conseillère en spiritualité, cartomancie, lignes de la main. Élimine les influences négatives, se spécialise en italien, tarot et carte de fortune. Appeler de 9h à 21h pour rendez-vous. (Montée-près avec cette annonce) 274-7421 anglais seulement.

TAROT

Mise au point personnelle par la tarot. Méthode analytique de l'Arbre de Vie. Curieux de l'avenir s'abstenir. Denise Verville: 525-9767.

Oeuvres d'art 395 ALBERT ROUSSEAU Anna Noë, Armand Talossan, Francis Newton, et autres. Collection Hélène Giroux Enr. 659-9665. AQUARELLE par Ladouceur S X 29 \$1 500. Aussi meubles à vendre. Dimanche, 843-3193. SUPERBE VITRAIL-PORTE ancien, 1920, 6 couleurs, peintes de diamant taillées relief. \$2 500. 735-2980. TABLEAU RENÉ RICHARD Huile 12 x 16. (Baie St-Paul) 1955. R. Lambert. Chertouville. 418-543-0283. Heures de bureau, lun. au vend. ■ **Animaux 397** A VENDRE: COCKER Américain enregistre, 5 mois, noir, père champion. \$450. 279-9824. CHEVAL PALOMINO Quarter horse, 14 3/4 mains, sauteur, 107-9793. 367-1044. FOX TERRIER: Chiots femelles à poil crépu, très belles, vaccinées. 367-1044. PENSION CHEVAUX À MASCOUCHE Proxim 25 Nord \$130/mois. 678-9848. ■ **Divers 399** TELEPHONE Beil cellulaire « Motorola », avec batterie et étui en cuir. Prix à discuter. 341-0839.

LE DEVOIR

TÉLÉMARKETING

Possibilité de 8\$ à 15\$/heure
Temps plein ou partiel
Jour ou soir
Aucune expérience requise
Formation sur place

Exigences: Facilité d'expression
Bonne diction
Dynamisme
Bilinguisme un atout

Communiquer avec Marie-Claude Gaudet
844-7531
Entre 13h. et 21h.

■ **Postes cadres, et professionnels 451** ■ **Postes cadres, et professionnels 451**

MÉDECIN AVEC EXPÉRIENCE

En gérontologie, demandé

Pour un C.H.S.D., 18 lits.
Près du Stade Olympique.
Pour visites hebdomadaires et sur appel.
Paieement à l'acte + prime de D.S.P.

Pour renseignements, demander:
JOHANNE PAQUETTE 259-6905

02-11-87

■ **Instruments de musique 375**

PIANO DROIT

très belle sonorité, bonne condition. \$1 300,00. 737-7356.

PIANO LESAGE DROIT

couleur crème, excellente condition, valeur \$4 000,00 pour \$2 000,00. 598-5053.

PIANO-CONCERT Droit

Lesage, 1976, noir, \$2 500. 332-6424.

STEINWAY PIANO

\$2 100. 679-8606.

VIOLONCELLE

Allemand. Modèle étudiant, 4/4, archet et étui. Excellente condition. \$800. 844-5485. Fin de sem.: 1-538-2493.

■ **Bois de foyer 383**

BOIS DE FOYER

100% érable. Fendu,

HYDRO SUR LA SELLETTE

APRÈS deux jours d'audiences publiques, mardi et mercredi, la commission de l'économie et du travail de l'Assemblée nationale aura fort à faire pour distinguer le vrai du faux au sujet de la sous-traitance à Hydro-Québec.

La question : Hydro-Québec, en renouvelant ses conventions collectives avec quatre syndicats de ses employés, a-t-elle modifié sa politique traditionnelle de sous-traitance ?

Voyons les faits. Au cours de l'année 1986, Hydro-Québec devait renouveler les conventions collectives de plusieurs groupes d'employés : bureau, métiers, techniciens et ingénieurs. Son objectif était de continuer de freiner la hausse de la rémunération pour la ramener au niveau du marché. Les syndicats, pour leur part, alertés par une réduction de l'emploi à l'Hydro depuis 1982, entendaient non seulement obtenir de meilleures garanties mais également reprendre une partie du terrain perdu. L'affaire, comme il arrive le plus souvent, s'est terminée par un troc : des augmentations salariales légèrement inférieures au taux d'inflation en échange d'un tour de vis supplémentaire dans les clauses qui limitent le recours à la sous-traitance.

L'Association des constructeurs de routes et de grands travaux jette les hauts cris. Elle s'inquiète, entre autres, des conséquences de la nouvelle convention des employés de métiers qui réduira de 1,000 à 500 personnes-années le recours aux entrepreneurs privés sur les lignes de distribution d'Hydro-Québec. Elle fustige « l'égoïsme syndical » et accuse la société d'État d'avoir acheté la paix au prix de l'efficacité.

Vive inquiétude aussi au sein de l'Association des ingénieurs-conseils qui voit dans la convention des ingénieurs d'Hydro-Québec « des indices sérieux de changement de politique » : le « faire-faire » serait en perte de vitesse alors que le « faire » s'accroît. Ce virage se traduirait par une diminution des honoraires et des pertes d'emplois dans les firmes de génie-conseil. L'Association réclame une intervention de l'« actionnaire unique » qui doit exiger une politique claire, cohérente et complète en cette matière.

Quant à la FTQ-Construction, elle s'étrangle d'indignation. Sa colère se tourne contre le syndicat des employés de métiers de l'Hydro. Elle lui rappelle ses devoirs de solidarité, l'exhorte à

ouvrir les yeux sur ceux « qui ont le malheur de ne pas être dans ses rangs » et dénonce « le genre de geste inhumain que se prépare à poser l'Hydro et ce, avec sa complicité ».

Acculés, les trois sections locales du Syndicat canadien de la fonction publique se débattaient comme des diables. L'attaque étant toujours la meilleure défense, ils multiplient les allégations tous azimuts : ils reprochent à la commission de mettre son nez dans une affaire qui ne concerne pas le Parlement ; ils insinuent que certains groupes veulent démanteler la société d'État et concluent, devant ce « lobbying pernicieux », à la nécessité de consulter la population, comme en 1982, en déclenchant des élections générales !

Appelée à la barre, Hydro-Québec est venue affirmer solennellement que ses orientations à l'égard de la sous-traitance n'ont pas changé. Elle continuera d'y recourir pour une part importante de sa charge de travail dont le volume d'ailleurs, qui a atteint le creux d'un cycle, augmentera au cours des prochaines années.

Hydro-Québec admet cependant que ce volume ne retrouvera pas son niveau des années 1975-1980 et que la concurrence sera plus vive entre les entrepreneurs et entre les services conseils, plus nombreux que jamais.

Ces témoignages devant la commission parlementaire auront-ils révélé le fin mot de l'histoire ? Il appartiendra aux élus d'en juger et, le cas échéant, au gouvernement d'agir.

Deux points cependant exigeraient un éclairage supplémentaire.

D'abord, l'Hydro reconnaît que les nouvelles dispositions limitant la sous-traitance soulèvent déjà certains problèmes d'interprétation et d'application qui ne sont pas encore résolus. Comment le seront-ils et au profit de qui ?

Ensuite, les nouvelles dispositions des conventions, qui entraîneront une hausse de l'emploi dans certains secteurs, priveront-elles la société d'État de la flexibilité indispensable à la poursuite des « actions déjà amorcées » pour accroître sa productivité, compte tenu des articles 45 et 46 du code du travail qui réglementent l'« aliénation ou la concession totale ou partielle » d'une entreprise et qu'une jurisprudence erratique tend à appliquer dans les cas de sous-traitance ?

— JEAN FRANCOEUR

Les Européens et leur défense

« LE CLIMAT a changé en Europe », soulignait, mardi 27 octobre, le ministre français de la Défense, M. André Giraud, à l'issue de la réunion de La Haye où les représentants des pays membres de l'Union de l'Europe occidentale venaient d'adopter un texte sur les intérêts communs des Européens en matière de sécurité. Ce document est en effet le premier par lequel on tente de définir formellement une identité européenne sur ce point, entreprise qui, il n'y a pas si longtemps encore, eût été vouée à l'échec.

On doit, certes, ce succès à la volonté de construire l'Europe qui s'est affirmée ces dernières années, notamment par l'adoption de l'Acte unique. Mais on la doit aussi à la grande peur conçue par certains Européens après le sommet de Reykjavik de voir Américains et Soviétiques s'entendre par-dessus leur tête sur un sujet qui les concerne au tout premier chef. Rien n'eût été possible néanmoins sans le feu vert des Américains, dont la méfiance initiale en-

vers l'UEO est tombée et qui encourageait d'autant plus cette démarche qu'elle s'inscrit sans aucune ambiguïté dans le cadre de l'alliance atlantique et ne vise qu'un renforcement du « pilier européen » de cette alliance.

Français et Britanniques étaient particulièrement satisfaits à l'issue de la réunion. L'apport essentiel du texte est en effet à leurs yeux — comme le souhaitait M. Jacques Chirac lorsqu'il en lança l'idée il y a un an devant l'UEO — de souligner le caractère indispensable de la dissuasion nucléaire. « L'élément nucléaire est le seul qui puisse confronter un agresseur éventuel à un risque inacceptable », dit le document de La Haye. Il affirme que les forces nucléaires indépendantes françaises et britanniques « contribuent à la dissuasion globale », et entérine la détermination de Paris et de Londres de « préserver la crédibilité » de ces forces, c'est-à-dire de les moderniser. Voilà qui pourrait utilement servir de référence, au cas où il serait ques-

tion un jour d'une dénucléarisation de l'Europe.

Ce principe n'a probablement pas été admis dans une totale clarté par tous les pays membres. Ils n'ont pas non plus cherché à préciser ce qu'impliquait leur engagement de se porter assistance dans le cas d'une attaque armée dirigée contre l'un d'entre eux, pas plus qu'à obtenir de clarification sur la doctrine française de dissuasion. Bref, on en est resté au plan des grands principes, et l'on aura parlé à La Haye davantage de sécurité que de défense commune proprement dite.

Ce réveil de l'UEO, qu'on disait moribonde il y a quelques années, suscite les candidatures de ceux qui, pour l'instant exclus du club des Sept, ne veulent pas être tenus à l'écart de la réflexion sur la sécurité européenne, si c'est dans le cadre de cette organisation qu'elle a lieu. La réunion de La Haye n'aura pas, sur cette question, contribué à rapprocher les points de vue.

— LE MONDE

Quand le chevreuil passe...

QUE S'EST-IL passé en deux semaines pour que Gerald Godin change son fusil d'épaule et se fasse l'éclaircisseur de l'offensive, désormais ouverte, de Jacques Parizeau contre Pierre Marc Johnson ?

Au collègue Bernard Descôteaux, le député de Mercier déclarait alors qu'il était difficile de mobiliser, et que l'opposition était le reflet de cet état d'esprit : elle n'aurait donc d'autre choix que d'être patiente. « Il faut faire comme le chasseur et attendre que le chevreuil passe », concluait l'amateur de cervidés. Si cette image est valable pour le train-train politique, en raison de l'habileté consommée de Robert Bourassa, elle doit l'être davantage pour le discours souverainiste. Surtout en pleine pagaille des marchés boursiers mondiaux.

Tel un lieutenant franc-tireur, M. Godin choisit pourtant le début d'un court voyage européen de M. Johnson pour contester le leadership de son chef. Étrange, le procédé manque d'élégance, surtout de la part d'un poète. D'autant qu'il n'a profité ni de la tournée dite des Grandes oreilles, ni du conseil national et du caucus pré-séance pour qui suivirent, pour partager ses états d'âme avec ses 22 collègues, au premier chef M. Johnson. Au contraire, de tendues et confuses qu'elles étaient depuis deux ans, les relations entre les élus péquistes, sans être au beau feu, semblaient sur la voie d'une certaine cohabitation, voire d'une certaine cordialité. Avec un minimum d'esprit d'équipe et de solidarité, avec la conscience que le chevreuil à pourchasser n'est pas à côté, mais en face, dans le confort ministériel et l'arrogance qui s'installe.

D'un seul coup de semonce, celui qui a forcé M. Bourassa à « l'exil » en 1976 secoue le fragile échafaudage — assis sur la remise en question des anciennes certitudes et sur le nécessaire rajustement — qui commençait à peine à se dresser dans le paysage politique. Pour lancer une

telle bombe parmi ses propres troupes exsangues, il faut des motifs impérieux, qui ne sauraient souffrir aucun délai, même pas le retour du général. Comme dans certaines républiques, quoi !

Force est pourtant de constater, avec malaise, que les raisons invoquées par M. Godin sont plus empreintes de la nostalgie d'un grand



Gilles
LESAGE

▲ Lettre
de Québec

rêve que de la lecture réaliste de l'humeur politique, fort différente de ce qu'elle était avant le « krach » référendaire. Selon l'ex-ministre, le PQ ne va nulle part avec M. Johnson. Et pourquoi donc ? Parce qu'il nie ses racines et abandonne ses vieux militants. « Personne d'autre que Parizeau ne semble voir l'importance de ces militants-là dans l'histoire du PQ et du Québec », estime le député de Mercier, qui a donc invité Monsieur à tenir un discours souverainiste dans son fief de l'est montréalais.

À la bonne heure. Depuis trois ans qu'il a démissionné, dans la foulée du déchirant débat sur la « nécessaire souveraineté », M. Parizeau anime bien des débats et est la vedette de nombreuses tribunes prestigieuses. Toutefois, si ce n'est son incantation trinitaire pour répéter qu'il est souverainiste, il se tient en réserve de la république quant au fond des choses. ... Qu'il prenne enfin position de façon claire et nette, à découvert et sans se tromper de micro, tout le monde ne s'en portera que mieux. À commencer par les indépendantistes de toutes obédiences qui attendent M. Parizeau comme le messie qui les mènera à la terre promise.

De toute évidence, l'abcès que l'on croyait en voie de se résorber est plus purulent que jamais. Que M. Parizeau et Godin le crévent enfin, il y a tout lieu de s'en réjouir. D'autant qu'avec des interlocuteurs de cette trempe, le débat devrait garder une certaine envergure. Du moins, espérons-le.

Proférée par un député, l'allégation que le PQ ne va nulle part avec M. Johnson est lourde de sens. Balayer ainsi du revers de la main les actions prises depuis quelques mois, notamment les décisions démocratiques de juin dernier, implique que l'on a des solutions de rechange plus sûres et valables. Tenter de refaire les scénarios des dernières décennies ou de réanimer de vieux militants n'est certes pas le meilleur moyen pour baliser l'avenir. Changer de capitaine pour redonner le PQ aux souverainistes purs et durs — ceux que Clément Richard appelait naguère les caribous — est-on bien sûr que ça fera avancer la cause sacrée d'un iota ou amener les Québécois à modifier leur choix de mai 80 ?

M. Godin n'aime pas, confie-t-il, que le PQ aille nulle part : ça aide le gouvernement Bourassa, ça donne une chance aux tiers partis et ça peut mettre le Québec dans une position dangereuse. Il a raison. Mais l'apathie et l'indifférence générale envers la chose publique ne sont-elles pas, à tout le moins, aussi responsables que M. Johnson de ce je-m'en-foutisme ? Sans compter l'habileté même du gouvernement, que M. Parizeau, si bon prestidigitateur soit-il, ne fera pas disparaître par enchantement.

S'il portait la barbe, M. Bourassa rirait dedans : le geste brutal de M. Godin aide aussi le gouvernement à s'incruster sans coup férir. On comprend mal qu'un chasseur habile comme le député de Mercier fasse un tel ravage et se trompe de cible, prenant M. Johnson pour un chevreuil qui passe...



LETTRES AU DEVOIR

Grossesse n'est pas maternité

EN REGARD du texte de Mme McKenzie (21 octobre), on me permettra les précisions suivantes :

1 — Investiguer le vécu des gens concernés par les technologies de la reproduction avant de légiférer n'est pas incompatible avec la prudence indiquée d'un moratoire sur celles-ci.

2 — Un patient, c'est une personne requérant l'intervention d'experts. Dans le cas de ces technologies, le foetus et la mère ont un statut de personne ; dans le cas de l'avortement, la femme seule.

3 — Compenser financièrement une femme pour son temps et ses risques est normal. Dans le cas des mères porteuses, c'est peut-être à l'État plutôt qu'au marché, à établir le niveau de cette compensation pour éviter la surenchère commerciale. Les États qui adoptent des politiques « familiales » (subsidés aux enfants) ne sont pas taxés de commercialiser la grossesse. Certains mouvements de femmes ont réclamé un salaire pour s'occuper des enfants à la maison : est-ce la commercialisation des dimensions non biologiques de la maternité ?

4 — Mme McKenzie semble confondre grossesse et maternité. La première est l'asservissement à l'espèce imposée à la femme alors que la « maternité » est un ensemble de rôles sociaux appris et injustement confinés aux femmes, dit S. de Beauvoir. Cet énoncé devient plus vrai si le foetus n'est pas une personne. C'est après la naissance surtout que les comportements parentaux humains se distinguent le plus des comportements des animaux envers leur progéniture, et que la maternité et la paternité dépassent l'étable.

La grossesse demeure le mode privilégié pour une femme de créer un lien maternel avec l'enfant, mais non le seul. La sacralisation de la grossesse au détriment de la maternité explique peut-être que la mise en adoption est plus rarement choisie dans notre culture que dans d'autres (par exemple les Inuits).

5 — Mme McKenzie caricature dans un contexte de maternité à l'étable le questionnement de l'enfant par rapport à ses origines. Mais le sens profond de ce dernier porte toujours sur le désir de ses parents, même si la mère aura dû en milieu ou en fin de grossesse — comme dans les cas des prématurés — transférer l'enfant à un incubateur.

6 — Mme McKenzie évoque toujours les horreurs, non les cas positifs. Que pense-t-elle de la grand-mère qui a porté les jumeaux de sa fille ?

7 — Nos sociétés s'internationalisent économiquement et requièrent des individus autonomes et mobiles aux fins de la production. La valorisation de la personne et la technicisation de la reproduction concordent avec cette malheureuse destruction des tissus familiaux sans lesquels l'enfant n'a pas sa place.

8 — Le principal sinon le seul intérêt de l'expérience des mères porteuses (qui consiste, du point de vue biologique, en un transfert d'embryon dans l'utérus d'une femme d'où ne provient pas l'ovule), est la possibilité d'offrir le transfert d'embryon comme une alternative libre à l'avortement sur demande qui fait vivre beaucoup de médecins célèbres.

— HUBERT WALLOT
Université du Québec
Chicoutimi, le 23 octobre.

T.S. Eliot et son traducteur

J'AIMERAI fournir au moins le nom d'un des traducteurs des oeuvres de T.S. Eliot à votre collaborateur littéraire Marc Morin et, peut-être aussi à vos lecteurs, si ça n'a pas déjà été fait.

En effet dans le cahier du samedi du 19 septembre, A propos de « Cats » et surtout pour justifier son titre ronronnant fort valable, Marc Morin précise : « Ce que donnerait en français la traduction des brillants poèmes de T.S. Eliot, tâche à laquelle, que nous sachions, aucun traducteur n'a osé s'attaquer. »

Pendant les années soixante, M. Henri Fluchère, professeur à l'Université d'Aix en Provence, était le traducteur attitré des oeuvres de T.S. Eliot qu'il connaissait d'ailleurs personnellement.

Le doyen Henri Fluchère, maintenant décédé, et sa femme Mme M.-L. Fluchère ont aidé toute une génération d'étudiants, dont je faisais partie, à découvrir l'immense talent de T.S. Eliot.

— G. BLANC LAVOIE
professeur de français
Collège de la Garde côtière
Sydney, N.-É., le 7 octobre.

Le dessin est autre

JE SUIS d'abord un citoyen du monde. Et c'est justement par responsabilité vis-à-vis l'humanité que j'opte pour la confirmation, l'affirmation et la préservation de l'identité des peuples. Je fais le vœu suivant : Que chaque peuple, que chaque nation conserve ses originalités, ses langages propres, ses humanités, son indépendance. La dignité de ce monde en dépend.

Je veux dénoncer une vision simpliste de l'évolution de l'histoire de l'humanité. Il n'est pas vrai que le phénoménal développement des communications en ce siècle fasse une grande synthèse historique en réduisant les nationalismes au commun dénominateur de la culture dominante. Ce serait trop triste.

La nature exige plus d'intelli-

gence. Voyez la richesse de sa variété, l'éclosion constante de sa diversité. Son dessein est autre : elle veut l'affirmation de toutes les tendances, de toutes les façons d'être, l'hétérogénéité des nations. Et c'est précisément par le développement mirobolant des communications qu'elle y parviendra.

La paix et l'harmonie dans le monde ne viendront pas par la suppression des petits peuples, mais par leur plein épanouissement à tous points de vue. C'est une vision d'espoir et c'est la raison pour laquelle je souhaite que l'indépendance du Québec se fasse le plus tôt possible.

— ALAIN RABY
St-Jean-Port-Joli, le 28 octobre.

Erreur

EN PAGE A-7 du DEVOIR du samedi, 17 octobre, il s'est glissé une erreur au sujet de ma candidature aux élections scolaires du 15 novembre prochain. Vous avez attribué le titre de « Président de Transport 200 » à M. Pierre Mercier, du Quartier 1, au lieu d'indiquer que j'étais, en fait, président du groupe Transport 2000.

— GUY CHARTRAND
président de Transport 2000
et candidat du MÉMO
dans le Quartier 2
Montréal, le 17 octobre.

Chez Jean Coutu, on trouve de tout... même un ennemi

QUESTINBERG publie un encart publicitaire bilingue dans un journal francophone, ou qu'Imasco m'accueille en anglais au téléphone, ne m'étonne nullement en ces temps de laissez-faire linguistique. Chassez le naturel, il revient au galop !

Mais que les Pharmacomptes Jean Coutu, que j'ai toujours identifiées à une entreprise « québécoise pure laine » distribuent ses cahiers publicitaires bilingues (en violation de la Charte de la langue française) dans ses magasins du Plateau Mont-Royal et de la Place Dupuis, voilà de quoi se poser la question : l'unilinguisme francophone dans la publicité est-elle déjà chose du passé ?

Pourtant, la charte stipule : « 52. Les catalogues, les brochures, les dépliants et toute autre publication de même nature doivent être rédigés en français. »

Pourquoi la devise du Québec est-elle « Je me souviens » ? Aurions-nous la mémoire courte ? À moins que ce soit notre conscience qui aurait abdiqué, de lassitude. Pire, glisserions-nous collectivement vers l'indifférence, sous l'effet d'une surdose de publicités somnifères ?

Moi, je me réveille, et je boycotte le pharmacien Jean Coutu, jusqu'au jour où il deviendra... un ami, l'ami des Québécois francophones qui lui ont d'ailleurs fait faire fortune. Publicité oblige !

— YO ST-ARNAUD
Montréal, le 27 octobre.

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés au 7743, rue Bourdeau, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à em-

ployer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent.

LIVRAISON À DOMICILE
QUOTIDIENNEMENT PAR PORTEUR :
= \$3.25 par semaine
le samedi seulement = \$1.00

Pour information :
à Montréal : 332-3891
à Québec : (418) 687-2021

Livraison par porteur:
Édition quotidienne = 149\$ par année
81\$ 6 mois
42\$ 3 mois

Livraison par la poste:
Édition quotidienne = 155\$ par année
au Canada 85\$ 6 mois
45\$ 3 mois

Pour information (514) 844-3361
Courrier de deuxième classe : enregistrement numéro 0858. Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec.

DES IDEES, DES EVENEMENTS

L'agriculture et l'Accord de libre-échange

Le Québec est peu touché

L'entente a pour effet d'associer le Canada à la stratégie agricole mondiale des États-Unis

GUY DEBAILLEUL

L'auteur est professeur au département d'économie rurale à l'Université Laval

L'ANNONCE des clauses concernant l'agriculture dans le projet d'accord de libre-échange entre les États-Unis et le Canada semble avoir plongé les milieux professionnels agricoles québécois dans un certain désarroi, voire un sentiment de ressentiment très vif à l'égard du gouvernement fédéral par qui ils s'estiment avoir été floués.

Il ne s'agit pas ici d'apprécier le bien-fondé des craintes des représentants des agriculteurs. On relèvera simplement deux idées. Le Québec bénéficie, du point de vue agricole d'avantages naturels très limités par comparaison avec l'Ontario, les Prairies et a fortiori, les États-Unis et a comblé une partie de ce handicap en spécialisant son agriculture et en élevant autour d'elle une protection relativement efficace, facteurs qui lui ont valu d'être assez épargnée par la crise financière qui a frappé l'économie agricole tant au Nord qu'au Sud du 49^e parallèle. Une remise en cause, dans le cadre d'un traité commercial, des programmes et des législations qui contribuent à protéger cette agriculture pourrait donc légitimement inquiéter ceux qui en vivent.

Une portée limitée

Cependant les quelques mesures inscrites dans le projet d'accord au chapitre de l'agriculture n'impliquent pas l'abandon, dans un proche avenir, de ces politiques. Dans l'état actuel des connaissances sur les modalités de l'accord elles se limitent, pour l'essentiel, à un démantèlement, dans un délai de dix ans, des tarifs douaniers sur les quelques catégories de produits qui en faisaient encore l'objet, à une révision des quotas d'importations dans le domaine des produits de la volaille et des oeufs, à l'abandon de la subvention au transport des grains à destination des marchés américains. Hormis le secteur avicole pour lequel on peut se demander comment une libéralisation des échanges peut être compatible avec un système de gestion de l'offre, la portée de cet accord, sous sa forme actuelle, apparaît relativement limitée pour l'agriculture québécoise.

Peut-on penser que le secteur agricole aurait pu représenter un élément important des négociations pour l'un ou l'autre des partenaires



« Hormis le secteur avicole... la portée de cet accord apparaît relativement limitée pour l'agriculture québécoise »

dans la négociation ? Dans ce qui est appelé à constituer selon les promoteurs de l'accord de libre-échange le plus grand marché libre du monde, l'agriculture représente en réalité peu de chose, avec à peine trois pour cent de la valeur des échanges dans les deux sens. Par conséquent elle ne pouvait constituer un élément important de ces négociations.

En définitive, on peut penser que dans l'avenir, les facteurs macro-économiques, et en particulier l'évolution du taux de change du dollar canadien, continueront, comme dans le passé récent, à avoir un impact plus important sur les échanges agricoles entre les deux pays que les ajustements des tarifs douaniers.

Et c'est pourquoi on se tente de chercher ailleurs l'enjeu de l'intégration de l'agriculture à l'accord de libre-échange.

Le Canada et la nouvelle politique agricole américaine

Or il apparaît bien que la présence du secteur agricole dans les mesures de libéralisation des échanges a sinon pour but, du moins pour effet d'associer le Canada à une stratégie agricole qui paradoxalement nourrit le principal contentieux agricole entre les deux pays. Si les échanges agricoles canado-américains ont pu à certaines occasions susciter des frictions entre les deux pays dont les dernières étaient liées aux mesures qui ont frappé les exportations de porc, le contentieux agricole le plus grave et le plus coûteux pour l'économie canadienne a trait, quant à lui, au comportement des USA sur les marchés céréaliers internationaux, comportement qui découle de la mise en place de la nouvelle politique agricole de 1985 et en particulier de son programme de subventions directes à l'exportation.

Pendant les années 1982-1985, caractérisées par un tassement de la demande mondiale, les exportations agricoles américaines ont subi une baisse non seulement en valeur absolue, mais aussi en parts de marchés. Cette contraction s'expliquait par l'évolution du dollar mais aussi par la diversification des achats de l'URSS et de la Chine dans la période qui a suivi l'embargo américain, situation dont avaient bénéficié principalement le Canada, l'Australie et l'Argentine. Mais elle a contribué aux États-Unis à aggraver la crise financière la plus grave qu'ait connue le secteur agricole depuis la Grande Dépression et fixé des objectifs prioritaires à la nouvelle politique agricole qui était en cours d'élaboration au cours de l'année 1985 : il s'agit

des « cibles » c'est-à-dire des marchés que les subventions doivent contribuer à reconquérir et offre aux exportateurs le « bonus » jugé nécessaire pour supplanter les offres des pays concurrents.

Or un examen détaillé des contrats réalisés dans le cadre de ce programme montre qu'il relève d'une stratégie tout azimut, c'est-à-dire qu'il ne discrimine pas entre les pays concurrents en fonction des pratiques subventionnelles de ceux-ci mais uniquement en fonction de l'intérêt des marchés visés.

De sorte que le Canada, à qui les USA peuvent difficilement reprocher un niveau élevé de subventions, s'est retrouvé sérieusement affecté par la mise en place de ce programme, au même titre que l'Australie, alors que la CEE réagissait en contrant les subventions par un ajustement des restitutions à l'exportation. Les conséquences budgétaires de ces affrontements ont été extrêmement lourdes non seulement pour les Américains et les Européens, mais aussi pour les Australiens et les Canadiens qui ont dû consacrer des sommes impressionnantes pour renflouer leurs offices de commercialisation.

La stratégie agricole de l'Administration Reagan

La stratégie de l'Administration Reagan se développe sur deux terrains, d'une part face aux autres pays exportateurs et d'autre part face au Congrès.

Face aux autres pays exportateurs, il s'agit de tirer le meilleur parti possible de programmes de subventions directes aux exportations qui ont été imposés par le Congrès pour reprendre les parts de marchés que l'on estime devoir revenir aux producteurs américains, pour ensuite négocier un désarmement complet d'ici l'an 2000 des systèmes de protection des agricultures des différents pays, selon la proposition faite par le président Reagan comme objectif de l'actuelle ronde de négociations du GATT.

Face au Congrès, il s'agit d'utiliser ces perspectives d'améliorations du commerce agricole américain et les possibilités d'accord sur un démantèlement au moins partiel des politiques de soutien de la production agricole dans plusieurs pays, pour désamorcer la véritable bombe protectionniste que constitue la Trade Law que le Congrès s'approprie à imposer à l'administration américaine.

On imagine alors le poids politique que revêt sur les deux terrains la négociation entre le Canada et les États-Unis d'un traité de libre-échange étendu à l'agriculture, même si pour l'essentiel il laisse en place nombre de dispositifs protectionnistes que s'étaient donnés certaines des productions de chaque côté du 49^e parallèle. Ou à l'inverse, on peut se représenter le handicap qu'aurait constitué pour l'administration Reagan dans ses négociations avec les autres pays et avec le Congrès l'exclusion du secteur agricole d'un traité de libre-échange conclu avec son principal partenaire commercial.

pour les États-Unis de reconquérir les parts de marchés agricoles mondiaux perdues depuis le début des années 80 et ce dans un contexte de faible croissance de ces marchés, ce qui rend la lutte d'autant plus âpre.

Les États-Unis sont en apparence servis par un contexte monétaire favorable car lié à la chute du dollar. Cependant on doit constater que l'effet de la chute du dollar sur les exportations est relativement limité par la structure des marchés d'exportation.

Les programmes de subventions

D'où l'importance accordée aux programmes de subvention directe qui se révèlent être, de l'aveu même des experts de l'USDA, les principaux responsables de la légère remontée des flux d'exportation observés depuis quelques mois.

Dans la définition des programmes de relance des exportations l'accent a été mis sur le comportement « déloyal » de la Communauté économique européenne qui justifiait des mesures du même type pour reprendre le terrain « injustement » perdu. C'est l'objectif affiché du programme EEP (export enhancement program) qui se révèle aujourd'hui le fer de lance de la stratégie agricole américaine. Ce programme désigne

La multiplication des pains

LIBRE OPINION

JEAN-RENÉ BELLE-ISLE

DERNIÈREMENT, un cadre un peu désabusé, d'un bureau d'aide sociale, m'entretenait de sa conception des problèmes sociaux et de sa solution qui en est une de « partage », concluant avec véhémence sur ses frustrations relatives aux coupures de salaire dont il avait été victime il y a quelques années. Le paradoxe est courant. La rigueur perd le pas au profit des groupes de pression pressés.

On établit des normes pour justifier des besoins de consommation et de sécurité, de garderies, de foyers, de centres d'accueil... de soupes populaires, etc. À partir de ces normes qui paraissent logiques, on institutionnalise des systèmes qu'on voudrait rigoureux, sans faille.

Souvent, le principal critère pour

institutionnaliser un système est basé sur les pressions de groupes qui, bien structurés et bien financés, obtiennent la part du gâteau qu'ils réclament. Souvent, cela se fait sans analyse rigoureuse d'une telle institutionnalisation, de ses effets secondaires.

Renée Rowan, dans son article sur Centraide paru dans LE DEVOIR du 24 octobre, illustre bien ce genre de problème via Moisson Montréal. Il est certain que le problème est complexe. Il est aussi certain que si l'on accepte jamais de revenir en arrière avec humilité, on se dirige inévitablement vers une institutionnalisation de plus en plus complexe et irréversible de situations aberrantes.

Dans le cas de Moisson Montréal, beaucoup de gens en place regardent ça de loin. Consciencieusement ou non, le fait qu'on institutionnalise les « miséreux » ou les « démunis » les sécurise dans leurs privilèges de syndiqués avec sécurité d'emploi (entre autres). Il est évident que, n'était-ce de leur encadrement, des centaines de milliers d'individus revendique-

La 737^e leçon

SI J'AI bien compté, le texte que vous allez lire constitue la 737^e leçon à être tirée du Lundi Noir de la Bourse. Et ce n'est probablement pas la dernière. À ce rythme, soit environ 63 leçons par jour, nous atteindrons le million d'ici la fin du siècle. Cette nouvelle marque dépasse largement celle établie précédemment par les « leçons du référendum », elles qui n'avaient jamais dépassé la barre psychologique des 500 « leçons ».

On n'arrête pas le progrès ! À chaque jour, sans relâche, nos analystes financiers y vont donc de leurs observations profondes, dans le style : « ce qui monte doit éventuellement descendre » (alors que personne n'a jamais expliqué pourquoi), ou encore « c'est parce que nous vivons tous au-dessus de nos moyens que la Bourse s'est écroulée » (ce qui revient à dire qu'on ne peut perdre de l'argent que si on en a déjà). Yvon Deschamps et Sol n'auraient pu faire mieux comme analyse.

Et que penser de l'observation qui associe la baisse de la Bourse à l'ampleur des déficits gouvernementaux. Après nous avoir expliqué que si la Bourse avait augmenté au cours des mois précédents, c'était à cause des mêmes déficits. Non vraiment ! Et dire qu'au moment même de l'écroulement des titres on accordait un Prix Nobel à un économiste américain pour sa contribution « exemplaire » à la théorie de la croissance économique comme étant un mouvement lent et soutenu.

Les économistes n'ont aucun sens du ridicule. Jamais tant d'élucubrations n'auraient été construites en si peu de temps à propos d'un événement dont tous s'entendent pour dire qu'on n'en connaît ni la cause, ni les effets.

C'est le syndrome de l'Halloween ! On croirait entendre le Petit Chaperon Rouge nous décrivant sa rencontre du troisième type avec la Mère L'Oie. On nage en plein imaginaire.

Alors, une leçon de plus ou de moins, ce n'est pas cela qui va faire baisser les cours !

Et, si ce krach boursier marquait le début de la fin pour cette révolution de l'information et cette mutation de l'informatique dont on ne cesse de nous casser les oreilles depuis 10 ans ?

Mais allons-y quand même prudemment et présentons l'affirmation sous forme d'hypothèse.

L'un des premiers gestes des dirigeants de Wall Street pour réduire la panique et enrayer l'irrationalité a été de sévèrement limiter le rôle des ordinateurs dans la conduite des opérations sur le parquet.

Et vlan pour l'informatique ! On sait qu'il existe maintenant des programmes d'analyse financière permettant l'achat et la vente automatique d'immenses réserves d'actions boursières dès que l'évolution des cours montre des signes d'instabilité. Sans de tels programmes, nos places boursières ne pourraient jamais transiger plus que quelques millions d'actions par séance et il faudrait ensuite des semaines pour concrétiser ces transactions par des échanges



de titres. C'est du moins la thèse officielle.

Mais les ordinateurs ont un défaut. Ils ne connaissent pas l'imperfection. Ils sont programmés pour atteindre le maximum. Après tout, c'est pour cela qu'ils existent.

Le plus drôle, c'est que la grande force de ces programmes informatisés, c'est qu'ils permettent de traiter des milliers d'opérations, en des temps records, en utilisant toute l'information disponible. Et c'est précisément parce qu'ils faisaient leur travail — trop bien peut-être — qu'ils ont ainsi contribué à créer ce climat de panique.

On vient donc de réaliser que l'information et sa transmission ne sont pas nécessairement la solution à tous nos maux.

Pour la première fois, les robots se sont rebellés et il a fallu les « punir » pour avoir trop bien fait leur travail. Isaac Asimov l'avait d'ailleurs prévu, mais personne ne l'a cru.

Et que dire de l'intégration des services financiers dans des guichets uniques, dont on nous vante aussi les mérites depuis quelque temps. À en écouter certains, c'était la voie de l'avenir. Le consommateur allait maintenant pouvoir trouver sous le même toit des services de courtage, d'assurance, de banque et de fiduciaire. Fini le temps où il devait faire appel à son banquier pour un prêt, à un agent d'assurance pour sa couverture automobile et à son courtier pour son REA. Fini le magasinage et les pertes de temps.

Heureusement que ces beaux projets n'en sont encore qu'à leurs balbutiements et qu'il s'est encore trouvé quelques courtiers pour ne pas céder aux charmes de l'intégration verticale. S'il avait fallu que toutes nos institutions financières soient aussi étroitement intégrées que certains le souhaitent, c'est tout le système qui se serait écroulé dans une sorte de naufrage à la Titanic.

Rien ne sera plus comme avant, entend souvent dire. Souhaitons le. Espérons aussi que nous n'aurons pas à payer un prix trop élevé pour les chimères de ces prophètes aux pieds d'argile.

Que la Bourse demeure un lieu de risques, on veut bien. Le contraire serait inacceptable. Qu'il faille un mécanisme où des individus puissent laisser cours à leurs phantasmes, d'accord aussi. Après tout, les chevaux ont bien Blue Bonnets ! Il devrait cependant être possible d'imaginer des institutions financières avec suffisamment de compartiments étanches qu'il ne faille pas débrancher les ordinateurs, eux qui ne faisaient que leur boulot, au moindre signe d'énervement.

Quelle douce revanche pour les humains !

nous frottons la bédaine avec une grande naïveté, particulièrement quand on regarde avec quelle minutie nous nous occupons des démunis. C'est très étonnant de voir les personnes démunies partager entre elles. Certains ministres en ont la larme à l'œil.

La première chose qu'il faudrait partager, ce sont les heures de travail. Qui est contre ? Ceux qui trouvent que ce serait trop complexe. Le prétexte est de taille !

Faut LE DEVOIR pour le croire!

LA FAMILLE EN QUESTION

Dans ces librairies

Montréal: Agence du Livre, Champigny, Coles (Carrefour Laval), Coles (St-Catherine), Coles (Ville Mont-Royal), Coop Ahuntsic, Coop Rosemont, Coop UQAM, Demarc (Fleury), Demarc (St-Bruno), Flammarion (St-Denis), Flammarion (Université), Guérin, Hermès, Lettre Son, Montréalais, Université de Montréal, Québec: À l'Enseigne du livre, Boutique du livre, Coop FX Gameau, De Koninck (Université Laval), Du Nouveau Monde, Garneau (Quatre-Bourgeois), Générale Française, Laliberté, Pantoute, Place Laurier. Sherbrooke: Billaire G.G.C., Billaire Universitaire. Ottawa: De la Capitale, Trillium. Châteauguay: Marc-André Fortier. Chicoutimi: Les Bouquinistes. Drummondville: Centre du Québec. Hull: Demarc. Joliette: René Martin. Rimouski: L'Alphabet. Rivière-du-Loup: Du Portage. St-Georges: Sélect. St-Hyacinthe: Daigneault. St-Jean: Au Gribouillage. Trois-Rivières: Clément Morin, Lib. Fac.



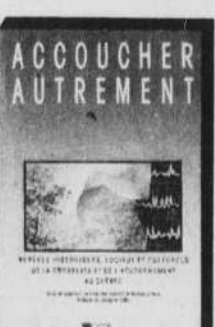
UN AMOUR DE PÈRE

La nouvelle part du père confronte l'ordre établi. Ce livre est l'expression des pères, de leurs recherches et de leurs secrets. Voici une invitation à croître du côté cœur pour que germe une société plus équilibrée. 16,95 \$



HISTOIRES DE FAMILLES ET DE RÉSEAUX

Andrée Fortin retrace ici l'évolution de la famille depuis la société rurale d'autrefois jusqu'à la société urbaine des années 80. De nouvelles solidarités se mettent-elles en place pour prendre la relève des services sociaux? 18,95 \$



ACCOUCHER AUTREMENT

ACCOUCHER... un geste qui devient complexe et même parfois risqué. Francine Sailland, Michel O'Neill et leurs collaborateurs(trices) nous livrent ici des observations à l'aide de repères historiques, sociaux et culturels; ils nous disent que des « Autrement » s'imposent. 29,95 \$

EDITIONS SAINT-MARTIN
4316, boul. Saint-Laurent
Montréal, Québec H2W 1Z3
(514) 845-1695

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Johnson

osaient le contredire. Le plus souvent, il s'agissait de militants de la première heure, les plus dynamiques et travailleurs du parti, ceux qui font du porte-à-porte, recueillent des fonds et permettent au parti de survivre. « Quand ses orientations politiques sont contestées par les souverainistes orthodoxes dans les comités, il vient en Christ et développe une attitude hautaine ».

De cette tournée du Québec, le député de Mercier a conclu que Pierre Marc Johnson n'avait pas le « pif » politique, n'avait pas la capacité d'un leader politique. « On ne peut diriger un parti sans en connaître l'oeuf ou la semence ». En clair, Gérard Godin estime que le successeur de René Lévesque a commis sa première gaffe politique le jour où il a invité les orthodoxes à quitter le parti, s'ils ne pouvaient vivre avec le nouveau concept d'affirmation nationale.

A l'issue de l'expérience décevante des « Grandes Oreilles », Gérard Godin est entré dans une longue période de réflexion sur l'avenir de son parti. Puis, quelques jours plus tard, il a pris connaissance de la déclaration de Jacques Parizeau, qui se demandait si le PQ n'allait pas disparaître au profit du NPD-Québec. Dans cette intervention, M. Parizeau n'écartait l'hypothèse d'un retour en politique, si toutes les conditions favorables étaient réunies. C'est à ce moment que le délégué s'est fait dans l'esprit de Gérard Godin, qui s'est donné pour mission de réunir d'urgence ces conditions idéales et de convaincre l'ancien ministre des Finances d'offrir ses services aux militants péquistes. Il a invité M. Parizeau à prononcer un discours devant les militants du comté de Mercier, à l'occasion de l'assemblée annuelle de l'association, qui se tiendra d'ici deux mois. Et il attend une réponse pour les prochains jours.

Pourquoi Jacques Parizeau plutôt que Jean Garon, dont il avait appuyé la candidature dans la course au leadership de l'été 1985? Parce que Gérard Godin ressent un profond sentiment de fierté quand il se rappelle que les grandes réalisations économiques du gouvernement Lévesque, comme la Caisse de dépôt et les REA, c'est Jacques Parizeau qui les a conçues. Et aussi parce que c'est un authentique promoteur de la souveraineté, « la seule base sur laquelle il est possible de rebâtir le parti ». Bref, pour Gérard Godin, il ne fait pas de doute que le temps presse et que Jacques Parizeau, c'est le meilleur, de tous les aspirants logiques à la direction du PQ.

◆ Godin

la question du leadership dans les journaux avant de le faire dans les instances du parti. Personne chez les députés n'était au courant, a-t-il souligné, faisant valoir que les occasions n'ont pourtant pas manqué d'en aborder la question. De fait, la surprise était générale chez les députés. Tous, mêmes ceux qui sont susceptibles d'être des alliés de M. Godin, n'étaient au courant de sa déclaration.

« En démocratie, on a des instances pour faire valoir son point de vue », notait ainsi de son côté le député de Taillon, Claude Filion, un proche de M. Johnson. Il y a trois réunions du caucus par semaine, il y a eu le caucus spécial de Magog, il y a eu le congrès de juin et, à aucune de ces occasions, M. Godin n'a posé le problème, a-t-il soutenu hier.

Notons que M. Godin a indiqué hier qu'il serait à la réunion du caucus de mardi prochain et que le problème serait alors abordé. La vraie discussion devrait toutefois survenir lors du retour de M. Johnson.

Pour les Chevretils, Filion et Charbonneau, le geste de M. Godin est aussi choquant du fait qu'il vient à contrecourant des efforts faits depuis des mois pour réorienter et remobiliser le parti. Le congrès a endossé les thèses de M. Johnson sur l'affirmation nationale dans une proportion de quatre contre un, notent-ils en assurant que depuis ce congrès les députés ont développé une solidarité nouvelle et stimulante.

Ce geste de M. Godin va démotiver à nouveau les militants qui sont en pleine campagne de recrutement, pense Jean-Pierre Charbonneau. L'effet sur le public sera de conforter l'image de division des péquistes qui plus que jamais apparaîtront comme des gens qui se tirent dans les jambes, dit-il.

Les gens qui plantent des poignards dans le dos du chef ne font que diviser davantage les forces progressistes au Québec, croit M. Filion en faisant allusion aux retombées de cette division sur le NPD. Cela met en péril l'avenir même du Québec. Sans mettre en cause leur loyauté au chef du parti, des députés et des militants du parti faisaient par contre preuve de réserve, hier, sinon de compréhension, envers le geste de M. Godin dans la mesure où ils partagent en partie son analyse de la situation. Il s'agit de gens qui d'ailleurs ont toujours eu une certaine distance envers M. Johnson.

Ainsi, le député de Dubuc, Hubert Desbiens, notait hier qu'il faut constater que le message péquiste ne passe pas. Les sondages sont éloquent : plutôt que de remonter, la cote du parti descend même après le congrès de juin et la tournée effectuée en septembre.

« Comme au hockey, lorsque ça va mal pour une équipe, il faut revenir aux jeux de base. Dans le cas du Parti québécois, c'est l'indépendance et la social-démocratie », de dire M. Desbiens qui ne pense pas qu'il faille pour autant changer l'entraîneur. M. Johnson fait des efforts considérables comme tous les autres, croit-il, et tant que les militants lui consacreront son appui, il lui sera fidèle.

Seuls les militants de Dubuc paraissent à cet égard modifier la position de M. Desbiens. Rappelons que ceux-ci étaient contre la thèse de l'affirmation nationale lors du congrès de juin.

Le député de Terrebonne, Yves Blais, croit que la déclaration de M. Godin traduit de fait un malaise qui est bien présent dans le parti. Les souverainistes se sentent de moins en moins à l'aise dans le parti et quittent. Cela crée un état intolérable, mais, affirme-t-il, le chef n'est pas le seul responsable du fait que la cote de popularité se maintient sous le seuil de 25 %. C'est une responsabilité partagée et il faut que tous essaient ensemble de prendre le virage qui s'impose, dit-il.

Le député de Duplessis, Denis Perron, maintient pour sa part qu'il faut continuer à promouvoir la souveraineté du Québec. Lors du congrès de juin, il avait enregistré sa dissidence avec, entre autres, Hubert Desbiens, contre les changements apportés au programme en faveur de la thèse de l'affirmation nationale. Pour autant, il n'y a pas lieu de remettre en cause le leadership de M. Johnson. « Je n'ai pas le goût de faire ça pour le moment », affirme-t-il.

D'autres députés susceptibles d'appuyer M. Godin se montraient par ailleurs réservés. C'était le cas de Jean Garon, le député de Lévis, qui avait fait la lutte à M. Johnson en 1985. Il avait eu alors l'appui de M. Godin ainsi que de M. Desbiens et Perron. Hier, il disait vouloir parler à M. Godin avant de commenter.

La députée de Maisonneuve, Louise Harel, disait de son côté qu'elle attendrait aussi pour commenter, estimant qu'il fallait attendre le retour de M. Johnson pour débattre de la question. Notons que si ni M. Harel ni M. Garon n'ont défendu hier leur chef actuel, ils ne sont par ailleurs, des partisans de Jacques Parizeau que M. Godin voit comme futur chef.

L'ex-ministre Bernard Landry a eu aussi des commentaires limités hier, notant simplement que le geste de M. Godin était prématuré. M. Landry avait été candidat pour succéder à René Lévesque en 1985 mais s'était retiré en cours de campagne.

L'avocat Guy Bertrand qui s'est illustré au congrès de juin dernier comme principal adversaire de la thèse de l'affirmation nationale de M. Johnson, se disait hier tiraillé. Il avait travaillé étroitement avec les militants du comté de Mercier que représente M. Godin mais, beau joueur, il s'était rallié à la majorité.

La chance au cœur donné à M. Johnson tient toujours, dit M. Bertrand, qui ajoute qu'il faut constater que le parti va néanmoins vers un désastre si rien ne change. Le problème tient au fait que l'option de M. Johnson « ne pousse pas » et que celui-ci se comporte en leader passif. Pour l'instant, il estime qu'il faut permettre à M. Johnson de transformer son leadership avant de se tourner vers un autre leader.

L'ancien chef du Parti québécois, René Lévesque, a commenté brièvement hier le geste de M. Godin sur les ondes de KAC. Loin d'être en harmonie avec son successeur, M. Lévesque a semblé prendre parti pour le député de Mercier. Ainsi, il a ignoré l'appel à la démission lancé par le député de Mercier, pour simplement dire qu'il était normal que celui-ci invite M. Parizeau à s'adresser à ses militants. « Cela peut avoir une allure provocante, mais c'est normal d'avoir dans son comté quelqu'un qui a les mêmes idées », a-t-il dit.

◆ Haïti

révéler sans programme.

Les élections haïtiennes doivent se tenir le 15 novembre, pour les municipales, et le 29 pour les présidentielles (deux autres tours sont prévus pour les présidentielles). Mgr Gayot estime d'ailleurs qu'une majorité se dégage au premier tour mais il affirme avec conviction que « le peuple veut des élections et les considère comme une voie normale » pour exprimer ses aspirations. On ne peut toutefois prévoir si ce choix exprimé par le peuple sera effectif, ajoute-t-il. Pour ces élections, il faut que les Haïtiens donnent leur appui complet au CEP (Conseil électoral provisoire) qui est demeuré sain. Le CEP est à même d'assurer le déroulement ordonné du plan de démocratisation. Une fraction toutefois de l'opinion publique croit que le Conseil national de gouvernement et le général Namphy voudraient un retour au « macoutisme », avec ou sans l'aile des anciens duvaliéristes.

Une autre déclaration récente de l'épiscopat haïtien condamne la façon dont a été tué un candidat à la présidence, Ives Volé, abattu devant une préfecture de police. Mgr Gayot croit que malgré un climat d'insécurité qu'il ne nie pas, il faut encourager les citoyens à s'organiser : « mettez-vous ensemble, groupez-vous, allez voter quand même », a dit l'épiscopat dont les porte-parole connaissent les lieux où il est imprudent de se rendre (il est par exemple dommage, glisse Mgr Gayot, que l'on ait pu conduire Mgr Saint-Gelais, évêque auxiliaire de Saint-Jérôme, dans l'un de ces lieux où le danger avait été identifié - membre d'une mission d'observation, Mgr Saint-Gelais avait été séquestré quelques heures).

Les évêques haïtiens ont aussi tenu à faire le point, fin août, sur ce qu'il est convenu d'appeler « l'Eglise populaire ». Dans certains cercles, ce document est considéré comme un « abandon » de la masse des Haïtiens. L'évêque de Cap-Haïtien tient à rappeler qu'il ne saurait y avoir d'Eglise parallèle, pas plus qu'une Eglise du Christ qui exclurait certaines catégories. L'Eglise a une préférence pour les pauvres, « elle n'exclut personne », dit avec force celui qui pense qu'un trait fondamental de son peuple est de tenir à former une « société de communion » : têtes ensemble, pour penser, cœurs ensemble, pour aimer, et main dans la main pour marcher ensemble et « former

une société démocratique ». Le défi posé provient, selon lui, « d'idéologies je dirais contraires à cette volonté de communion, comme si on faisait violence à ce peuple ». Mgr Gayot ne nomme personne, il ne pointe aucun groupement particulier; pour que se réalise en Haïti une expérience originale « il faut à tout prix respecter cette option fondamentale derrière laquelle se range l'Eglise, « la plus crédible » des institutions qui ont à cœur le sort de ce peuple, dit l'évêque.

L'évêque de Cap-Haïtien a séjourné au Québec quelques jours avant de gagner Rome où il participera à l'assemblée annuelle de *Cor Unum*, organisme qui chapeaute l'ensemble des groupes catholiques d'aide au développement. Dans un presbytère de Dorval confié à des membres de son Ordre - Mgr Gayot est un Montfortain, il fut sacré évêque il y a 12 ans et dirige depuis ce temps le diocèse de Cap-Haïtien - le porte-parole de l'épiscopat haïtien s'est fait élogieux envers ce peuple « debout » et « vigilant » qui ne saurait laisser saborder le processus de démocratisation en cours.

Quant à son séjour à Rome, il permettra à Mgr Gayot de rencontrer à plusieurs reprises le Pape Jean-Paul II. *Cor Unum*, qui compte 33 membres, il sera à même de faire rapport sur la concertation à venir entre les organismes qui aident les Haïtiens (dans la mission Alpha par exemple, pour l'alphabetisation) et les Haïtiens eux-mêmes, pour planifier le développement. Le développement est un défi sur lequel l'évêque de Cap-Haïtien n'est ni optimiste, ni pessimiste, puisque selon lui le développement n'est pas une panacée, il n'est pas non plus cette « mystification » que craignent les pessimistes; c'est avec réalisme qu'il dit aborder ces dossiers, en insistant davantage sur le dialogue entre personnes et entre partis, le cas échéant.

◆ Ottawa

meure la priorité de la politique d'immigration canadienne », a affirmé M. Weiner. Le nombre d'immigrants admis à ce chapitre au pays passera de 45,000 à 50,000, son plus haut niveau depuis 1981.

Les familles habitant au pays pourront notamment parrainer la venue de leurs enfants âgés de 21 ans et plus, à la condition qu'ils soient célibataires. Ces enfants ne pouvaient auparavant être considérés comme dépendants.

L'initiative a reçu l'appui de l'opposition en Chambre. Le critique néo-démocrate en matière d'immigration, Dan Heup, a félicité M. Weiner pour avoir pris cette décision. Il s'agit d'une « bonne nouvelle », a-t-il dit.

Mais son appui s'arrête là. M. Heup, tout comme le libéral Charles Caccia, juge insignifiants les hausses annoncées par M. Weiner.

Le critique néo-démocrate considère aussi que le gouvernement Mulroney continue de pratiquer en matière d'immigration une politique discriminatoire qui insiste indûment sur la venue au pays d'immigrants financièrement bien nantis ou hautement qualifiés sur le plan professionnel.

M. Weiner a réfuté cet argument en conférence de presse. « Le maintien d'une politique d'augmentation modérée et contrôlée se traduit par des avantages économiques, sociaux et culturels pour tous les Canadiens », a-t-il affirmé.

Le gouvernement espère attirer quelque 4,000 gens d'affaires immigrants l'année prochaine — soit le même niveau qu'en 1987. Leurs familles devraient ajouter environ 9,000 personnes à la population canadienne.

Cette catégorie d'immigrants, prétend M. Weiner, injecte chaque année plus de \$1 milliard dans l'économie canadienne. M. Heup trouve ce chiffre pour le moins contestable. Il est à son avis statistiquement très difficile de mesurer la contribution financière de ces immigrants.

Le rapport du gouvernement sur les niveaux d'immigration pour 1988 prévoit également faire passer de 17,000 à 21,000 le nombre de réfugiés qui pourront s'installer au Canada.

Le gouvernement entend à lui seul parrainer l'entrée au pays de 13,000 réfugiés, ce qui représente une augmentation de 1,000 personnes par rapport aux prévisions pour 1987. « Le nombre de réfugiés directement parrainés par le gouvernement aura augmenté de quelque 30 pour cent depuis l'arrivée des conservateurs au pouvoir », a déclaré M. Weiner.

La venue de 6,000 autres réfugiés sera parrainée par des organismes privés, prévoit le gouvernement, qui s'engage cependant à admettre tous les réfugiés assistés par des groupes de Canadiens bénévoles.

Le gouvernement se propose en outre d'accorder à 2,000 réfugiés additionnels le droit d'établissement « par suite de recommandations favorables du Comité consultatif du statut de réfugié ».

Les chiffres gouvernementaux enregistrent toutefois une baisse substantielle de 2,000 personnes au chapitre des personnes admises pour des raisons humanitaires. Les plafonds maximaux d'admission passent de 8,000 à 6,000.

Encore là, M. Heup juge marginale les hausses annoncées par le gouvernement. On évalue entre 10 et 15 millions le nombre de réfugiés dans le monde. Ottawa promet d'en accueillir moins de 0,2 pour cent.

M. Weiner a insisté aux Communautés, et plus tard en conférence de presse, sur le fait que ces chiffres constituent de simples prévisions, non des quotas.

Le rapport soumis aux Communautés dressé cependant avec une étonnante précision les besoins du Canada dans diverses professions. C'est ainsi, par exemple, que 73 postes de courtier en valeurs sont disponibles aux éventuels immigrants. Le rapport fait également état de 89 emplois disponibles pour les tailleurs et les couturiers.

« Il est tout simplement faux de dire qu'il ne s'agit pas de quotas », a tranché M. Heup.

M. Heup a d'autre part fait valoir

que le gouvernement n'a pris aucun engagement en vue de simplifier la procédure bureaucratique dans les ambassades et les consulats canadiens, aux chapitres des réfugiés et de la réunification des familles. Il soutient également que le gouvernement fédéral a réduit le personnel de ses missions diplomatiques.

« Il est permis dans ces conditions de se demander si le gouvernement sera en mesure de rencontrer ses objectifs d'immigration, si modestes soient-ils », affirme le critique néo-démocrate.

M. Caccia abonde dans le même sens. « Le gouvernement sait très bien qu'il n'a ni le personnel ni les ressources pour étudier les dossiers de toutes ces personnes », a-t-il dit.

◆ Fléau

ball demande simplement « Pourquoi ne pas plutôt abaisser le panier ? ».

Convenant que l'humanité n'aime pas se limiter, Jacques Dufresne a souhaité qu'ici comme en matière de préservation de l'environnement, la limite soit vue comme un mal nécessaire, seule garantie du maintien des fragiles équilibres de la vie.

Plus tôt, avec la détermination qui en a fait sans doute la plus grande journaliste d'enquête dans ce domaine, l'américaine Gena Corea avait tracé un portrait dévastateur et profondément émouvant de la commercialisation dont les enfants, dit-elle, font actuellement l'objet aux États-Unis.

Citant les agissements de plusieurs entreprises, telles Gametronics Inc, Reproductive Freedom International et In Vitro Care, Mme Corea a rappelé que moyennant rémunération des parents peuvent aujourd'hui aux États-Unis engendrer un enfant du sexe de leur choix.

Un nombre croissant de mères porteuses dénoncent aujourd'hui les conditions des contrats qu'elles ont dû signer, affirme Mme Corea. Ainsi, certaines mères porteuses américaines ont dû montrer au « client » les autres enfants dont elles avaient accouché « pour montrer la qualité du produit », affirme Mme Corea.

Citant plusieurs professionnels américains pour qui les enfants sont aujourd'hui « des produits » à produire avec le plus d'efficacité et de qualité possible, Mme Corea a invité toutes les femmes à se mobiliser pour freiner le développement de la procréation artificielle.

Les NTR, dit-elle, ne libèrent pas les femmes. Elles les réduisent à l'esclavage.

Pendant que quelques couples infertiles tentaient, à la porte de l'auditorium, de défendre leur fabuleux désir d'engendrer, Mme Corea citait des scientifiques en vue pour qui le projet d'utérus artificiel ne sont pas des utopies mais d'actuel projet de recherche. Leurs oeufs congelés, disponibles à demande, toutes les femmes pourraient désormais être stérilisées, expliquent-ils, enfin libérées d'une bien étonnante contraception. Mieux encore, les femmes dont les oeufs sont de moins bonne qualité pourraient être invitées à utiliser des oeufs de meilleure qualité.

En bout de piste, le désormais célèbre biologiste Jacques Testart, premier scientifique à avoir proclamé son refus de proclamer son refus de participer à toute recherche dont la finalité serait de contrôler l'identité génétique de l'oeuf humain dès la fécondation, le biologiste Jacques Testart convient qu'il est aujourd'hui « désemparé ».

Il a cassé tous ses jouets, dit-il. Il est aujourd'hui désemparé « par son impuissance à proposer un nouveau mode de vivre la science ».

Les comités d'éthique ne sont pas suffisants, met-il en garde. Ce sont des structures de crise, mandatées pour gérer l'urgence, pour combler le vide de la pensée. « Le monde est désemparé devant les promesses et la violence de ses propres actes », affirme le biologiste.

Selon Testart, il y a toujours un épier à l'affût du chercheur, dans l'attente d'un profit à faire. Les physiciens aussi ont leurs épiciers. Ce sont les militaires.

Convenant avoir épuisé ce qui lui faisait aimer ce métier de chercheur, Testart s'interroge de l'avenir. Les colloques, dit-il, ne sont pas suffisants pour empêcher ce qui paraît irrémédiable.

« Tout se passe, dit-il, comme si on ne pouvait que crier ou organiser des colloques, sans que ces manifestations aient quelque chance de modifier notablement un devenir irrémédiable ».

Le Forum sur la Maternité au laboratoire se poursuit toute la journée aujourd'hui dans le cadre de huit ateliers de discussion et d'une plénière finale.

◆ Rendez-vous

déploiement des systèmes d'armes de l'initiative de défense stratégique (IDS). « Il n'est pas question pour nous d'abandonner » ce programme, encore au stade des recherches, a-t-il cependant souligné.

La rigidité américaine sur l'IDS ou Guerre des étoiles, programme cher au président Reagan, avait été l'une des raisons invoquées la semaine dernière par M. Gorbatchev pour refuser, contrairement à ce qui avait été convenu entre les deux pays en septembre, de fixer des dates pour une rencontre au sommet. Il avait semblé vouloir lier la signature du traité sur les INF à des négociations concernant l'IDS.

M. Reagan a toujours refusé de mettre la Guerre des étoiles sur la table des négociations. Il l'a répété à plusieurs reprises ces derniers jours. Certes, il n'a pas parlé de négociations hier, mais il a accepté de discuter.

Le communiqué conjoint publié par la Maison-Blanche, alors que les discussions entre MM. Shultz et Chevardnadze reprenaient au département d'État, a précisé qu'un sommet est envisagé à Moscou au cours du premier semestre de 1988 et qu'à cette fin, « les deux parties travailleront à la conclusion rapide d'un



Pierre
O'NEILL
▲ En coulisses

Le bipartisme chronique

Le Parti québécois est-il en voie de disparaître au profit du NPD-Québec? Quand la question est posée par un aussi brillant analyste politique que Jacques Parizeau, elle mérite réflexion. C'était, il y a deux semaines. De nouvelles données sont venues depuis crédibiliser cette thèse. D'après le sondage Crop de samedi dernier, le Parti québécois et le NPD-Québec sont nez-à-nez dans les intentions de vote des Québécois.

Il n'y a pas si longtemps, quand Pierre Marc Johnson lisait dans les journaux que la montée des néo-démocrates représentait une menace pour son parti, il s'esclaffait de rire. Aujourd'hui, il n'y a plus personne qui a envie de rigoler au sein du PQ. La menace se concrétise d'un sondage à l'autre et l'inquiétude a fait place à la déprime.

L'enseignement que porte l'histoire des partis provinciaux au Québec est indispensable à une juste analyse de cette mutation cyclique dans les comportements de l'électorat. Sauf exceptions, le Québec a toujours privilégié le régime du bipartisme. Les périodes à trois partis sont toujours de courte durée et quand l'électorat décide de réduire à deux, le nombre de belligérants, il élimine habituellement celui qui est le plus marqué par l'usure du pouvoir. Ainsi, après avoir régné durant 30 ans sur le Québec, l'Union nationale n'a pu survivre à la défaite de 1970, principalement parce que même si le PQ n'avait réussi qu'à faire élire seulement sept députés, il représentait déjà l'alternative dans l'esprit des Québécois.

A plusieurs égards, la conjoncture politique d'aujourd'hui ressemble à celle du début des années '70. Le Parti québécois est sorti passablement amoindri de son passage au pouvoir, surtout de son tumultueux deuxième mandat. Et tout comme au lendemain du scrutin de 1970, une nouvelle force politique est apparue dans le décor : le NPD-Québec. De sorte que les Québécois ne voient plus le PQ comme l'alternative au gouvernement libéral. Et si le processus mental collectif suit son cours traditionnel et logique, dans moins de deux mois, le NPD-Québec aura dépassé le PQ dans les intentions de vote provinciales de l'électorat. Ce sera la réponse à la question que se posait Jacques Parizeau.

La direction du PQ est aux abois et, ces dernières semaines, les péquistes ont consacré de longues heures à tenter d'innover une stratégie capable d'arrêter la montée du NPD-Québec. Mais les dirigeants péquistes ne sont plus les seuls que cette situation préoccupe. Plusieurs anciens ministres orthodoxes, qui avaient fui le parti au lendemain de la crise de 1984, ont eux aussi déclenché le signal d'alarme.

Les disciples de Jacques Parizeau et de Bernard Landry multiplient les conciliabules et entretiennent des communications constantes avec certains membres du caucus, où le malaise est grandissant et pourrait aboutir sous peu à quelques démissions.

Curieusement, la fracassante déclaration du député Gérard Godin, est un geste isolé et ne s'inscrit pas dans la stratégie que les orthodoxes sont en train de concocter. Ils sont même furieux qu'il ait pris l'initiative d'intervenir publiquement sans prévenir ni consulter.

La semaine dernière, un émissaire du clan orthodoxe a eu un long entretien avec le président national associé du NPD-Canada, Michel Agnaff, pour tenter de s'entendre sur une répartition du territoire électoral; en vertu de ce projet de pacte, les péquistes participeraient à la campagne fédérale des candidats néo-démocrates, mais en échange, le NPD laisserait le champ libre au PQ sur la scène provinciale. Niet, a dit M. Agnaff.

La réflexion des tenants de l'orthodoxie péquiste en est réduite à deux hypothèses : regarder passivement se poursuivre la descente du PQ aux enfers, jusqu'à ce que la contestation interne déstabilise le leadership de Pierre Marc Johnson; ou réintégrer le parti à la dérive, lui administrer une transfusion sanguine et aider à son chef d'éviter l'hécatombe aux prochaines élections. Deux façons de faire qui comportent chacune leur part de risques. Les deux hypothèses mènent à la même conclusion : la contestation qui guette le leadership de Pierre Marc Johnson s'accroît avec la montée du NPD-Québec. Et le PQ est vraiment menacé de disparaître.

Les bleus sont dans le rouge

Grâce aux maladroites des libéraux fédéraux et surtout à sa campagne sur le libre-échange, le Parti conservateur peut s'attendre à une remontée de popularité dans les sondages.

Entre-temps, le parti de Brian Mulroney est aux prises avec une pénurie d'argent. La caisse est à sec. Le Fonds-PC Canada est dans le rouge de plus d'un million de dollars.

Au Québec, la situation est tout aussi désastreuse. Le coordonnateur du secrétariat de Montréal, Pierre-Claude Nolin a dépassé de 200,000\$ son budget de 800,000\$ pour 1987. Il a demandé et obtenu du Fonds-PC Canada une extension de 200,000\$ et il manquera de fonds pour terminer l'année.

D'autre part, l'organisateur en chef du Québec, l'ex-ministre unionniste Mario Beaulieu, a emprunté 100,000\$ à la banque pour financer le lancement d'un journal interne qui a fermé boutique après la seule et première édition. Il prévoyait recruter 30,000 abonnés et croyait pouvoir compléter le financement avec 250 souscriptions de 1,000\$ chacune. Il n'a pas dépassé les 30 abonnés.

Aujourd'hui, la banque réclame le remboursement de l'emprunt et Mario Beaulieu demande l'aide du Fonds-PC Canada, dont le président, Davis Angus, est en furie. Conclusion : le Québec n'est plus à l'heure de l'Union nationale.

Renier ses convictions

Il y a élection à la mairie dans la municipalité d'Ascot Canton, à proximité de Sherbrooke. Au nombre des candidats figure Réal Rancourt, l'ancien vice-président de l'Assemblée nationale sous le règne de René Lévesque. Jadis député péquiste de Saint-François, il a combattu aux côtés de ses collègues et des militants de son comté, pour le respect de la loi 101. Aujourd'hui, pour courtoiser la minorité anglophone d'Ascot Canton, il étale ici et là des affiches unilingues anglaises. Ce qui fait bien rigoler son principal adversaire, Robert Pouliot, un libéral reconnu. L'ambition perd son homme et son âme.

traité mettant en application leur accord pour réduire les armements stratégiques offensifs de 50 %, qui pourrait être signé pendant la visite du président à Moscou.

Les instructions à donner aux négociateurs des deux pays pour tenter de parvenir à ce traité seront discutées au cours du sommet de Washington le mois prochain, de même que le respect du traité ABM, précise le communiqué.

Répondant à quelques questions après sa déclaration, le président Reagan s'est gardé de toute critique à l'égard de l'attitude adoptée la semaine dernière par M. Gorbatchev en refusant de fixer les dates d'un sommet. « À ma connaissance, il n'y a jamais rien eu de négatif de sa part », a-t-il dit.

M. Reagan n'a pas précisé quelle serait la durée de la visite du numéro un soviétique, mais il a laissé entendre, en indiquant qu'il avait des problèmes de calendrier, qu'elle serait brève et se limiterait à la capitale américaine.

Les deux hommes d'État se sont déjà rencontrés à deux reprises : en novembre 1985 à Genève et en octobre 1986 à Reykjavik, en Islande.

Le principe d'un nouveau sommet, cet automne aux États-Unis, avait été annoncé à la fin de septembre à l'issue d'une visite à Washington de M. Chevardnadze.

Le sommet de Washington, a précisé le communiqué conjoint, portera sur toute la gamme des sujets intéressant les deux pays : réductions des armements, droits de l'Homme et problèmes humanitaires, règlement des conflits régionaux et relations bilatérales.

À Bonn, la République fédérale allemande se félicite de la tenue prochaine du sommet, a déclaré hier M. Friedhelm Ost, porte-parole du gouvernement ouest-allemand.

31 octobre

par la PC et l'AP

1984 : la première ministre de l'Inde Indira Gandhi est assassinée.
1982 : le pape Jean-Paul II sanctionne Marguerite Bourgeoise.
1970 : un incendie fait 143 morts dans un dancing près de Grenoble, en France.
1969 : à Québec, 50,000 personnes manifestent contre le projet de loi 63 sur la langue.
1968 : quelque mille manifestants, la plupart des chauffeurs de taxi, envahissent l'aéroport de Dorval.
1955 : la princesse Margaret renonce à épouser le capitaine Peter Townsend.